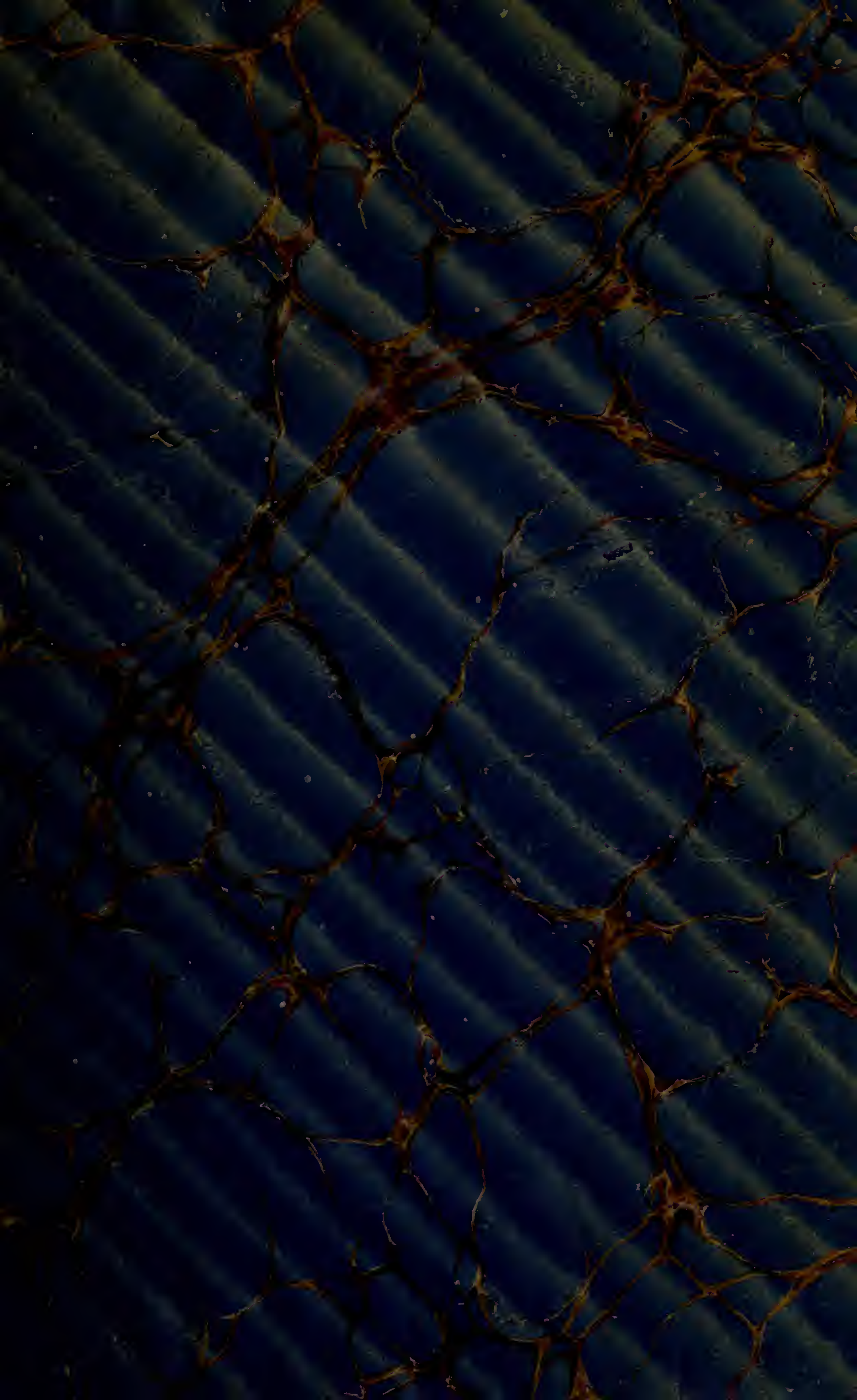





MAISON DE RETRAITES
IHS
ROZ-AVEL-QUIMPER

LA

TUNISIE

CHRÉTIENNE

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.



Vue de Tunis. (D'après une photographie de M. Catalanotti.)

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE DES MISSIONS CATHOLIQUES

LA TUNISIE CHRÉTIENNE

PAR

E. DE SAINTE-MARIE

VICE-CONSUL DE FRANCE A RAGUSE

LYON

BUREAUX DES *MISSIONS CATHOLIQUES*

6, RUE D'AUVERGNE, 6

1878

A

S. G. M[GR] LAVIGERIE

ARCHEVÊQUE D'ALGER

PRÉFET APOSTOLIQUE DU SAHARA

HOMMAGE

DE TRÈS-RESPECTUEUX DÉVOUEMENT ET DE

FILIALE ADMIRATION

Tunis, le 31 janvier 1876.

Monseigneur,

L'Église de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Fulgence, des saintes Félicité et Perpétue, commence à renaître. La chapelle de Saint-Louis de Carthage est maintenant desservie par deux prêtres de la Mission d'Afrique, envoyés naguère par Votre Grandeur dans la cité des martyrs et des confesseurs. Grâce à Elle, la chaîne mystique des liens spirituels de cette illustre Église est renouée, après de longs siècles. Bientôt, si Dieu le veut, des sanctuaires s'élèveront sur Byrsa, sur l'amphithéâtre où saint Namphanion, saint Cyprien et tant d'autres martyrs moururent pour la

foi chrétienne. Déjà, les dons des fidèles ont pris le chemin du sanctuaire élevé à la mémoire du saint roi, honoré par la France catholique.

L'Église romaine doit cette restauration à Votre Grandeur, sous le nom respecté de laquelle je viens tout naturellement placer l'histoire religieuse de la Tunisie, en vous priant très-respectueusement de prêter votre haut patronage à cet Essai.

Carthage païenne n'a été illustrée que par sa chute, tandis que Carthage chrétienne a brillé constamment, et dès les origines du christianisme, d'un éclat répandu sur elle par les plus saints et par les plus nobles martyrs.

La conquête arabe a éteint, au VIIe siècle, ce foyer de lumière chrétienne et de croyance invincible; aujourd'hui, nous assistons à la résurrection partielle de l'Église de Carthage. Elle unira désormais le nom de Votre Grandeur aux noms des docteurs, des écrivains et des bienfaiteurs, auxquels elle doit sa gloire, son éclat et sa continuation à travers les siècles.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

E. DE SAINTE-MARIE.

ARCHEVÊCHÉ
D'ALGER

Alger, le 15 février 1876.

Monsieur,

J'accepte avec reconnaissance la dédicace de votre livre. C'est un hommage que je ne mérite pas; mais je croirais, en le refusant, manquer à ce que je dois de reconnaissance pour vous et de sympathie pour vos savants travaux. Ils honorent trop la France et partent d'un esprit trop chrétien, pour qu'un évêque catholique ne se trouve pas également honoré de s'y voir associé, ne fût-ce que par son humble nom.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

† CH.,

ARCHEVÊQUE D'ALGER.

INTRODUCTION

Lorsque le christianisme sortit de la Judée pour se répandre dans le monde ancien, il fit des prosélytes sur les points les plus opposés du bassin de la Méditerranée, et je suppose qu'il pénétra à Carthage en même temps qu'à Rome. Ces deux villes avaient, en effet, des relations maritimes incessantes avec l'Asie. Cependant on ne connaît pas le nom du premier apôtre qui évangélisa Carthage. On en est réduit à des conjectures.

Quoi qu'il en soit des origines du christianisme à Carthage, saint Cyprien nous dit que, vers la fin du IIe siècle, il y avait de nombreux évêchés dans la Zeugitane et dans la Byzacène (Tunisie actuelle).

Morcelli, né en 1737, à Chiari (province de Brescia),

est l'auteur le plus remarquable que l'on puisse consulter sur l'histoire de l'Église de Carthage. Son livre intitulé : *Africa Christiana* (Brescia, 1816-1817, 3 vol. in-4°) a exigé de longues recherches, et il est resté le résumé historique le plus complet des vicissitudes religieuses de Carthage chrétienne. Dans son *Essai sur l'Algérie*, Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, n'a fait que suivre le plan adopté par Morcelli. M. Yanoski a publié, dans la collection de l'*Univers pittoresque* de Didot, une monographie sur l'Afrique chrétienne ; c'est également un ouvrage inspiré par Morcelli.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* ont publié, en juillet et en septembre 1867, une notice sur le vicariat apostolique de Tunis. Cette notice est rédigée sur des renseignements fournis par le R. P. Anselme des Arcs, chancelier du vicariat. L'auteur s'est contenté de donner quelques courts renseignements sur l'Église de Carthage depuis son origine jusqu'au moyen âge, et s'est étendu principalement sur la partie de l'histoire religieuse de 1623 à nos jours. Les documents auxquels le P. Anselme a puisé sont les archives de l'Église de Tunis; il a eu la patience de les classer et d'en condenser les principaux éléments dans deux volumes manuscrits. Je dois à sa bienveillance d'en avoir eu communication ; il m'arrivera souvent, au cours de ce récit, d'y faire d'heureux emprunts. Je n'ai eu qu'un regret en les lisant,

c'est de les voir commencer si tard et se taire complétement sur l'histoire de l'Église de Carthage.

Aussi, avant d'aborder ce sujet, je prie le lecteur de vouloir bien pardonner des lacunes inévitables dans les chapitres consacrés à l'histoire religieuse de Carthage ancienne et aux recherches sur le christianisme en Tunisie, depuis Hassan l'Arabe jusqu'à Charles-Quint (698-1535). La possibilité de décrire les lieux *de visu* et de faire un certain profit de la topographie m'a seule engagé à retracer à grands traits le passé d'une Église qui s'honore des plus grands saints. D'un autre côté, le zèle avec lequel Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, prélude à la restauration de cette Église illustre, m'a donné l'idée de réunir les renseignements épars dans divers ouvrages sur Carthage chrétienne et sur l'état actuel du christianisme en Tunisie.

Ceux qui voudraient faire des études plus complètes de l'histoire religieuse de Carthage et de Tunis pourront consulter les ouvrages suivants :

1° *Bullarium ordinis FF. Prædicatorum*, Romæ, 1739 ;

2° *Les Missions chrétiennes*, par Marshall, traduit par M. L. de Waziers ;

3° *Vindiciæ Actorum sanctarum Perpetuæ et Felicitatis*, in-4, par le cardinal Orsi ;

4° *Les Frères des Écoles chrétiennes à Tunis*, par Fr. Pierre Angèle (Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient, novembre 1871 et janvier 1873) ;

5° *Les Établissements catholiques dans la régence de Tunis*, par Victor Guérin (Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient, janvier 1865) ;

6° *Saint Cyprien et l'Église de Carthage*, Paris, 184S, in-8, par Fabre ;

7° *La Chapelle de Saint-Louis à Tunis*, 19 planches, petit in-folio. Lecureux, 1874, n° 12, 375 ;

8° *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par l'abbé Maynard. Paris, 1860 ;

9° *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, par le P. Pierre Dan. Paris, 1849 ;

10° *Recherches sur la destruction du christianisme dans l'Afrique septentrionale*, par M. Henri Guis, ancien consul dans le Levant. Paris, 1865.

11° *Litaniæ Sanctorum Africanorum*. Alger, typ. Jourdan ;

12° *Proprium sanctorum diœcesis Algeriensis*. Alger, Bastide, 1866.

LA

TUNISIE

CHRÉTIENNE

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉGLISE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE ANCIENNE DE LA TUNISIE

Le nord de l'Afrique a été de bonne heure colonisé par les Phéniciens ; ils y fondèrent Carthage et, les premiers, en explorèrent les rivages jusqu'au delà des colonnes d'Hercule.

Hannon, sept ou huit siècles avant Jésus-Christ, poussa, selon Gosselin, sa navigation jusqu'au cap Bojador (Grand Atlas, latitude N. 26° 48′ 10″, long. O. 16° 49′ 20″), et Néchao, roi d'Égypte (617-601 av. J.-C.), chargea un peu plus

tard des navigateurs phéniciens de faire, d'orient en occident, le tour de l'Afrique. Les Romains, devenus maîtres de l'Afrique septentrionale, par la ruine de Carthage (146 av. J.-C.), et par la chute des princes numides (17 av. J.-C.), la divisèrent en six provinces : la Mauritanie Tingitane, la Mauritanie Césarienne, la Numidie, la Mauritanie Sitifienne, la Byzacène et la Zeugitane (Afrique propre), qui correspondent au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie. Sous Constantin, ces provinces furent divisées entre les préfectures des Gaules et de l'Afrique. La Tunisie actuelle était alors représentée par la Zeugitane, la Byzacène et le côté oriental de la Numidie.

La Zeugitane avait pour promontoires principaux : le cap Blanc *(Candidum promontorium)*, le cap Apollon *(Apollonium promontorium)* et le cap Mercure *(Hermeum promontorium)*. Les golfes les plus remarquables étaient ceux d'Hippo Zaritos et de Carthage. Les seuls fleuves à citer étaient le Bagrada (Medjerda) et le Catada (Oued Melian). Quant aux villes, elles étaient nombreuses ; je citerai les plus notables avec leurs noms arabes modernes :

Adis	Rhadès.	*Putput*.	Hamamat.
Carpi.	Korbès.	*Theudalis*.	Menzel-Djemil.
Carthago.	Carthage.	*Tuburbo*.	Toubourba.
Castra Cornelia. . .	Henchir-Bou-Farès.	*Thugga*	Douga.
Clypea.	Galypia.	*Tunethum*.	Tunis.
Curubis.	Kourba.	*Tibursicumburæ*. .	Teboursuk.
Hippo Zaritos . . .	Byzerte.	*Utica*.	Sidi-Bou-Chateur.
Maxula Colonia . .	Hamam-El-Lif.	*Uthina*	Oudna.
Misua.	Sidi-Daoud.	*Zeugitanus mons*. .	Zaghouan.
Neapolis	Nebeul.	*Zucchara civitas* .	Djougar.
Oppidum Materense	Mateur.		

La Byzacène, dont le principal cap s'appelait *Ammonis*

promontorium, n'avait pas de fleuve important ; mais, dans le sud, elle était bornée par le lac Triton (Schott Faraoun), en dessous duquel vivaient, au témoignage d'Hérodote, les Lotophages. Les plus grandes villes étaient :

Hadrumetum. . . .	Sousse.	*Thapsus*.	Près de la Mehedia.
Leptis parva. . . .	Lemta.	*Thenœ*.	Henchir-Thiné.
Meninx	Gerba.	*Taphrura*.	Sfax.
Ruspina.	Monastir.	*Thysdrus*	El-Djem.
Tacape.	Gabès.		

Voici les noms des quelques villes de la Numidie ancienne présentement comprises dans le territoire de la Tunisie :

Assuras.	Henchir-Zoufour	*Suffetula*.	Sbitla.
Bissica Lucana. . .	Testour.	*Suffibus*.	Sbiba.
Capsa.	Gafsa.	*Tabraca*	Tabarque.
Gemellas.	Sidi-Aïch.	*Thala*.	Thala.
Mustis.	Henchir-Mest.	*Thugga*	Dougga.
Sicca Veneria . . .	Kef.	*Vaga*.	Beja.
		Zama regia.	Zouarim.

A ceux qui seraient curieux de plus de détails sur la géographie de l'Afrique septentrionale, j'indiquerai le *Voyage archéologique* de M. V. Guérin dans la Régence de Tunis (2 vol. Paris, Henri Plon, 1862), et l'ouvrage de M. Tissot, ministre de France au Maroc : *Des Routes romaines du sud de la Byzacène*. Devant restreindre mes recherches à l'étude de Carthage chrétienne, je me bornerai à ces indications générales.

CHAPITRE II

TOPOGRAPHIE DE CARTHAGE PUNIQUE ET ROMAINE

Quelle est l'origine et quel est le passé de cette grande ville illustrée par tant de saints et de martyrs? Quel était l'état de Carthage avant le christianisme?

De bonne heure les Phéniciens se trouvèrent trop à l'étroit sur la côte de Syrie. Après la colonisation de la Sicile et longtemps après la fondation d'Utique, une colonie tyrienne, à laquelle la fable a donné une gracieuse conductrice, vint aborder au cap Carthage où elle fonda *Kart-Hadacht*, Καρχηδών, *Carthago,* Carthage. Didon, sœur de Pygmalion, roi de Tyr, et veuve de Sichée, aurait, selon Virgile, fondé cette ville. Saint Jérôme, à l'autorité duquel divers auteurs se sont rangés, dit que Zorus et Carchedon furent les fondateurs de la nouvelle colonie. M. Beulé pense que Carthage prit naissance vers l'an 813 avant Jésus-Christ.

Polybe rapporte que cette ville était située dans un golfe, sur une espèce de chersonèse, et entourée, dans la plus

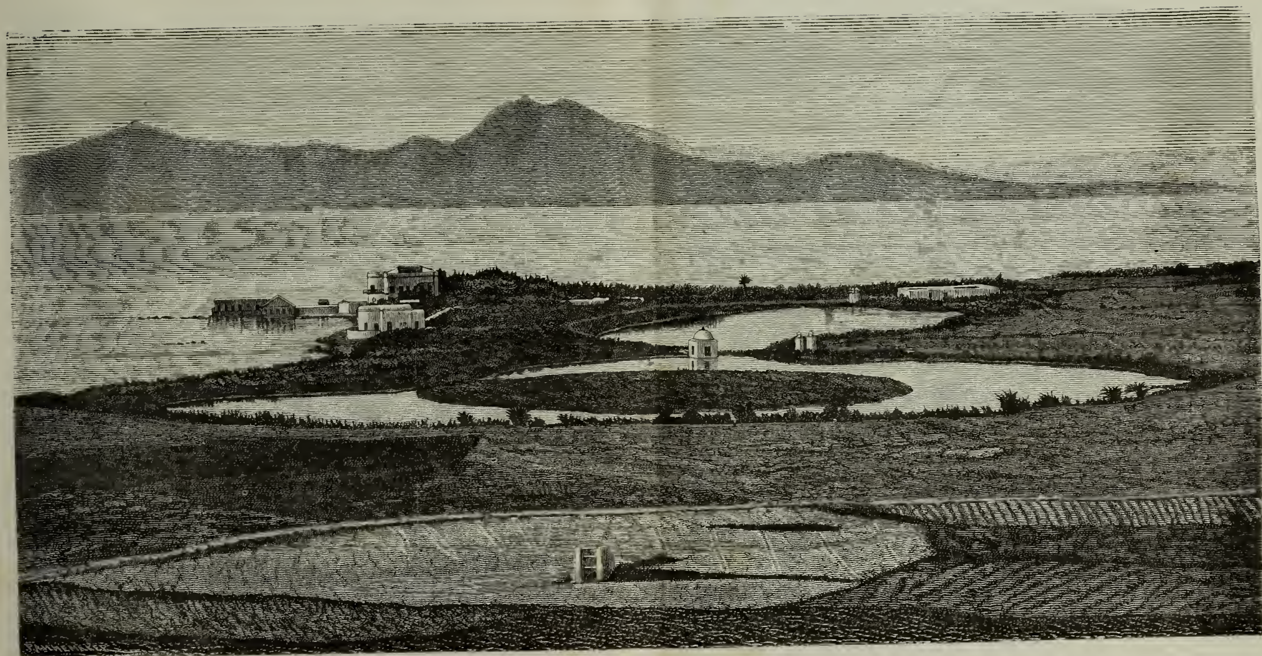
grande partie de son enceinte, d'un côté, par la mer, et, de l'autre, par le lac de Tunis.

De ce dernier point on apercevait Carthage, dont la position a été précisée par MM. Falbe, Dureau de la Malle et Beulé. Le meilleur plan à consulter sur la cité didonique est celui que le capitaine Falbe, consul général de Danemark à Tunis (1830-1834), a joint à la brochure éditée en 1833 à l'imprimerie royale; Dureau de la Malle en a donné une heureuse réduction restreinte à la Carthage punique. (Voir, à la fin du volume, le plan de M. Falbe.)

Les commencements de la colonie tyrienne furent modestes. Elle se contenta d'occuper la colline de Byrsa où est actuellement la chapelle de Saint-Louis ; ce fut la citadelle du peuple naissant. Lors des guerres puniques, les murs d'enceinte de Carthage formaient une triple ligne de défense allant de la Tœnia[1] au lac de Soukra. Les portes principales de l'enceinte étaient celles de Thapsus, de Theveste, de Furnos et d'Utique. Sur l'acropole de Byrsa, les Carthaginois bâtirent un temple à Esculape, et un autre à Didon ; les Romains y construisirent le palais du proconsul avec le prétoire et les prisons. Ces derniers édifices sont souvent mentionnés dans les Actes des martyrs, et j'aurai plus loin l'occasion d'en parler en détail, ainsi que du forum situé entre Byrsa et la mer. C'est sur cette place que le proconsul avait son siége, et c'est de là que de nombreux confesseurs furent envoyés aux bêtes et au supplice. Du forum on montait à Byrsa par un escalier de marbre.

Les ports de Carthage étaient situés au sud-est de la cha-

1 La Tœnia est l'espace de terre compris entre le lac de Soukra et la mer.



CARTHAGE. — Les ports et le forum ; d'après une photographie de M. Catalanotti. (Voir p. 7.)

pelle de Saint-Louis, au point précis où se trouve aujourd'hui la maison de campagne du bey. Les deux petits lacs que l'on voit actuellement sont, non pas, comme on serait tenté de le croire, un reste des ports, mais bien un essai de restauration partielle, tentée il y a quelques années, par le fils de S. Exc. le premier ministre. (Voir la gravure, page 5.)

« Les deux ports, dit Appien, communiquaient l'un avec l'autre et avec la mer par une seule entrée, de 21 m. 5 c. de largeur, qui se fermait avec des chaînes de fer. Le premier était le port des marchands et contenait des points d'attache nombreux et de diverse nature pour amarrer les navires. Au milieu du port intérieur s'élève une île ; l'île et le port sont bordés de vastes quais... C'est dans cette île qu'était placé le palais de l'amiral. »

Scipion, après la prise de Carthage, démolit en partie les murs des ports, dont l'entrée avait été bouchée, au cœur des opérations, par une digue marine ; mais les colons romains conduits par les Gracques restaurèrent les ports. Les Carthaginois leur donnaient le nom de Cothon, et, au IVe siècle, on les appela Mandracium. Ces ports avaient été creusés de main d'homme ; de là leur vient le nom de Cothon (coupure, excavation, d'après la racine hébraïque et arabe *kataa*, couper). M. Beulé a fait, sur cette partie de Carthage, des recherches précieuses, consignées dans son livre intitulé : *Fouilles à Carthage* (Paris, imprimerie impériale, 1862).

Le temple d'Apollon, probablement celui de Melcarth, l'Hercule tyrien, était situé près du forum, ainsi que la curie où le sénat tenait parfois ses séances ; le temple d'Esculape semble avoir souvent servi au même usage.

L'édifice consacré à Junon Céleste (Astarté-Tanith), la

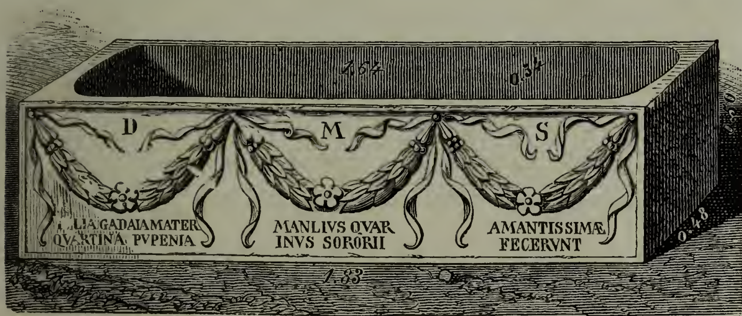
grande déesse de Carthage, était placé en face de Byrsa, sur la colline voisine. Divers auteurs veulent que ce monument ait été compris dans l'enceinte de Byrsa. Une cour de 2,945 mètres, précédait le temple d'Astarté, où était renfermé le voile sacré (πέπλος, *peplum*), palladium de la ville. Dans la cour s'élevaient divers édicules dédiés à des divinités inférieures. En 421, l'empereur Constance aurait, dit-on, fait raser ce temple, dont l'emplacement serait devenu un cimetière chrétien, tandis que, d'après Tertullien, cet édifice païen aurait été consacré, vers la même époque, au culte du vrai Dieu. L'évêque de Carthage, en s'asseyant sur la chaire du grand prêtre de Tanith, renversa à jamais cette idole muette. Cependant le culte d'Astarté fut si vivace, que les historiens ecclésiastiques constatent qu'il était encore pratiqué au ve siècle.

L'auteur anonyme des *Promesses et Prédictions*, qui vivait vers 398 après J.-C., nous a laissé une description du temple d'Astarté; les Pères de l'Église donnent aussi à ce sujet de longs détails.

Les Carthaginois avaient apporté de Tyr le culte des dieux et des déesses de la mère patrie. Melcarth, le dieu de la clarté solaire, était l'Hercule punique, le protecteur de Tyr et de toutes les colonies phéniciennes. Eschmun-Esculape était le dieu protecteur de Byrsa où il avait son temple. Moloch ou Saturne était le premier dieu de l'Olympe carthaginois; c'était le maître du temps, le Chronos des Grecs. Astarté ou Tanith, appelée Junon Céleste par les Romains, était associée à ce dieu, et, comme lui, elle avait à Carthage un temple fort visité. Ces quatre dieux principaux symbolisaient le temps, le ciel, la lumière et la santé. Il semble que

les Romains aient ensuite introduit, dans la ville de Didon, le culte de Cérès et de Proserpine.

La religion des Carthaginois était cruelle et matérialiste : les mystères de Tanith et les sacrifices humains offerts à Moloch ne devaient guère élever l'esprit d'un peuple chez lequel la divinité était toujours vengeresse et matérielle. Il a fallu la venue du christianisme pour faire de Dieu l'Être bon, indulgent et compatissant que les anciens on ignoré et que Socrate a entrevu.



Tombeau romain de la Zeugitane, trouvé en 1868, à la Mohammédia, près de Tunis, d'après un dessin de M. Th. Caillat. (Voir page 10.)[1]

A l'origine, les Carthaginois eurent une nécropole contre Byrsa, c'est-à-dire du côté de la Malka ; mais, lorsque la ville prit de l'extension, ils enterrèrent leurs morts au-dessus de la Marsa, dans la montagne Creuse (Gebel Kaouï). Cette habitude sémitique d'enterrer les morts, au lieu de les brûler comme faisaient les Romains, persista après la

[1] Dans l'inscription centrale du sarcophage, il faut lire MANLIUS QUARTINUS SORORII pour MANLIUS QUARINUS SORORII.

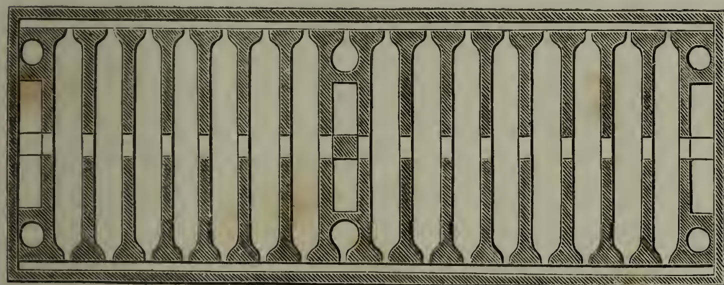
conquête, et le christianisme ne fit que lui donner la consécration de son autorité. Les nécropoles de Carthage ont été fouillées bien des fois, et il est presque impossible de trouver un tombeau intact. Les tombes étaient creusées sous le sol, et l'on y arrivait par une porte dissimulée. Autour de la chambre centrale, des niches étaient disposées, à droite, à gauche et au fond, pour servir de couche funéraire. Je joins ici le plan d'un tombeau de l'époque romaine. (Voir la gravure page 9.)

Carthage était divisée en divers quartiers dont les principaux étaient ceux de Byrsa, de Mégara, des Mappales, du Forum. Quant aux rues, l'histoire ne nous a conservé que quelques noms : Via Cælestis, Via Senis, Via Memoriæ, etc.

Deux citernes publiques sises, l'une, au village de la Malka, l'autre, au bord de la mer au-dessous du Fort-Neuf, alimentaient la ville. J'ai mesuré moi-même les citernes du bord de la mer. Elles ont 139 m. de long sur 37 de large; elles sont voûtées et se divisent en compartiments. Elles possèdent des réservoirs circulaires, où les eaux passaient avant d'être distribuées dans la ville. Ces citernes étaient, ainsi que celles de la Malka, de construction carthaginoise.

Lorsque Hadrien revêtit la pourpre impériale, Carthage avait été reconstruite et embellie tour à tour par Caïus Gracchus, Jules César et Auguste; mais il était parfois difficile de se procurer de l'eau dans cette ville alimentée seulement par des citernes privées et par deux citernes publiques. Des sécheresses, comme on en a vu dans les temps modernes, pouvaient, à un moment donné, faire vider les divers réservoirs d'eau et mettre ainsi en danger l'existence d'une population considérable. Les premiers colons romains

Carthage — Les citernes, d'après une photographie de M. Catalanotti. (Voir p. 10.)





Carthage. — Plan des citernes du bord de la mer. (Voir p. 10.)

s'étaient empressés de réparer les citernes de la Malka et celles du bord de la mer; cependant, au IIe siècle après J.-C., la distribution des eaux devint insuffisante à cause des nouveaux thermes et des nombreux jardins créés du côté de Soukra et de la Marsa. Dans un voyage qu'Hadrien, le grand architecte impérial, fit à Carthage vers l'an 125 après J.-C., il résolut de procurer des eaux vives à cette ville.

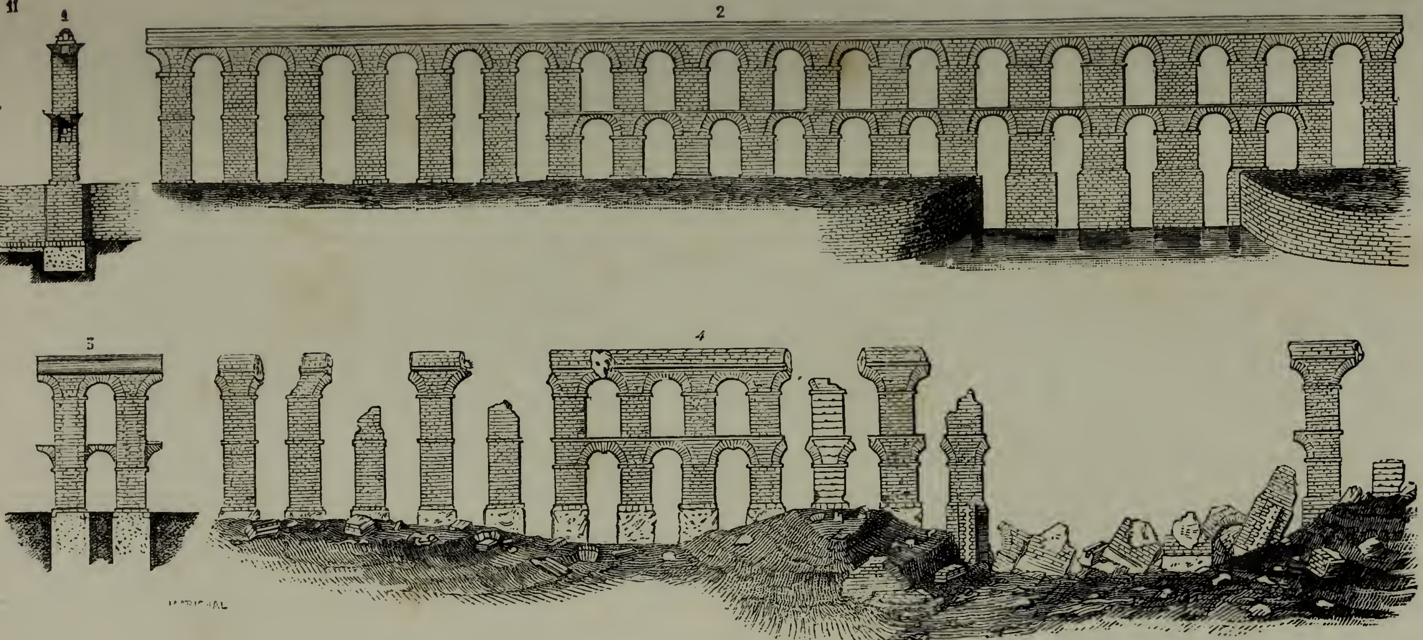
Il fallut chercher au loin une source pour la diriger sur Carthage. La plaine, qui s'étend à droite et à gauche du lac de Tunis, ainsi que celle qui fait face au Bardo, sont sans eau; aussi les ingénieurs d'Hadrien durent-ils aller jusqu'à Zaghouan et Djougar, pour découvrir des eaux courantes: or, Zaghouan et Djougar sont, en moyenne, distants de 110 kilom. du point où il s'agissait de les faire parvenir; de plus, de nombreuses élévations du sol existaient entre Zaghouan et la mer. En conséquence, on dut construire un gigantesque aqueduc, percé à travers les montagnes, jeté sur les vallées, passant par la Mohammédia, derrière le Bardo, débouchant sous les collines de l'Ariane et allant verser ses eaux dans les citernes de la Malka, ainsi changées en chambres de distribution. Des conduits portèrent l'eau partout; d'après certains vestiges de maçonnerie, je crois que l'amphithéâtre pouvait être inondé à certains jours et changé en naumachie.

Sur un parcours de 110 kilom., l'aqueduc avait une hauteur moyenne de 35 mètres et un écartement de 3 mètres entre les pieds de soutènement. (Voir la gravure, p. 12.) De Carthage à l'Ariane, il ne reste plus de l'aqueduc que des blocs composés de petites pierres noyées dans beaucoup de ciment;

les grosses pierres ont été enlevées pour servir à des constructions modernes ; cependant l'œil suit encore de nos jours, assez facilement, le tracé de ce travail gigantesque dont les débris viennent toucher le côté N.-O. de la Malka, où étaient autrefois les citernes servant de déversoir. Au-dessus du Bardo, à une heure environ de distance et sur la route de Toubourba, on remarque une notable partie des arcades de l'aqueduc, sur une étendue de 700 à 800 mètres. L'éloignement seul a protégé ces ruines, qui sont trop distantes de Tunis pour fournir de la pierre à bon compte.

L'aqueduc construit par Hadrien a eu le sort de tous les monuments construits autrefois dans la Byzacène et dans la Zeugitane. Réparé, suppose-t-on, sous l'empereur Septime Sévère, il fut détruit par Gélimer, roi des Vandales ; puis, Bélisaire, envoyé à Carthage par Justinien, le répara de nouveau. Plus tard encore, les Arabes, pénétrant en Tunisie pour la première fois, le coupèrent. Bientôt après, se ravisant, ils le réparèrent. A l'époque de la croisade de saint Louis, l'aqueduc ne portait plus d'eau, et, comme la ville de Tunis s'agrandissait peu à peu, il servit de carrière pour les constructions privées et publiques. C'est ainsi que, entre Carthage et la plaine ouest du Bardo, ce gigantesque ouvrage, qui avait occupé plus de douze mille ouvriers à la fois, a disparu pour toujours.

M. Gustave Flaubert, dans un roman qu'il ne m'appartient pas de juger, a prétendu que l'aqueduc était un ouvrage carthaginois, et c'est avec le secours de cet édifice qu'il a écrit une des pages les plus imagées de son livre. Mais, lorsque le romancier faisait vivre Mathô, il y avait encore plus de quatre cents ans à attendre pour la construction de l'aqueduc



Carthage. — Ancien aqueduc. Traversée de l'Oued-Melian ; d'après un dessin de M. Caillat, ingénieur au service du bey de Tunis. (Voir p. 11)

1. Coupe. — 2. Élévation restaurée. — 3. Intérieur des piles. — 4. État actuel.

Il est, du reste, inutile, après les savantes recherches de Dureau de la Malle, de prouver que ce monument a été construit par les Romains et non par les Carthaginois.

L'historien arabe Abou-Obaïd-el-Bekri, le géographe Ibn-el-Ouardi et Edrisi parlent de l'aqueduc de Carthage dont ils décrivent les arcades, le parcours, la source, etc. Marmol dit que, du temps de Charles-Quint, on ne voyait plus que les ruines de ce monument dont certains auteurs ont voulu à tort attribuer la réparation au roi d'Espagne. Il y a là une confusion avec l'aqueduc construit, vers 1536, par les Espagnols, entre un fort de Tunis et les collines du Bardo.

Du temps de Stanley et de Shaw (1720–1740)[1] il y avait encore des arcades à l'Ariane. Depuis, l'œuvre de destruction a marché rapidement, et c'est ainsi que, de nos jours, les indigènes, pour nettoyer leurs champs, font disparaître jusqu'aux vestiges de cette œuvre titanique.

Lorsque Scipion Émilien eut pris Carthage (146 av. J.-C.), il détruisit les murs d'enceinte, les fortifications, les ports; mais il respecta les temples qui furent incendiés par les Carthaginois. Plus tard, les Romains relevèrent pieusement ces temples, dont plusieurs devinrent, aux IIIe et IVe siècles, des

1 « On voit encore à Arriana, petit village à 2 lieues au nord de Tunis, plusieurs arches qui sont entières, et que j'ai trouvé, en les mesurant, avoir 70 pieds de haut: les colonnes qui les soutenaient avaient 16 pieds en carré. Au-dessus de ces arches est le canal par lequel l'eau passait : il est voûté par dessus et revêtu d'un bon ciment. Une personne de taille médiocre pourrait y marcher sans se courber. De distance en distance, il y a des ouvertures, soit pour y donner de l'air, ou pour la commodité de les nettoyer. L'eau y montait, à ce qu'il paraît par les marques qu'elle y a laissées, à près de 3 pieds; mais on ne saurait dire exactement la quantité que cet aqueduc en fournissait par jour à Carthage : il faudrait pour cela savoir la pente qu'on lui avait donnée; et c'est ce que je n'ai pas pu découvrir, à cause que le canal est à présent détruit en plusieurs endroits, quelquefois de la longueur de 3 ou de 4 milles de suite. » — *Voyage de M. Shaw, M. D., dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant;* t. I, p. 193. — La Haye, 1743; 2 vol. in-4.

basiliques chrétiennes. A côté de ces restaurations, les vainqueurs élevèrent, outre l'aqueduc, des édifices nouveaux, tels que le cirque, le théâtre, l'amphithéâtre, etc.

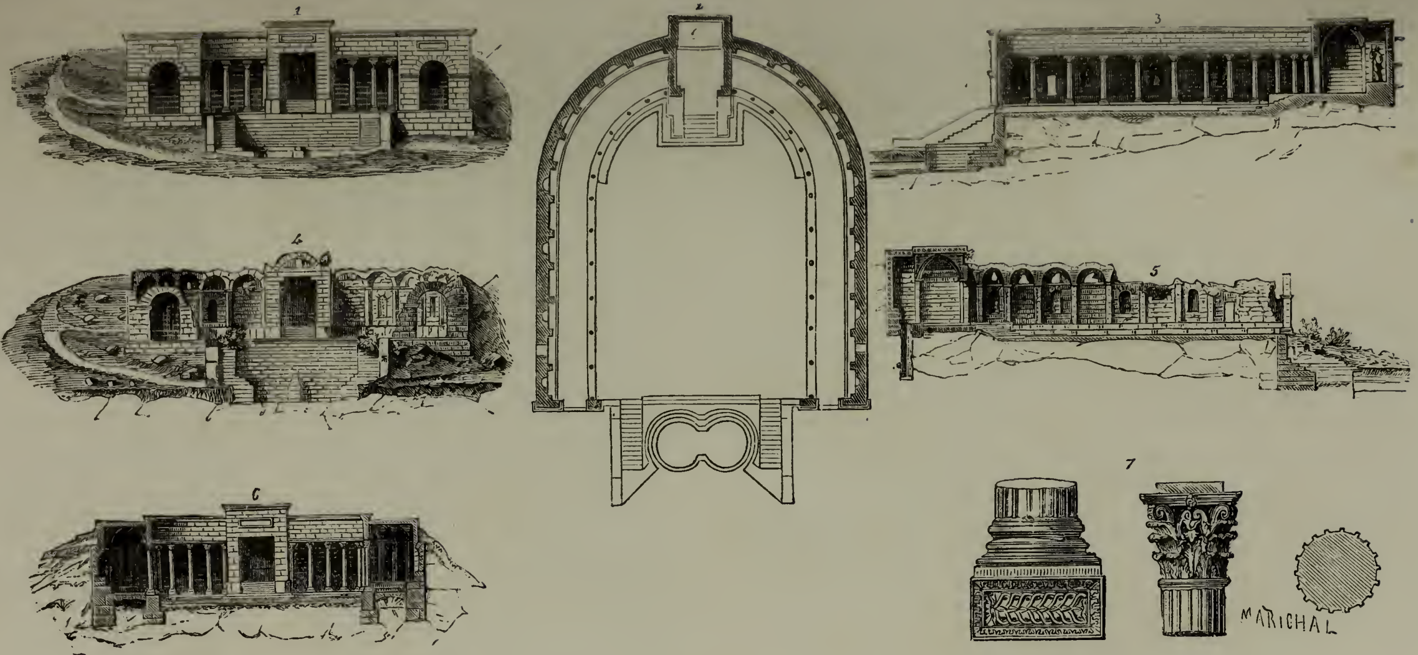
On peut voir les ruines de ce dernier monument en face de la Malka, contre la station de chemin de fer appelée Carthage. Il n'en reste qu'une excavation elliptique assez profonde, mesurant 90 m. de large et sur les bords de laquelle on remarque encore de gros blocs de pierres provenant de l'éboulement du mur d'enceinte. C'est là que sainte Félicité et sainte Perpétue furent martyrisées le 7 mars 203.

Le cirque, situé contre le village arabe appelé Douar Ecchot, n'a été le témoin d'aucun martyre. Il avait environ 675 m. de long sur 90 m. de large ; sa forme est parfaitement reconnaissable.

Du théâtre, je n'ai rien à dire ici. Il était placé près des citernes, au bord de la mer. Apulée nous en a conservé une belle description.

Des thermes avaient été construits en grand nombre à Carthage. Il ne reste plus que ceux de Gargilius. Saint Augustin les place au milieu de la ville, et il ajoute que c'est un vaste édifice où se tint, en 411, le second concile provincial appelé à juger la querelle des donatistes.

Telle est la description sommaire des édifices et des lieux remarquables de Carthage punique et romaine. Elle servira au lecteur à s'orienter plus facilement lorsque, dans le courant du récit, j'aurai à parler soit du forum, soit de l'amphithéâtre, etc.



CARTHAGE. — Ruines d'un temple à Zaghouan ; d'après un dessin de M. Caillat.

1 Façade restaurée. — 2. Plan restauré. — 3. Coupe longitudinale. — 4. Façade, état actuel. — 5. Coupe, état actuel. — 3. Coupe transversale. — 7. Base, fût et chapiteau

CHAPITRE III

LES BASILIQUES ET LES INSCRIPTIONS DE CARTHAGE CHRETIENNE

Lorsque saint Cyprien versa son sang pour la foi (258), le christianisme commençait à triompher des idoles. Ce fut par la prise de possession du temple de Junon Astarté, au ve siècle, que l'évêque de Carthage établit officiellement le vrai culte. Les principaux temples païens furent peu à peu convertis en basiliques ; et, lorsqu'on ne trouva plus d'édifices à approprier aux besoins du culte nouveau, on construisit des églises qui durent être assez semblables aux temples des dieux renversés. Voici les noms de vingt basiliques chrétiennes de Carthage.

1. Basilique Perpetua Restituta.
2. — de Faustus.
3. — de Sainte-Agilée.
4. — ad Majorum.
5. Basilique des Martyrs Scillitains.
6. — de Célérine.
7. — de Novarum

8.	Basilique	de Gratien.	15.	Basilique	de Saint-Paul.
9.	—	d'Honorius.	16	—	de la Vierge.
10.	—	de Théodore.	17.	—	de Sainte-Prime.
11.	—	Théoprépienne.	18.	—	du Palais.
12.	—	Tricillarium.	19.	—	de Saint-Cyprien.
13.	—	de la Seconde-Région	20.	—	de Saint-Julien.
14.	—	de Saint-Pierre.			

Dans l'état actuel, il serait bien difficile de préciser les emplacements de ces basiliques. Je dois donc me contenter de réunir ici les indications que l'on trouve éparses dans les divers auteurs anciens et modernes.[1]

Basilique de la Vierge. — Elle était dans le palais du proconsul à Byrsa.

Basiliques de Saint-Cyprien. — Saint Cyprien eut deux basiliques, l'une, dans le lieu où il subit le martyre, l'autre, dans la rue des Mappales, à la maison de Macrobe, où son corps fut enseveli. Procope prétend que, plus tard, sur le bord de la mer et assez près des citernes, on éleva une troisième basilique à la mémoire du saint évêque. Le lieu de la sépulture de saint Cyprien s'appelait l'Ager Sextii, et la position de ce domaine est déterminée ; car l'acte proconsulaire de la passion de saint Cyprien nous dit que le corps du martyr fut, après sa décollation, enterré dans la cour intérieure du procurateur Macrobius Candidus, qui donne sur la rue des Mappales près des piscines. L'emplacement de l'église où fut déposé le corps de saint Cyprien est désigné avec précision par ce passage du martyre de saint Maximilien, décapité à Theveste : *Et ita passus est. Pompeiana matrona corpus ejus de judice meruit, et, imposito in dormitorio suo, perduxit ad Carthaginem et sub monticulo, juxta Cyprianum martyrem secus palatium,*

condidit. Quant à la basilique élevée au lieu où saint Cyprien subit le martyre, rien aujourd'hui n'en marque l'emplacement. Il doit se trouver, non loin de l'amphithéâtre, dans le bas quartier de Mégara. Je ne saurais mieux le préciser qu'en indiquant au lecteur les puits arabes situés entre le lac de Tunis et la Malka, et en le priant de reporter son regard à 500 m. environ de ces puits, dans la direction du N.-O. (Voir, à la fin du volume, le plan de Carthage.)

Basilique Perpetua Restituta. — C'était l'église cathédrale de Carthage. Elle était placée sur le forum, près du palais occupé aujourd'hui par Mustapha ben Ismaïl, ministre de la marine. Si, comme plusieurs auteurs le supposent, le temple d'Apollon était sur l'emplacement de ce palais, on pourrait admettre que le temple fut ensuite consacré à Dieu sous le nom de Basilica Perpetua Restituta. La patronne de cette église me semble être sainte Restitute, dame noble de Carthage convertie au christianisme vers l'an 301. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici de sainte Perpétue, martyrisée en 204 avec sainte Félicité ; car elle ne portait pas le nom de Restituta : elle était appelée Vivia Perpetua. Il y a une autre sainte Restitute, que l'Église d'Afrique honore le 17 mai, et qui était originaire de Byzerte ; mais elle n'a été la patronne d'aucune église de Carthage.

Basilique de Sainte-Célérine. — La bienheureuse Célérine, grand'mère du martyr Émilien, supplicié en 205 avec Castus, versa son sang, elle aussi et la même année, pour confesser sa foi. Une basilique lui fut élevée. Il est impossible aujourd'hui de rien savoir sur son emplacement.

La basilique des *Martyrs Scillitains* et la basilique nom-

mée *Tricillarium* retentirent souvent de la voix de saint Augustin.

Les Pères de l'Église parlent des basiliques de *Théodore*, d'*Honorius*, de *Gratien*, de *Novarum*, et de la basilique *Théoprépienne*, mais sans indiquer leurs positions. A l'époque où ils écrivaient, ils ne pensaient pas que ces basiliques disparaîtraient comme les monuments païens de Carthage, et ils n'ont pas songé à nous renseigner sur la topographie de ces lieux sacrés.

Victor de Vite prétend que les corps de sainte Félicité et de sainte Perpétue avaient été déposés dans la basilique *ad Majorum* où ils furent longtemps vénérés. En somme, il règne forcément une grande obscurité sur cette question, et des fouilles ne la dissiperont que difficilement ; car c'est surtout la Carthage chrétienne qui a disparu. D'un côté, les païens, pendant les persécutions, ont détruit tout ce qu'ils ont pu du culte chrétien, et, de l'autre, les Arabes conquérants ont eu principalement à cœur de démolir, dès leur entrée en Tunisie, tout édifice consacré à Jésus-Christ. Aussi, en fait d'antiquités chrétiennes, citerai-je seulement quelques rares inscriptions funéraires, et devrai-je me borner à donner des dessins de lampes que j'ai trouvées à Carthage.

Dans l'intérieur de la chapelle de Saint-Louis de Carthage, sur le mur de la galerie gauche, on lit, en entrant, l'inscription suivante :



C'est très-probablement la pierre tumulaire de Victorina, martyre dont il est parlé dans l'ouvrage de Mgr Dupuch. Au couvent des Capucins à Tunis, il existe deux inscriptions chrétiennes, trouvées en 1850 dans les fondations d'une des ailes de l'ancien palais du bey, à la Mohammédia, village situé à deux heures au S.-E.-E. de Tunis. Je les transcris ici[1].

ROMANVS EPISCO
EXITIOSVS EPCP
IN PC DP
GIII K DG IN PACE D XI K
RVSTICVS EPISCOPVS IN PACE D K I

Cette inscription se lit sur une dalle tumulaire qui a d'abord recouvert les restes de l'évêque Romanus ; puis

[1] Ces deux inscriptions ont été gravées d'après un estampage de M. V. Guérin.

l'évêque Rusticus a été déposé dans le même tombeau; et enfin l'évêque Exitiosus est venu y attendre la résurrection à côté de ses deux prédécesseurs. Morcelli fait mention d'un évêché ayant existé à la Mohammédia.

COSTANTINVS
SVBD IN PACE VIXIT
AN LX D XS K FB

M. Espina, vice-consul de France à Sousse, a découvert à El-Djem (ancienne Thysdrus), entre Sousse et Sfax, une épitaphe chrétienne très-curieuse à mentionner :

Α ✝ Ω

ROSATVS
FIDELISBI
XITINPA
CEANNOS
IIIIMNSII
DPSTSPRI
DIEKALEN
DASAPRILI
INDVII [1]

1 *Rosatus fidelis vixit in pace annos IIII menses II depositus pridiè kalendas aprilis indictionis VII.*

J'ai relevé cette inscription à La Goulette, chez M. Cubisol, où elle a été déposée.

M. V. Guérin, qui a écrit un ouvrage en deux volumes sur l'épigraphie romaine en Tunisie[1], n'a trouvé que cinq inscriptions chrétiennes. Les voici :

1° A Mateur *(Oppidum Matarense),* sous l'entrée voûtée d'un fondouk :



2° A Béja (Vaga), sur une pierre tumulaire encastrée dans le mur d'une zaouïa :



....ESTA FIDELI

....PACE VIXSIT

...IS CENTV ET X

3° A Béja, sur une pierre en partie brisée :

QVI IN DEO CONFIDIT SEMP. VIVET

[1] *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*; 2 vol. in-8. — Paris, Plon, 1862.

4° Au Kef (Sicca Veneria), sur un bloc encastré dans le mur d'une maison :



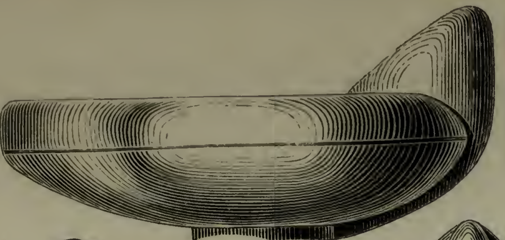
5° A l'Henchir-Botria *(Botrianense Oppidum)*, près de Zaghouan :

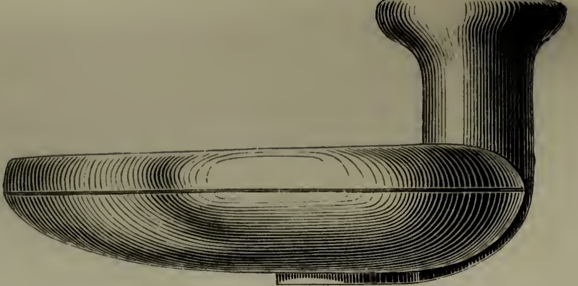


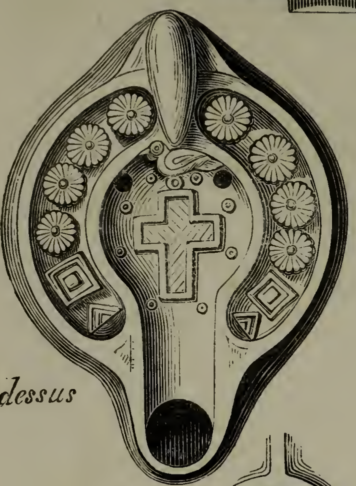
Le cercle que représente notre dessin est formé d'une couronne élégamment sculptée.

Tels sont les rares vestiges de l'époque chrétienne que l'on retrouve en Tunisie.

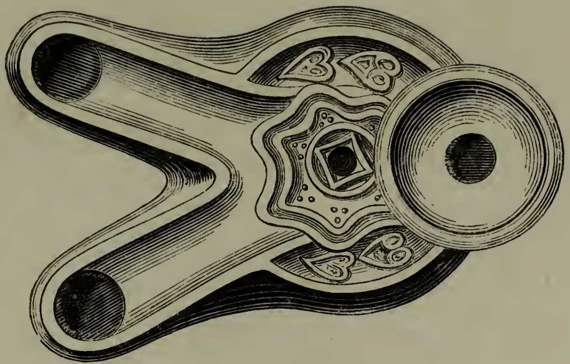
A côté de ces textes bien incomplets, il convient de faire figurer les dessins le plus ordinairement reproduits sur les lampes chrétiennes découvertes à Carthage.

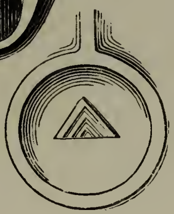


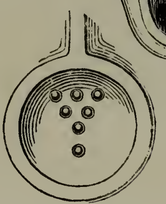


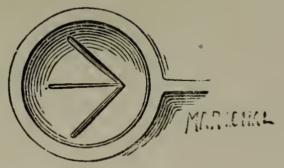












CARTHAGE. — Lampes funéraires de l'époque chrétienne. (Dressé au $1/2$ de l'exécution, par M. Caillat.)

CHAPITRE IV

LES PERSÉCUTIONS ET LES PRINCIPAUX MARTYRS DE CARTHAGE

SAINT NAMPHANION ET SES COMPAGNONS (198)
SAINTE FÉLICITÉ, SAINTE PERPÉTUE ET LEURS COMPAGNONS (204)
SAINT CYPRIEN (258)

Comme les autres provinces de l'empire romain, l'Afrique chrétienne eut sa part des persécutions impériales. On compte communément dix persécutions générales :

1re persécution	:	Néron, 66-68 ;
2e	—	Domitien, 95 ;
3e	—	Trajan, 107 ;
4e	—	Marc-Aurèle, 164-177 ;
5e	—	Septime-Sévère, 199-204 ;
6e	—	Maximin, 235 ;
7e	—	Dèce, 250 ;
8e	—	Valérien, 257-258 ;
9e	—	Aurélien, 273-275 ;
10e	—	Dioclétien et Maximien, 303-313.

Les édits de Néron, de Domitien, de Trajan et de Marc-Aurèle n'avaient pas été portés en Afrique. Ce fut sous

Septime-Sévère, en 198, que la persécution y éclata pour la première fois. A cette époque, Agrippinus était évêque de Carthage.

Le premier martyr de l'Église de Carthage est Namphanion. Avec lui, Miggines, Lucitas et Sanaen eurent la tête tranchée sur le forum (198). Les Actes de ce martyre ne sont point parvenus jusqu'à nous; on sait seulement que Namphanion et ses compagnons étaient de Madaure (aujourd'hui M'daourouch) en Numidie. Le Martyrologe romain rappelle leur mémoire le 4 juillet.

Je ne donnerai pas ici les noms des nombreux martyrs mis à mort à Carthage, entre l'an 198 et l'an 313 où la paix fut accordée à l'Église par Constantin. Je me contenterai de raconter le martyre de sainte Félicité, de sainte Perpétue et de leurs compagnons et celui de saint Cyprien.

Tuburbo, ville de la Proconsulaire, peu éloignée de Carthage, aujourd'hui appelée Toubourba, et distante à l'O. de trois heures de Tunis, était la patrie de Vivia Perpetua. Timinien, alors proconsul, la fit arrêter, conduire à Carthage et jeter avec ses compagnons dans les prisons de Byrsa.

Dom Ruinart raconte leur martyre en ces termes [1] :

Vivia Perpetua, d'une famille considérable dans la ville, était mariée à un homme de condition. Elle avait son père et sa mère, deux frères, l'un desquels était aussi catéchumène, et un enfant à la mamelle, qu'elle nourrissait de son propre lait. Elle écrivit elle-même l'histoire de son martyre, telle que nous allons la donner.

[1] *Acta primorum martyrum sincera et selecta ;* Paris, 1689, in-4. — La traduction des pages suivantes est de Drouet de Maupertuy.

« Nous étions encore avec nos persécuteurs, lorsque mon père vint faire de nouveaux efforts pour m'ébranler et pour me faire changer de résolution. « — Mon père, lui dis-je, voyez-vous « ce vaisseau de terre ? — Oui, me dit-il, je le vois. — Peut-on, « continuai-je, lui donner un autre nom que celui qu'il a ? — « Non, me répondit-il. — De même, lui répliquai-je, je ne puis « être autre que ce que je suis, c'est-à-dire chrétienne. » A ce mot, mon père se jeta sur moi pour m'arracher les yeux ; mais il se contenta de me maltraiter, et il se retira confus de n'avoir pu vaincre ma résolution avec tous les artifices du démon dont il s'était servi pour me séduire. Je rendis grâces à Dieu de ce que je fus quelques jours sans revoir mon père, et son absence me laissa goûter un peu de repos. Ce fut durant ce petit intervalle que nous fûmes baptisés : le Saint-Esprit, au sortir de l'eau, m'inspira de ne demander autre chose que la patience dans les tourments.

« Peu de temps après, on nous conduisit en prison : l'horreur et l'obscurité du lieu me saisirent d'abord, car je ne savais ce que c'était que ces sortes de lieux. Oh ! que ce jour-là me dura ! Quelle horrible chaleur ! On y étouffait, tant on y était pressé, outre qu'il nous fallait à tous moments essuyer l'insolence des soldats qui nous gardaient. Enfin, ce qui me causait une peine extrême, c'est que je n'avais pas mon enfant. Mais Tertius et Pompone, deux charitables diacres, obtinrent, à force d'argent, que l'on nous mît dans un lieu où nous fussions plus au large, et où en effet nous commençâmes un peu à respirer. Chacun songeait à ce qui le regardait. Pour moi, je me mis à donner à teter à mon enfant qu'on m'avait apporté, et qui était déjà tout languissant pour avoir été longtemps sans prendre la mamelle. Toute mon inquiétude était pour lui. Je ne laissais pas toutefois de consoler ma mère et mon frère, mais surtout je les conjurais d'avoir soin de mon enfant. Il est vrai que j'étais sensiblement touchée de les voir eux-mêmes si fort affligés pour l'amour de moi. Je ressentis ces peines-là durant plusieurs jours ; mais, ayant obtenu qu'on me laisserait mon enfant, je commençai bien-

tôt à ne les plus ressentir; je me trouvai toute consolée, et la prison me devint un séjour agréable; j'aimais autant y demeurer qu'ailleurs.

« Un jour, mon frère me dit : « — Ma sœur, je suis persuadé « que vous avez beaucoup de pouvoir auprès de Dieu; demandez-« lui donc, je vous en prie, qu'il vous fasse connaître, dans une « vision ou de quelque autre manière, si vous devez souffrir la « mort ou si vous serez renvoyée. »

Perpétue eût, en effet, une vision qui lui révéla qu'elle était destinée au martyre. Elle le dit à son frère; et tous deux, suivant l'expression de la sainte, commencèrent à se détacher entièrement des choses de la terre et à tourner toutes leurs pensées vers l'éternité.

« Au bout de quelques jours, reprend Perpétue, le bruit ayant couru que nous allions être interrogés, je vis arriver mon père : la douleur était peinte sur son visage ; un chagrin mortel le consumait. Il vint à moi : « — Ma fille, me dit-il, ayez pitié de la « vieillesse de votre père, si du moins je mérite d'être appelé « votre père. S'il vous reste encore quelque souvenir des soins « si tendres et si particuliers que j'ai pris de votre éducation; s'il « est vrai que l'extrême amour que j'ai eu pour vous m'a fait « vous préférer à tous vos frères, ne soyez pas cause que je « devienne l'opprobre de toute une ville. Que la vue de vos frères « vous touche; jetez les yeux sur votre mère, sur la mère de « votre mari, sur votre enfant qui ne pourra vivre si vous mou-« rez. Rabattez quelque chose de ce courage fier; rendez-vous « un peu plus traitable et ne nous exposez pas tous à une honte « inévitable. Qui de nous osera paraître, si vous finissez vos « jours par la main d'un bourreau? Sauvez-vous pour ne pas nous « perdre tous. »

« En disant cela, il me baisait les mains ; puis, se jetant à mes pieds tout en larmes, il m'appelait Madame. J'avoue que j'étais pénétrée d'une vive douleur lorsque je considérais que mon père

serait le seul qui ne tirerait aucun avantage de ma mort. Je tâchai donc de le consoler le mieux que je pus. « — Mon père, « lui dis-je, ne vous affligez point tant ; il n'arrivera de tout ceci « que ce qu'il plaira à Dieu. Nous ne dépendons pas de nous- « mêmes, mais de sa volonté. » Mon père se retira avec une tristesse et dans un abattement inconcevables.

« Un jour, comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever pour subir l'interrogatoire. Le bruit s'en étant répandu aussitôt par toute la ville, la salle de l'audience fut en un instant remplie de peuple. On nous fit monter sur une espèce de théâtre où le juge avait son tribunal. Tous ceux qui répondirent avant moi confessèrent hautement Jésus-Christ. Lorsque ce fut à mon tour et comme je me préparais à répondre, voilà mon père qui paraît, faisant porter mon enfant par un domestique. Il m'éloigna un peu du pied du tribunal, et mettant en usage les conjurations les plus pressantes : « — Serez-vous, me disait-il, insensible aux « malheurs qui menacent cette innocente créature à qui vous « avez donné la vie ? » Alors le président, nommé Hilarien, qui avait succédé au proconsul Minuce Timinien, mort depuis peu de temps, se joignant à mon père : « — Quoi ! me dit-il, les cheveux « blancs d'un père que vous allez rendre malheureux, et l'inno- « cence de cet enfant qui va devenir orphelin par votre mort, « ne sont pas capables de vous toucher ? Sacrifiez seulement pour « la santé des empereurs. » Je répondis : « — Je ne sacrifierai « point. » Hilarien reprit : « — Vous êtes donc chrétienne? » « — Oui, je le suis, répondis-je. » Cependant mon père, qui, espérant toujours me gagner, était resté là, reçut un coup de baguette d'un huissier, à qui Hilarien avait ordonné de le faire retirer. Le coup me fut sensible. Je soupirai de voir mon père traité si indignement à mon occasion, et je plaignis sa malheureuse vieillesse. En même temps, le juge prononça la sentence, par laquelle nous étions tous condamnés aux bêtes. Après en avoir ouï la lecture, nous descendîmes du tribunal, et nous reprîmes gaiement le chemin de la prison. Dès que j'y fus rentrée, j'envoyai le diacre Pompone demander mon enfant à mon père, qui

ne voulut point me le rendre, et Dieu permit que l'enfant ne demandât plus à teter et que je ne fusse point incommodée de mon lait. Ainsi je me trouvai l'esprit entièrement libre et sans aucune inquiétude. »

La sainte, après avoir raconté une seconde vision, ajoute :

« Quelques jours s'étant écoulés, celui qui commandait les gardes de la prison [1], s'apercevant que Dieu nous favorisait de plusieurs dons, conçut une si grande estime pour nous, qu'il laissait entrer librement les frères qui venaient nous voir, soit pour nous consoler, soit pour recevoir eux-mêmes de la consolation. Mais, peu de jours avant les spectacles, je vis entrer mon père dans le lieu où nous étions, avec un accablement qu'on ne peut exprimer. Il s'arrachait la barbe, il se jetait contre terre, et y demeurait couché sur le visage, poussant de là des cris et donnant mille malédictions au jour qui l'avait vu naître. Il regrettait d'avoir trop vécu, il appelait sa vieillesse infortunée, en un mot, il disait des choses si tristes et se servait de termes si touchants, qu'il tirait des larmes et faisait fendre le cœur de compassion à ceux qui l'écoutaient. Je mourais de douleur en le voyant dans ce pitoyable état.

« Enfin, la veille des spectacles, j'eus une dernière vision. Il me sembla que le diacre Pompone était venu à la porte de notre prison, qu'il y frappait à grands coups et que j'y étais accourue pour la lui ouvrir. Il était vêtu d'une robe blanche, d'une étoffe fort riche, et qui était bordée d'une infinité de petites grenades d'or. Il me dit : « — Perpétue, nous vous attendons. Ne voulez-« vous pas venir ? » En même temps, il me présenta la main, et nous nous mîmes à marcher par un chemin raboteux et étroit ; enfin, après avoir fait plusieurs tours et détours, nous arrivâmes à l'amphithéâtre, presque hors d'haleine. Pompone me conduisit jusqu'au milieu de la place, et il me dit : « — Ne craignez rien,

1 Il se nommait Prudent et était inspecteur.

« je suis à vous dans un moment et je reviens combattre avec « vous. » Il part en disant cela, et me laisse. Comme je savais que je devais être exposée aux bêtes, je ne comprenais pas pourquoi on différait tant à les lâcher contre moi. Alors il parut un Égyptien extrêmement laid, qui s'avança vers moi avec plusieurs autres aussi difformes que lui, et il me présenta le combat; mais en même temps des jeunes hommes parfaitement bien faits se déclarèrent pour moi. On m'ôta mes habits, et je sentis que j'avais changé de sexe, et que j'étais devenu un athlète fort et vigoureux. Ces jeunes gens, qui s'étaient rangés de mon côté, me frottèrent d'huile, comme on a accoutumé d'en frotter ceux qui entrent au combat de la lutte. Mais, comme nous étions sur le point d'en venir aux mains, un homme d'une mine haute et d'un port majestueux s'approcha de nous. Il avait une robe de pourpre traînante et formant plusieurs plis ; elle était rattachée avec une agrafe de diamants. Il tenait une baguette semblable à celle que tiennent les intendants des jeux, et il portait un rameau vert d'où pendaient des pommes d'or. Ayant fait faire silence, il dit : « — Si l'Égyptien remporte « la victoire sur la femme, il lui sera permis de la tuer; mais, si la « femme demeure victorieuse de l'Égyptien, elle aura ce rameau « et ces pommes d'or. » Ayant ainsi parlé, il alla prendre sa place. Nous nous joignîmes, l'Égyptien et moi, et nous commençâmes un rude combat. Il faisait tous ses efforts pour me saisir le pied, afin de me renverser ; ce que j'évitais soigneusement en lui portant plusieurs coups dans le visage. Je me sentis même comme élevée en l'air, d'où je frappais mon ennemi avec avantage. Enfin, voyant que le combat tirait trop en longueur, je joignis mes deux mains ensemble, en sorte que les doigts étaient entrelacés les uns dans les autres, et, les laissant tomber à plomb sur la tête de l'Égyptien, je le renversai, lui mettant en même temps le pied sur la tête, comme pour la lui écraser. Le peuple se mit à battre des mains, et mes généreux défenseurs joignirent la douceur de leurs chants aux applaudissements du peuple. Pour moi, je m'avançai vers l'intendant des jeux, vers cet homme admirable qui avait été le témoin de ma victoire, pour lui en demander le prix, et je reçus

le rameau aux pommes d'or. En me le donnant, il me baisa et me dit : « — Ma fille, la paix soit toujours avec vous ! » Je sortis de l'amphithéâtre par la porte qui regarde celle qu'on nomme *Sanavivaria*. Là, mon songe finit, et je me réveillai, pensant en moi-même que j'aurais à combattre, non les bêtes de l'amphithéâtre, mais les démons. Ce qui me consola, c'est que la vision qui me prédisait le combat m'assurait en même temps de la victoire.

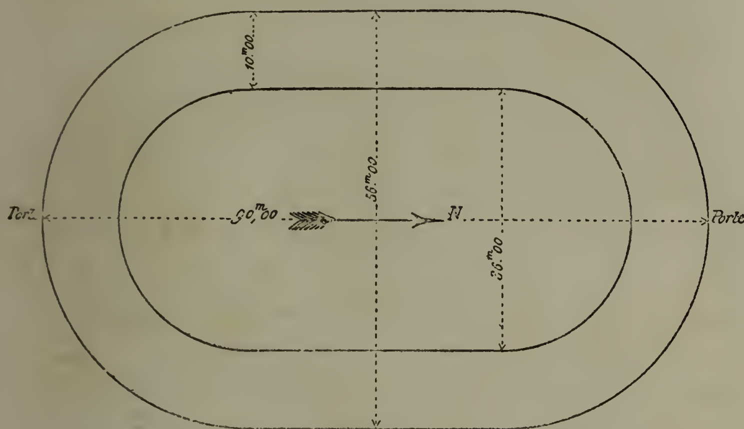
« J'ai écrit ce qui m'était arrivé jusqu'au jour des spectacles ; si quelqu'un veut continuer le récit de ce qui s'est passé depuis, il peut le faire. »

Sainte Perpétue eut pour compagnons de martyre sainte Félicité, Révocat, Saturnin, Secundule et Sature.

Sainte Félicité était une esclave qui, avec Révocat, appartenait à un maître païen. Elle était enceinte de huit mois, et craignait que sa grossesse ne l'empêchât d'être jetée aux bêtes avec ses compagnons. Par une grâce du ciel, elle fut délivrée quelques jours avant le combat. Mais, au milieu de ses douleurs, elle poussa des gémissements. Ils furent entendus du gardien de la prison, qui lui dit : « — Si maintenant tu pleures pour si peu, que sera-ce donc le jour où tu seras exposée aux bêtes? » Félicité fit alors cette réponse sublime : « *Modo, ego patior quod patior ; illic autem, alius erit in me qui patietur pro me, quia et ego pro illo passura sum.* Aujourd'hui, c'est moi qui souffre ce que je souffre ; mais, demain, un autre sera en moi qui souffrira pour moi, car moi aussi je souffrirai pour lui. »

Les nobles confesseurs du Christ furent conduits à l'amphithéâtre. Arrivés à la porte, ils refusèrent de vêtir les costumes des prêtres de Saturne et des prêtresses de Cérès ; mais, avant d'être livrés aux bêtes, ils furent passés par les

verges. Saturnin et Révocat furent d'abord attaqués par un léopard et ensuite tués par un ours ; tandis que Félicité et Perpétue furent en vain exposées, dans des filets, à la fureur d'une vache sauvage. Il fallut que le fer achevât ces saintes femmes qui, avec Sature, avaient été épargnées par les bêtes.



CARTHAGE. — Plan de l'amphithéâtre.

L'amphithéâtre de Carthage est actuellement situé en face de la Malka et contre le chemin de fer de La Goulette à la Marsa. Les ruines en sont encore assez apparentes. Les gradins de marbre ont disparu ; on ne reconnaît plus aucune ouverture, ni la porte Sanavivaria, ni les autres ; mais çà et là existent d'énormes blocs de maçonnerie écroulés sur le pourtour de l'édifice. Il mesure 90 m. de longueur et 36 m. de largeur, sur une profondeur de 12 m. J'en ai retiré un beau chapiteau de l'ordre corinthien, aujourd'hui déposé au musée

d'Alger. Le lecteur jugera de l'état présent des lieux par la gravure ci-jointe.

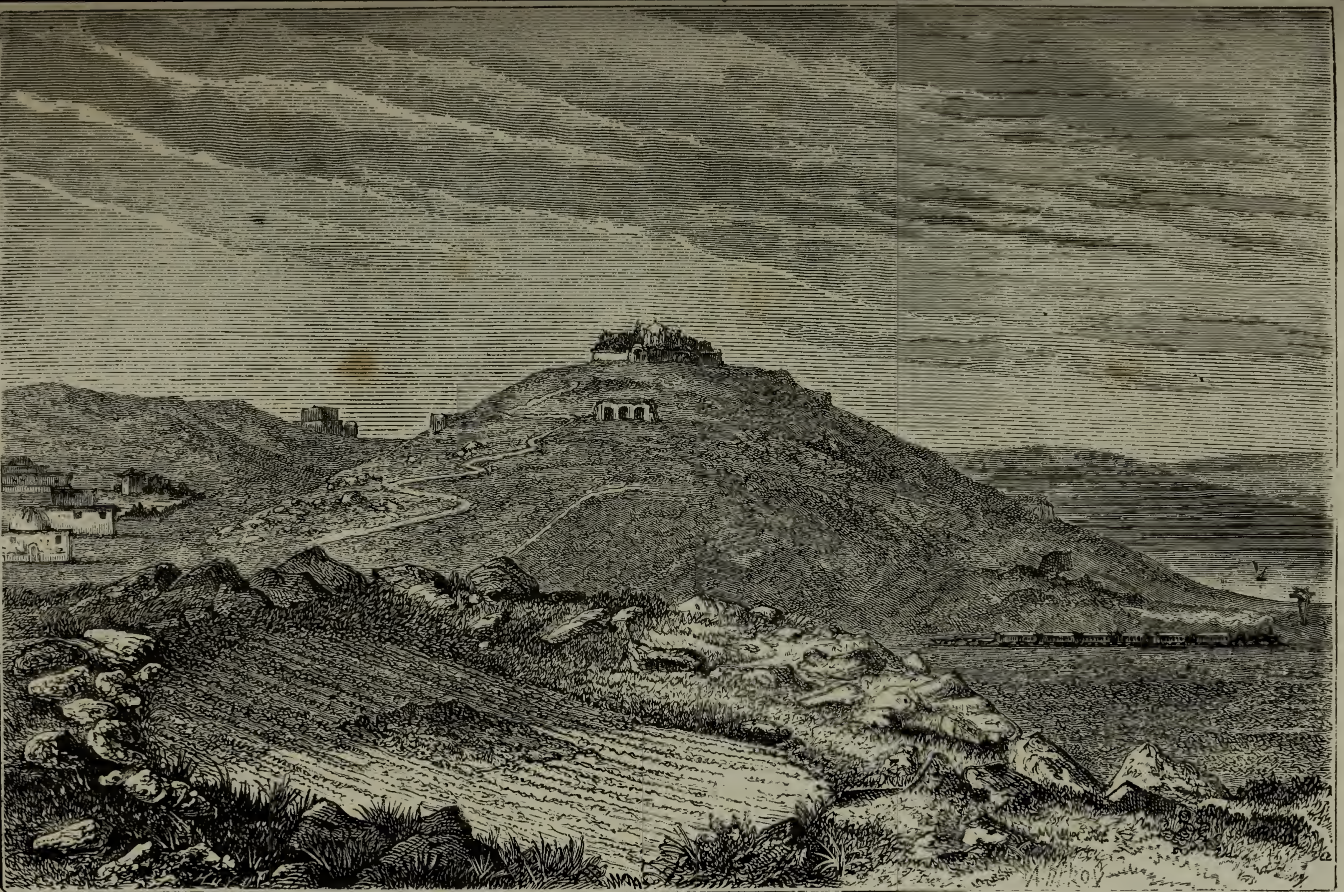
Cet amphithéâtre est d'origine romaine. Au XIIIe siècle, l'historien arabe Edrisi l'a vu et nous en a laissé une description. « Cet édifice, dit-il, est de forme circulaire et se compose d'une cinquantaine d'arcades subsistantes. Chacune d'elles embrasse un espace de 23 pieds, ce qui fait 1,150 pieds pour la circonférence totale. Au-dessus de ces arcades s'élèvent cinq autres rangs d'arcades de même forme et de même dimension. Au sommet de chaque arcade est un cintre où se voient diverses figures et représentations curieuses d'hommes, d'animaux et de navires sculptés avec un art infini. »

Depuis le XIIIe siècle, l'amphithéâtre a été détruit pierre par pierre, et, au commencement du XIXe siècle, il n'en restait plus rien : le fanatisme arabe s'est attaché à détruire, à mutiler toutes les sculptures, et des spéculateurs ont emporté les belles pierres à bâtir fournies par ce monument. Des fouilles cependant pourraient être tentées ; l'archéologie en ferait certainement son profit. Il serait possible de découvrir les portes et le canal qui conduisait les eaux des citernes de la Malka dans l'amphithéâtre changé en naumachie.

Après le martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, l'Église de Carthage semble avoir eu un repos de cinquante et quelques années. Les persécutions de Maximin (235) et de Dèce (250) n'éclatèrent pas en Afrique.

Sous l'épiscopat de saint Cyprien, l'empereur Valérien, auteur de la huitième persécution (257-258), ordonna de forcer tous les chrétiens de sacrifier aux dieux de l'empire.

Cyprien (Thascius-Cœcilius) naquit à Carthage, d'une famille illustre. Il professait avec éclat la rhétorique, lorsqu'un



Carthage. — Ruines de l'amphithéâtre.

saint prêtre, nommé Cœcilius, que l'Église honore le 3 juin, le convertit en lui montrant l'excellence de la foi du Christ et l'absurdité du paganisme. Ni la colère ni la raillerie des païens n'ébranlèrent la résolution de Cyprien ; il distribua ses biens aux pauvres, et s'adonna à la lecture des livres saints. Bientôt il mérita d'être élevé au sacerdoce, puis à l'épiscopat (247). Cyprien est un des plus grands docteurs de l'antiquité chrétienne, et il semble que Dieu l'ait choisi, dans ces moments de troubles et de persécutions, pour diriger avec fermeté ce troupeau que le fer du bourreau ne put ni disperser ni détacher de son pasteur. Lorsque la persécution de Valérien fut promulguée, Cyprien, instruit par une vision que l'heure de son martyre n'était pas encore arrivée, se réfugia dans un lieu inconnu des persécuteurs, d'où il continua de diriger son Eglise.

Aux fêtes de Pâque de l'an 251, il sortit de sa retraite et rentra à Carthage pour y poursuivre de plus près ses travaux apostoliques. C'est à ce moment qu'il écrivait son *Commentaire sur l'Oraison dominicale*, son *Traité de l'unité de l'Église* et son *Traité des Laps*. En 252, il présida, à Carthage même, un concile de soixante-dix évêques. En 257, le feu de la persécution s'étant rallumé, Cyprien fut relégué dans l'intérieur, à Curubis (aujourd'hui Kourba), à deux milles environ de la mer, entre Kalibia (Clypea) et Nebeul (Neapolis). Dès la première nuit qu'il y passa, il eut une vision qui lui fit comprendre que, au bout d'un an, il aurait la tête tranchée. Onze mois après, on lui permit de quitter Curubis et de venir habiter dans les jardins qui entouraient Carthage. Cyprien, voyant que son heure était proche, attendit avec fermeté le moment de sa passion.

Arrêté sur l'ordre du proconsul Galère-Maxime, il fut conduit au prétoire et Galère lui dit : « — Es-tu Thascius Cyprien ? — Oui, je le suis. — N'est-ce pas toi qui es l'évêque de ces hommes impies et sacriléges qu'on nomme chrétiens ? — Oui, c'est moi. — Les très-religieux empereurs ordonnent que tu sacrifies aux dieux. — Je ne le puis. — Prends du temps pour y réfléchir. — Dans une chose dont la justice est évidente, on a bientôt pris une décision. » Le proconsul, ayant demandé l'avis de son conseil, continua ainsi : « — Il y a longtemps que tu vis sans religion et sans piété, et que tu engages une foule de malheureux à conspirer, avec toi, contre les dieux de l'empire et contre leur culte. Les très-saints empereurs ont fait faire des démarches auprès de toi pour que tu ne reconnaisses point d'autres dieux que ceux qu'ils adorent eux-mêmes ; mais ils n'ont pu l'obtenir. Tu es donc convaincu des crimes les plus abominables, que tu ne t'es pas contenté de commettre seul, mais que tu as encore fait commettre à une infinité d'autres. Ta mort doit servir à rappeler à leur devoir ou du moins à les effrayer, ceux que tu as entraînés, et l'obéissance aux lois doit être rétablie par ton sang. » Galère écrivit ensuite sur des tablettes la sentence ainsi conçue : « Nous condamnons Thascius Cyprien à avoir la tête tranchée. » Le saint répondit : « Dieu en soit loué ! » Les chrétiens s'écrièrent qu'ils voulaient mourir avec lui, et beaucoup le suivirent jusqu'au jardin de Sextius, dans le quartier de Mégara, qui était le lieu du supplice.

Arrivé en cet endroit, Cyprien ôta son manteau, se mit à genoux et fit sa prière. Il se dépouilla ensuite de sa dalmatique, la donna aux diacres qui l'accompagnaient, et ne garda que sa tunique de lin. Il se banda lui-même les yeux, et un

diacre lui lia les mains. Les chrétiens placèrent autour de lui des linges pour qu'ils fussent trempés de son sang. Il fit donner vingt-cinq pièces d'or à l'exécuteur et reçut la couronne du martyre, le 14 septembre 258. Son corps, que les chrétiens accompagnèrent, en portant des flambeaux et en chantant des hymnes, fut enterré, comme nous l'avons dit, sur le chemin de Mappale.

CHAPITRE V

QUELQUES MARTYRS DE LA BYZACÈNE ET DE LA ZEUGITANE

SAINTE RESTITUTE, DE BYZERTE. — SAINT MAVILE;
SAINT BONIFACE, SAINTE THÈCLE ET LEURS DOUZE ENFANTS, D'HADRUMETE;
SAINTES MAXIMIA, DONATILLA ET SECUNDA, DE TOUBOURBA.
LA MASSE BLANCHE, D'UTIQUE.

Le nombre des martyrs qui ont répandu leur sang pour la glorification de Jésus-Christ dans la Byzacène et dans la Zeugitane, de l'an 198 à l'an 313, est considérable ; mais c'est à peine si les Actes nous ont conservé la vingtième partie de leurs noms glorieux. Je citerai seulement quatre des principaux martyres de la Zeugitane et de la Byzacène.

1. *Sainte Restitute.* — Sainte Restitute était originaire de Hippo-Zaritos (Byzerte). Morcelli dit qu'elle y souffrit le martyre pour sa foi et pour sa chasteté, sous le règne de Dioclétien, Proculus étant alors à Byzerte le légat du proconsul.

N'ayant pu, ni par ses promesses, ni par ses menaces,

ébranler la constance de Restitute, Proculus ordonna qu'elle serait mise dans une barque avec des bourreaux qui, après l'avoir outragée, devaient la brûler et jeter ses cendres dans les flots. Mais, par la volonté de Dieu, une tempête s'éleva tout à coup qui précipita les bourreaux hors de la barque. Restitute, restée seule, s'endormit dans le Seigneur, tandis qu'un vent favorable poussa la barque et le corps de la douce martyre contre les rivages de la Campanie, où Restitute est encore invoquée. Je connais peu de figures aussi gracieuses et aussi touchantes que celle de cette jeune vierge livrée aux hasards des flots et à la brutalité de ses bourreaux, dont Dieu la délivre si miraculeusement.

Byzerte est située à huit heures N.-O. de Tunis ; sainte Restitute n'a pas encore dans cette ville d'église qui porte son nom.

2. *Saint Mavile ; saint Boniface, sainte Thècle et leurs douze enfants.* — Hadrumète, aujourd'hui Sousse, était autrefois métropole de la Byzacène, c'est-à-dire de la région des Emporia ; elle a été illustrée par divers martyres. En 206, Mavile, natif de cette ville, fut jeté, par ordre du proconsul Scapula, aux bêtes de l'amphithéâtre ; c'est lui qui semble avoir ouvert, à Hadrumète, la longue et glorieuse liste des martyrs.

Parmi les confesseurs de Jésus-Christ qui honorèrent Hadrumète, lors de la persécution de Dioclétien, je dois citer saint Boniface, sainte Thècle, son épouse, et leurs douze enfants qui, après la mort de leurs parents, firent abandon de leurs biens pour se consacrer entièrement à la propagation du nom de Jésus-Christ. Un jour que la population d'Hadrumète célébrait les mystères d'Hercule, les douze frères s'élan-

cèrent au milieu du cortége et firent de vives remontrances au prêtre Florentius sur la vanité de ce culte. La foule, ébranlée par cette foi ardente, se déclara chrétienne.

3. *Saintes Maxima, Donatilla et Secunda.* — Maxima et Donatilla, deux sœurs, étaient nées à Tuburbo-Lucernaria, ville aujourd'hui entièrement disparue. Après avoir confessé la foi, elles étaient conduites à travers les rues de la ville, avec toutes sortes de traitements ignominieux, lorsqu'une autre noble fille du nom de Secunda les vit de sa terrasse. Elle descend aussitôt, se joint à Maxima et à Donatilla, et se déclare chrétienne. Ces trois jeunes vierges ne trouvèrent aucune pitié devant le gouverneur Anulinus. Il les fit torturer, brûler à petit feu sur des grils, déchirer par des ongles de fer, etc., sans obtenir d'elles aucune rétractation. Furieux, il les condamna à l'amphithéâtre; mais, les bêtes féroces les ayant épargnées, Anulinus fit trancher la tête à Maxima, à Donatilla et à Secunda.

L'Église d'Afrique les honore aujourd'hui de ses prières.

4. *La Masse Blanche.* — En 258, il y avait, dans les prisons d'Utique, plus de trois cents chrétiens attendant le martyre. Des autels profanes et des victimes égorgées avaient été préparés en dehors des murs de la ville, tandis que les bourreaux avaient creusé une immense fosse remplie de chaux vive où devaient être précipités ceux qui ne voudraient pas sacrifier aux dieux de l'empire. Les chrétiens furent conduits devant ces autels, auprès desquels siégeait le proconsul. Une foule immense entourait l'espace vide et attendait avec curiosité, lorsqu'il se fit un mouvement dans la foule des confesseurs. Tous à la fois, poussant des cris d'allégresse, s'élancent vers le gouffre béant et s'y jettent avec transport.

La chaux vive les dévora en un instant et forma au-dessus d'eux comme un linceul recouvrant cette masse blanche : c'est le nom que l'Église a conservé à ces nombreux martyrs dont elle n'a pu retenir les noms.

Utique est située à quatre heures environ au N.-O. de Tunis ; ses ruines occupent, sur une large colline, un espace considérable que l'on appelle Sidi Bouchateur. Le port militaire, le port marchand et l'amphithéâtre sont encore apparents. Mais l'histoire ne nous a conservé aucun renseignement sur le lieu où fut creusée la fosse de la Masse Blanche. Jusqu'à présent, il n'a été retrouvé à Utique aucun emblème chrétien, ni sur les lampes ni sur les inscriptions. Dans les fouilles que j'ai entreprises, j'ai mis à jour de nombreuses poteries romaines ; toutes appartiennent à l'époque païenne.

J'aurais encore bien des noms à rappeler. Citons les principaux, par ordre chronologique.

En 198, Jocundus, Saturninus et leurs vingt compagnons sont brûlés sur le forum de Carthage. Les douze martyrs scillitains, originaires de Scilla, dans la Byzacène, ont la tête tranchée sur le même forum, l'an 200. Trois ans plus tard, la bienheureuse Guddenes a aussi la tête tranchée à Carthage. En 204, le soldat Pudens, et, en 205, Castus et Émilien endurent les tourments les plus atroces et versent leur sang pour Jésus-Christ. En 207, Rutilus, né à Carthage, est brûlé vif au milieu de la ville avec ses quatorze compagnons.

Rappelons le martyre de Célérinus, diacre de saint Cyprien, en 250, et celui de sa grand'mère Célérina, à laquelle une basilique fut élevée à Carthage. Mentionnons aussi Félicis-

simus et Rogatus, Mappolicius et ses quatorze compagnons; Numidicus, Terentius, Lucius, etc., tous mis à mort en haine du nom chrétien, dans la même ville de Carthage ; Félix de Tibursicumburœ (Téboursouk), envoyé à Rome et martyrisé en 303; enfin, les nombreux chrétiens de la Byzacène et de la Zeugitane, condamnés aux mines de Sigus, en Numidie.

CHAPITRE VI

LA PAIX DE L'ÉGLISE. — TERTULLIEN ET LE TERTULLIANISME LES DONATISTES ET SAINT AUGUSTIN

313-429

I. — Par son édit de Milan, promulgué en 313, Constantin rendit la paix à l'Église. Sur toute l'étendue du territoire compris entre Carthage et Gerba, le nombre des évêchés fut augmenté, et des basiliques nouvelles furent élevées à la gloire de Jésus-Christ.

J'emprunte à Morcelli la liste des principaux évêchés des provinces romaines d'Afrique.

I. — Zeugitane

Ecclesia Carthaginiensis.
— Clypiensis.
— Curbitana.
— Furnitana.
— Gerbensis.
— Hipponensis Zaritorum.
— Maxulitana.
— Muzuensis.
— Neapolitana.

Ecclesia Scilitana.
— Siccensis.
— Theudalensis.
— Tibursicensis Buræ.
— Tuburbitanorum majorum.
— Tuccensis.
— Tuniensis.
— Uticensis.

II. — NUMIDIE

Ecclesia Bajanensis.
— Matharensis.
— Tabracensis.
Ecclesia Tuggensis.
— Vagensis.
— Zamensis.

III. — BYZACÈNE

Ecclesia Hadrumetina.
— Leptitana.
— Ruspitensis.
— Sufetana.
Ecclesia Sufetulensis.
— Tapsitana.
— Tubulbacensis.

IV. — TRIPOLITAINE

Ecclesia Tacapitana.

Ces 31 diocèses, compris aujourd'hui dans le territoire de la Tunisie, ne représentent qu'une petite partie de l'Église d'Afrique, car il y en eut jusqu'à 128 dans la seule Byzacène. On peut donc supposer que la population chrétienne, avant la venue des Vandales, était, dans ces contrées, de quinze millions au moins.

Quant aux évêques, je donnerai seulement la liste de ceux qui ont gouverné l'Église de Carthage.

AGRIPPINUS, premier évêque connu de Carthage, vivait à la fin du IIe siècle ;
OPTATUS, au commencement du IIIe siècle ;
CYRUS, mort en 224 ;
DONATUS, mort en 248 ;
SAINT CYPRIEN, martyr en 258 ;
CARPOPHORUS, mort en 263 ;
LUCIANUS, mort en 292 ;
MENSURIUS, mort en 311 ;
CÆCILIANUS, mort en 327 ;
RUFUS, mort en 343 ;
GRATUS, mort en 353 ;
RESTITUTUS, mort en 373 ;
GENECLIUS, mort en 391 ;
AURELIUS, mort en 429 ;
CAPREOLUS, mort en 437 ;
QUODVULTDEUS, mort en 444 ;
DEOGRATIAS, mort en 458 ;
EUGENIUS, mort en 505 ;
BONIFACIUS, mort en 535 ;
REPARATUS, mort en 551 ;
PRIMASIUS, mort en 566 ;
PUBLIANUS, mort en 584 ;
DOMINICUS, mort vers 601 ;
FORTUNIUS, déposé en 646 ;
VICTOR, mort en 651 ;
THOMAS, 1054 ;
CYRIACUS, 1076.

L'histoire n'a conservé que les noms de vingt-sept évêques de Carthage. L'obscurité sur les premiers temps du christianisme en Afrique, les persécutions païennes et vandales, la venue des Arabes, etc., sont autant de causes qui expliquent ces interruptions.

A peine remise des persécutions romaines, l'Église d'Afrique commençait à jouir de la paix intérieure, lorsque les Vandales arrivèrent dans la Mauritanie (429) apportant avec eux l'arianisme. Cette erreur fut un nouveau fléau pour des contrées déjà travaillées par la querelle des donatistes. Tertullien et saint Augustin sont les deux grandes figures de cette époque, pendant laquelle on crut un moment que la vérité allait elle-même disparaître sous les débordements de l'hérésie.

II. — Tertullien (Quintus-Septimius-Florens) naquit à Carthage, en 160. Il était fils d'un centenier du proconsul romain. Jusqu'à l'âge de trente-huit ans, il vécut dans le paganisme ; mais la persécution de Septime-Sévère ayant éclaté (199), il fut touché de la foi avec laquelle les martyrs mouraient, et il se fit chrétien. Peu après, il fut élevé au sacerdoce. Il publia successivement l'*Apologétique*, le livre le plus parfait, peut-être, de l'antiquité chrétienne, le traité *Des Spectacles,* le livre *Aux Martyrs*, la *Prescription*, les livres du *Témoignage de l'âme,* de la *Prière,* de l'*Ornement des femmes,* de la *Pénitence*. En 203, Tertullien fut envoyé à Rome par l'évêque Optatus. De ce voyage, il rapporta des germes d'hérésie, et, en 206, il apostasia publiquement. Il devint, par suite, ennemi acharné de cette Église dont il avait été jusqu'alors « le plus impénétrable bouclier », et il embrassa l'erreur de Montan (hérésiarque phrygien du

IIe siècle)[1]. Bientôt après, il se sépara de cette secte. Cyrus, évêque de Carthage, n'avait pas tardé à retrancher de l'Église Tertullien qui se jeta dans de nouveaux écarts et s'attacha à ridiculiser les martyrs, dont l'héroïsme avait déterminé sa conversion et la production de ses beaux ouvrages.

Ayant abandonné les montanistes, il créa une secte à laquelle il donna son nom. Le tertullianisme ne prit fin qu'à l'époque de saint Augustin. Tertullien mourut en 245, âgé de quatre-vingt-cinq ans, sans avoir donné des marques de retour à la vérité catholique.

III. — A côté des montanistes et des tertullianistes, il convient de placer les donatistes.

Le donatisme prit naissance en Afrique, Mensurius étant évêque de Carthage. En 305, Donat, évêque des Cases Noires (Numidie), accusa Mensurius de montrer trop d'indulgence aux chrétiens qui avaient livré les Saintes Écritures pendant la persécution de Dioclétien. L'évêque de Carthage pensait avec beaucoup de raison que, les hommes étant faibles, il ne fallait pas se montrer trop rigoureux et qu'il valait mieux, pour les sauver, mitiger la rigueur des canons de l'Église. Aussitôt Donat s'éleva contre Mensurius dont il blâma la doctrine, et il trouva des partisans, bien que le concile de

[1] Montan prétendait être le prophète annoncé par Jésus-Christ ; il refusait à l'Église le pouvoir d'absoudre; il prescrivait des jeûnes très-rigoureux, défendait de fuir la persécution, interdisait les secondes noces, etc. Cette erreur se répandit jusqu'à Carthage; c'est ce qui donna à Tertullien l'occasion de la connaître et de l'embrasser.

[2] Il y eut deux Donat qu'il ne faut pas confondre : Donat, évêque des Cases Noires, auteur du schisme, et Donat, évêque hérétique, lequel succéda à Majorin, évêque donatiste de Carthage.

Cirta (Constantine) eût approuvé la conduite de l'évêque de Carthage (305). Le schisme était désormais créé.

Mensurius étant mort (311), Cécilien lui succéda. Les partisans de Donat ne voulurent pas le reconnaître; ils le déposèrent et le remplacèrent par Majorin. Soixante-dix évêques d'Afrique se déclarèrent pour le schisme, et Carthage eut à la fois deux évêques, l'un légitimement élu, l'autre hérétique et opposé au véritable successeur de saint Cyprien. Le plus grand trouble régna dans la communauté chrétienne d'Afrique. Constantin intervint en désignant le pape Miltiade pour juge de la querelle religieuse née aux Cases Noires. Le concile présidé à Rome par ce pape (313), le concile d'Arles (314) et un édit impérial (316) condamnèrent les donatistes qui se séparèrent de l'Église en proclamant que, puisqu'elle soutenait Cécilien, elle n'était plus dans la vérité. Cette secte étrange se livra à des débordements sans nombre; elle rebaptisa les chrétiens, alléguant que le premier baptême donné par Cécilien et par ses prêtres était nul. Saint Optat et saint Augustin s'élevèrent avec force contre eux et les réduisirent au silence.

Saint Augustin appartient à l'Église de Carthage, où il professa d'abord l'éloquence païenne et où, plus tard, il fit retentir les basiliques des accents de l'éloquence chrétienne.

Il était né en 354, à Tagaste (Souk-Arrhas). Son père, Patrice, était païen; sa mère, sainte Monique, s'efforça, mais longtemps en vain, de le faire entrer dans la voie du salut. Augustin professa l'éloquence à Madaure, à Tagaste, à Carthage, etc., menant une vie dissolue et soutenant avec ardeur l'hérésie manichéenne. La Providence le conduisit à Milan, où il connut saint Ambroise; celui-ci le convertit et le bap-

tisa à l'âge de trente-deux ans. Le néophyte retourna aussitôt en Afrique, auprès de sa mère, et, peu de temps après, il fut ordonné prêtre par Valère, évêque d'Hippone, auquel il succéda.

Désormais Augustin ne fut plus occupé que de la prédication et de la défense de l'Église. En 411, il assista, à Carthage, à une conférence composée d'évêques catholiques et d'évêques donatistes. Il confondit ces derniers en démontrant victorieusement la vérité des points de la doctrine catholique attaqués par eux. La parole persuasive de saint Augustin et les ordres sévères de l'empereur Honorius contribuèrent simultanément à mettre fin au donatisme, dont les restes se perdirent dans l'arianisme, apporté en Afrique par les Vandales.

CHAPITRE VII

DOMINATION ET PERSÉCUTIONS DES VANDALES

429-534

L'Église de Carthage n'avait triomphé des persécutions et des hérésies que pour retomber, à la venue des Vandales, dans de nouvelles épreuves.

Le comte Boniface était depuis quelques années gouverneur de l'Afrique pour l'empereur Valentinien III, lorsqu'une intrigue de palais, ourdie par Aétius, son rival, lui fit concevoir des craintes pour sa position et pour sa vie. Une armée impériale fut, en effet, dirigée contre lui. Boniface, ne songeant qu'à se défendre, appela à son aide les Vandales (429), alors cantonnés en Espagne. Ceux-ci, au nombre de 80,000, vinrent, avec leur roi Genséric, lui apporter le secours de leurs armes. Mais, bientôt désabusé, le comte Boniface, à qui l'empereur avait rendu toute sa confiance, s'unit à Anspar, général commandant les troupes impériales, pour marcher contre les barbares si imprudemment appelés par lui. Les

Vandales avaient traversé la Tingitane et étaient arrivés jusque dans la Mauritanie césarienne, d'où ils ne tardèrent pas à entrer en Numidie, le fer et le feu à la main. Les églises furent incendiées, les populations chrétiennes se dispersèrent, et les évêques n'eurent plus qu'à attendre le moment de mourir pour Jésus-Christ. Les Vandales battirent l'armée impériale, s'emparèrent de toutes les provinces romaines de l'Afrique et vinrent mettre le siége devant Hippone.

Il faut lire, dans Victor de Vite, le récit des persécutions et des souffrances qu'endurèrent alors les chrétiens. L'arianisme [1], que professaient ces barbares, faisait d'eux des ennemis jurés des catholiques. « Ni l'infirmité du sexe, ni la considération du rang le plus élevé, ni la révérence due aux évêques, rien n'apaisait ces hommes brutaux... Les évêques, les prêtres, les nobles personnages qui tombaient en leurs mains, ils les chargeaient, ils les accablaient des fardeaux les plus durs... Leur fureur allait jusqu'à massacrer les petits enfants qu'ils saisissaient par les pieds et dont ils brisaient le crâne sur la pierre [2]. » Les maisons particulières, les édifices publics furent pillés, puis démolis ou livrés aux flammes. C'est le spectacle dont fut affligé saint Augustin qui mourut pendant le siége d'Hippone (430).

Au milieu de cette époque lamentable, l'historien ne sait où jeter ses yeux pour les reposer un instant. A Pérada, ville de la Byzacène, l'évêque eut le corps brûlé de fers

[1] Arius, prêtre d'Alexandrie d'Égypte (270-336), niait la consubstantialité du Verbe avec le Père et par suite sa divinité même, et soutenait que Jésus-Christ est une simple créature tirée du néant, très-inférieure au Père. Cette erreur fut condamnée par les deux conciles tenus à Alexandrie en 319 et en 321, et par le concile œcuménique de Nicée (325).

[2] Mgr Dupuch. *Fastes sacrés de l'Afrique chrétienne*, vol. II.

rougis ; et à Furnes, l'évêque Mansuétus fut brûlé vif. Cependant le comte Boniface reçut d'Italie, peu après la mort de saint Augustin, un renfort de troupes, et il marcha au secours d'Hippone ; mais il ne put la délivrer. Cette ville fut prise, pillée, incendiée par les Vandales, et les habitants eurent à peine le temps d'emporter à Carthage les précieux restes de saint Augustin.

Genséric était maître de l'Afrique jusqu'au-dessus d'Hippone ; la Byzacène et la Zeugitane restaient seules au pouvoir des Romains. Capréolus, évêque de Carthage, voyant tous les maux fondre sur son Église, exhorta, en 434, ses ouailles à la prière et à une pénitence solennelle. La même année, le général Anspar fut renvoyé à Carthage par l'empereur Valentinien pour traiter de la paix avec Genséric. Le roi barbare s'engagea à payer un tribut annuel à Valentinien et à lui laisser son fils Hunéric comme otage. La paix conclue, Genséric commença à persécuter les évêques ; puis, ne pouvant les attirer à l'arianisme, il les dépouilla et les chassa de leurs basiliques. De nombreux chrétiens furent martyrisés, comme au temps du paganisme, et il n'est pas d'atrocité ni de crime dont Genséric ne souillât sa cour.

Genséric (439-477).— En 439, Carthage elle-même tomba au pouvoir des Vandales. Ils pillèrent les églises, en firent des casernes, et enlevèrent les vases sacrés pour les employer aux festins du conquérant. Une partie de Carthage fut incendiée. Victor de Vite dit que les théâtres, la Via Cœlestis, le temple de Mémoire, etc., furent entièrement démolis. La basilique ad Majorum, les églises dédiées à sainte Célérine et aux martyrs scillitains furent aussi ruinées jusqu'aux fondements. Celles qui échappèrent à la destruction furent con-

sacrées à l'arianisme. Quodvultdeus, évêque de Carthage, fut exilé ; son clergé et beaucoup de catholiques le suivirent. Les autres évêques de la Byzacène et de la Zeugitane furent exilés à Maxula.

En 451, Genséric rendit contre les catholiques de cruelles ordonnances. Cependant il se laissa un instant toucher par les prières de l'empereur Valentinien : il permit que Deogratias fût sacré évêque de Carthage, et il rendit aux catholiques quelques basiliques. Après quinze ans de silence, dit Victor de Vite, l'église de Faustus, à Carthage, retentit des accents catholiques, et Deogratias fut sacré au milieu de quelques évêques rappelés de l'exil.

Ce n'était qu'une courte période de calme. A son retour de Rome (455), Genséric recommença à persécuter les évêques et leurs troupeaux. Eustratius, évêque de Sufetum, dans la Byzacène, Urbanus de Gerba et Habetdeus de Theudales, dans la Proconsulaire, furent de nouveau exilés.

En 463, la persécution redoubla à Carthage, ainsi que dans les deux provinces comprises entre cette ville et la Tripolitaine. La défaite de la flotte vandale en 464, par Marcellin, gouverneur de Sicile, ne fit que fortifier les mauvaises dispositions de Genséric. Tous les édifices sacrés, à commencer par les basiliques de Carthage, les couvents, les monastères furent détruits, et tous les prêtres proscrits. Cette époque est féconde en martyrs. Je citerai Dagila, épouse d'un officier de Genséric, à Carthage, laquelle endura tous les tourments, la flagellation, l'exposition publique, etc., plutôt que d'apostasier. Je mentionnerai aussi deux jeunes filles vandales qui, avec leur mère, se convertirent au catholicisme, et que ni les cachots ni les supplices ne purent ébranler.

Sur la fin de sa vie, Genséric, préoccupé de l'avenir de sa dynastie, se relâcha de ses rigueurs. En 475, il accueille avec honneur Sévère, ambassadeur de l'empereur Zénon, délivre de l'esclavage un grand nombre de catholiques, permet de rouvrir les basiliques de Carthage et ordonne à ses gouverneurs, en Byzacène et en Zeugitane, de cesser la persécution. Genséric comprenait que ce que l'on fonde sur le meurtre et la terreur n'a qu'une durée éphémère ; or, ce qu'il avait le plus à cœur, c'était de laisser à son successeur un trône solidement affermi. Enfin, après trente-sept ans de règne (477), mourut ce farouche conquérant, auquel l'histoire a reconnu d'ailleurs de grandes qualités.

Hunéric (477-488). — Son fils Hunéric ne cacha pas ses mauvaises dispositions envers les catholiques. Toutefois, il réserva ses premières cruautés pour les manichéens, et consentit, à la prière de l'empereur Zénon, à laisser les catholiques de Carthage élire un évêque. Le choix tomba sur Eugène. Hunéric ne tarda pas à persécuter les catholiques. En 483, il fit rassembler, de divers points de la Byzacène et de la Zeugitane, et conduire, à Colonia Lanium (Zeugitane) et à Sicca Veneria (Numidie), environ 5,000 chrétiens. On les entassa dans d'étroites prisons ; et, après de longues souffrances, ils furent menés au désert et abandonnés.

Hunéric commanda à tous les évêques catholiques d'avoir à se réunir à Carthage pour y exposer leur doctrine. Le roi vandale fit massacrer plusieurs d'entre eux dès leur arrivée, et mit les autres en présence des évêques ariens. Après des pourparlers dérisoires et des humiliations infligées aux évêques catholiques, les ariens qui entouraient Hunéric obtinrent

un décret de proscription contre les catholiques dont les églises furent attribuées aux ariens.

Dans une promenade hors des murs de Carthage, Hunéric rencontra tous ces vénérables prélats mourant de faim et apaisant leur soif aux piscines de la Malka. Il les fit charger par sa troupe, et la plupart furent tués. L'Église a conservé mémoire de ce massacre, et elle en honore les victimes sous ce titre : les cinq cents évêques confesseurs. Ceux qui ne furent pas massacrés près des piscines furent envoyés en Corse ou relégués dans l'intérieur des provinces. Eugène, évêque de Carthage, et Habetdeus, évêque de Theudales, furent exilés à Tamallène, ville frontière de la Byzacène, vers le désert. Des commissaires parcoururent les provinces en mettant à mort tout ce qui portait le nom de catholique. Lœtus, évêque de Leptis (Byzacène), fut conduit à Carthage et brûlé vif.

Hunéric, ayant reçu Uranus, que l'empereur Zénon lui envoyait en ambassade, voulut lui donner en spectacle tous les catholiques mutilés et défigurés que l'on put trouver dans Carthage. Ensuite il exila, après les avoir fait passer par les verges, les prêtres, les diacres et les clercs. La fureur des Vandales s'acharna jusque sur les enfants qui ne voulaient pas recevoir un second baptême. A Scibilliba, dans la Proconsulaire, l'évêque Boniface expira au milieu des tourments. Les couvents et les monastères furent donnés aux ariens dans toute l'étendue des possessions du roi vandale.

Après huit années de persécutions, de meurtres et de massacres, Hunéric mourut en 488. Il avait fait périr, dans les supplices, plus de 40,000 catholiques.

Guntamunde (488-496). — Guntamunde, qui succéda à

Hunéric, se montra, dès le commencement de son règne, favorable aux catholiques autant que le lui permirent les évêques ariens. Il leur rendit leurs basiliques, et il rappela de l'exil les évêques et les prêtres de la Byzacène et de la Zeugitane.

A cette époque, l'Église de Carthage vit fleurir le bienheureux Fulgence, né à Leptis en 463, mais originaire de Carthage. Malgré l'appui donné par Guntamunde aux catholiques, les Vandales continuèrent à se livrer à des persécutions isolées, et Fulgence se vit, avec l'évêque Faustus, chassé du monastère de Præsidium (490), où il avait été élevé.

Guntamunde mourut après huit ans de règne (496). Il eut pour successeur Trasamunde, son oncle, fils aîné de Genséric.

Trasamunde (496-508). — Répudiant tout à la fois les excès d'Hunéric et la tolérance de Guntamunde, Trasamunde s'occupa, durant tout son règne, de convertir à l'arianisme ses sujets catholiques. Il parvint à en gagner un petit nombre ; la majorité resta insensible à ses séductions. Sur la demande des évêques ariens, il exila dans les Gaules Eugène, évêque de Carthage.

Presque en même temps, Trasamunde envoya au supplice Vindémialis, évêque de Capsa, qui, après avoir été torturé, fut égorgé avec Longinus, évêque de Pamaria (Mauritanie). Bien des chrétiens périrent alors ; mais, parmi tant de confesseurs, l'Église n'a retenu que le nom d'Octavien, archidiacre de Carthage. D'autre part, Fulgence, qui avait un instant quitté l'Afrique, y revint et vécut quelque temps dans les environ d'Utique.

A la même époque, c'est-à-dire en 505, Eugène mourait dans les Gaules, laissant vacant le premier siége épiscopal

de l'Afrique. Depuis plusieurs années, Trasamunde avait défendu aux catholiques de réélire les titulaires des évêchés et des paroisses. Touchés de l'état d'abandon spirituel où se trouvaient réduits les catholiques, les quelques évêques restés en Afrique se réunirent en concile, dans la Byzacène, sous la présidence de Victor de Vite, et ils décidèrent qu'il serait pourvu aux siéges vacants. La population nomma ses évêques et ses prêtres. A cette nouvelle, le roi vandale entra en fureur et fit conduire à Carthage Victor de Vite, chargé de fers. La ville de Ruspina (Sfax) venait de choisir Fulgence pour évêque ; ce fut dans les chaînes que Victor de Vite, métropolitain de la Byzacène, confirma cette élection (508). Victor de Vite, l'historien de la persécution vandale, était natif de Pérada, dans la Byzacène ; il mourut exilé en Sardaigne.

La réinstallation des évêques sur leurs siéges fut de courte durée, car Trasamunde les envoya en Sardaigne. Fulgence fut du nombre des prélats exilés. Vers 514, Fulgence, bravant la colère vandale, revint à Carthage, où le roi Trasamunde, curieux de discuter théologie avec lui, le laissa séjourner plusieurs mois. Le second Augustin de l'Église d'Afrique mit ce temps à profit en se conciliant la bienveillance du roi par ses écrits et en ramenant à la foi tous les catholiques égarés. Mais les évêques ariens, irrités de la tolérance royale, obtinrent l'exil de Fulgence. En reprenant le chemin de la Sardaigne, il prédit le retour des évêques bannis et la fin de la domination vandale.

Dans les dernières années de Trasamunde, les églises de Carthage furent encore profanées et livrées à la soldatesque, et les prêtres, réduits à servir les Vandales. Trasamunde mourut en 508. Il laissait le trône à Hildéric.

Hildéric (508-532). — Malgré le serment auquel Trasamunde à son lit de mort avait voulu l'enchaîner, Hildéric rappela de Sardaigne les évêques bannis. Fulgence retourna à Ruspina.

Boniface fut élu évêque de Carthage en 523 ; son prédécesseur était mort en 505 ; ce siége était donc resté vacant dix-huit ans. En 525, Boniface convoqua à Carthage et présida un concile auquel assistèrent soixante évêques, réunis dans la basilique de Sainte-Agilée. Il y avait juste un siècle que pareille assemblée n'avait pu se tenir dans la métropole chrétienne de l'Afrique. Les évêques se retirèrent ensuite dans leurs diocèses, où, grâce à l'appui d'Hildéric, ils reconstruisirent les églises et les monastères détruits. Saint Fulgence mourut à Ruspina, en 533, après avoir élevé un monastère dans l'île de Circina (Kerkena). L'année précédente, Hildéric, indulgent aux catholiques, et pour cela détesté des Vandales qui l'accusaient de faiblesse, avait été assassiné dans son palais par Gélimer.

Gélimer (532-534). — Ce prince, dernier roi des Vandales en Afrique, ne put continuer longtemps les atrocités de Genséric et d'Hunéric ; il ne régna que deux ans. Justinien, irrité du traitement infligé par Gélimer à un de ses ambassadeurs, résolut de faire la conquête de l'Afrique. Dans ce dessein, il confia le commandement de son armée à Bélisaire. En 533, ce général aborda sur la côte de la Byzacène, au promontoire appelé autrefois Caput Vada et actuellement Rass Capudia. Après s'être assuré des dispositions de la ville de Sullectum (Salecta), sise un peu au-dessus du promontoire, il remonta avec sa flotte et son armée par Leptis et par Hadrumète ; puis, ayant rencontré Gélimer et son

lieutenant sur deux points différents, il les battit ; enfin, il entra dans Carthage, d'où les Vandales furent à jamais chassés le 14 septembre 534, jour anniversaire du martyre de saint Cyprien. Le roi déchu se réfugia à Hippone la royale (Bone), dont Bélisaire fit le siége et s'empara. Gélimer fut conduit prisonnier, à Constantinople.

Ainsi finit, après un siècle d'existence, cette formidable puissance vandale sous laquelle l'Église de Carthage souffrit plus, s'il est possible, que pendant les persécutions romaines. La paix était enfin rendue à l'Église d'Afrique. Elle en jouit cent soixante ans, de 534 à 698, c'est-à-dire jusqu'à la destruction définitive de Carthage par les Arabes.

CHAPITRE VIII

DOMINATION BYZANTINE

534-697

L'établissement des Byzantins à Carthage permit à l'Église catholique de s'organiser et de jouir enfin d'un repos acheté au prix de tant de douleurs et de tant de souffrances. L'ère des martyrs est close désormais ; aussi l'histoire religieuse devient-elle assez monotone à partir de 534. Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Heureuses, au contraire, les Églises fécondes en récits sur les confesseurs et les martyrs ! Après les persécutions, l'Église jette un plus vif éclat, et, si elle coule des jours tranquilles, elle le doit au sang généreux versé pour Jésus-Christ.

En 534, l'évêque Réparatus, successeur de Boniface, réunit, à Carthage, un concile de deux cent dix-sept évêques, pour fixer divers points de doctrine et de discipline.

Le concile tint ses assemblées dans la basilique de Faustus où reposaient les reliques de plusieurs martyrs. Il envoya à

Rome deux de ses membres, les évêques Caïus et Pierre, accompagnés du diacre Libérat, avec une lettre synodale pour le Saint-Siége. Le pape saint Agapit, qui venait de succéder à Jean II, y répondit le 9 septembre 535, par deux lettres adressées, l'une aux Pères du concile, l'autre à Réparatus. Dans la première, il loue les évêques de l'Église d'Afrique d'avoir recouru, pour la solution de leurs difficultés, à la chaire de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier. Dans sa lettre à Réparatus, saint Agapit lui rend tous les droits de métropolitain que la méchanceté de ses ennemis avait cherché à lui ravir. C'est pourquoi, en attendant qu'il puisse envoyer des légats, il lui enjoint de notifier à tous les rescrits de la chaire apostolique sur l'observation des canons, afin que personne n'en pût ignorer.

Le même concile députa à Constantinople un diacre nommé Théodore pour demander à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, que les Vandales avaient usurpés. Justinien donna, à cet effet, une loi, du 1er août 535, adressée à Salomon, préfet du prétoire d'Afrique, qui porte que toutes les terres usurpées sur les églises d'Afrique leur seront restituées, à condition qu'elles paieront les tributs, et que l'on rendra aussi les maisons et les ornements des églises; que l'église de Carthage jouira de tous les droits accordés par les lois précédentes aux églises métropolitaines, et qu'il ne sera permis ni aux ariens, ni aux donatistes de tenir des assemblées, d'ordonner des évêques ou des clercs, de baptiser et de pervertir personne, ni d'exercer aucune charge publique.

A la suite de résolutions prises par les évêques dans le concile de 534, l'Afrique fut partagée en quatre provinces ecclésiastiques : 1° la Proconsulaire ou Zeugitane; 2° la Byza-

cène; 3° la Numidie; 4° la Mauritanie, comprenant les deux Mauritanies et la Tripolitaine. Cette division subsista jusqu'à la conquête du nord de l'Afrique par les Arabes.

Je n'ai pas à faire le récit des guerres fréquentes soutenues par les Byzantins contre les Maures indigènes, de 534 à 647. Salomon, gouverneur de Carthage, le patrice Germain, neveu de Justinien, Sergius, neveu de Salomon, le sénateur Ariobinde et Jean Troglodita, stratége d'Afrique (548), luttent tour à tour avec succès contre les Maures. Cependant rien ne pouvait les réduire, et, après chaque défaite, ils se dérobaient aux coups pour revenir à l'improviste.

L'empereur Justinien éleva une église à la sainte Vierge, dans son palais de Byrsa, et une autre, dans la ville même de Carthage, sous le vocable de sainte Prime. Dans la même ville, il construisit un monastère. Il bâtit à Lepsis cinq églises dont la plus belle était dédiée à la sainte Vierge. De son côté, le préfet Salomon construisit, contre le port de Carthage appelé alors Mandracium, un couvent fortifié qui reçut son nom. Dans la Byzacène et dans la Zeugitane, des églises et des couvents furent élevés en grand nombre.

Primasius succéda à Réparatus sur le siége épiscopal de Carthage (551); puis, vinrent Publianus (566) et Dominicus (584). Ce dernier prélat réunit, en 594, à Carthage, contre les donatistes, un synode dont il envoya les actes au pape saint Grégoire le Grand. Il mourut vers l'an 604. L'histoire n'a pas conservé les noms des successeurs immédiats de Dominicus. On retrouve, en 630, le siége de Carthage occupé par l'évêque Fortunius, qui embrassa quelques années plus tard l'hérésie des monothélites. Les évêques de la province de Carthage élurent Victor à sa place, en 646. Ce pontife dé-

ploya une grande activité pour réprimer l'hérésie et mérita d'être loué par le pape saint Martin Ier pour son zèle, sa science et son humilité. Il assista pour ainsi dire au naufrage de l'Église d'Afrique, car les flots de l'invasion arabe, qui s'avançaient de plus en plus, ne tardèrent pas à ébranler les murs mêmes de Carthage (649).

Ici se termine la première partie de cet essai sur l'histoire religieuse de la Tunisie et spécialement de Carthage chrétienne. La seconde partie aura trait à l'existence des chrétiens depuis l'arrivée des Arabes jusqu'à nos jours.

SECONDE PARTIE

LES CHRÉTIENS EN TUNISIE

CHAPITRE PREMIER

INVASIONS ARABES

648-698

Plus on avance dans les recherches historiques sur le christianisme en Afrique, plus la tâche devient ardue, faute de documents précis. L'histoire des premiers martyrs d'Afrique est difficile à reconstituer, un grand nombre d'Actes ayant été brûlés par l'ordre des empereurs romains. Les époques de saint Cyprien et de saint Augustin, ainsi que les persécutions vandales, sont éclairées d'une vive lumière; mais l'obscurité se fait de nouveau au milieu du VII[e] siècle. Les armées musulmanes, sorties de l'Arabie, le Coran d'une main, le glaive de l'autre, s'avancent peu à peu vers l'Afrique septentrionale.

6

C'est le commencement d'une nouvelle période de persécutions.

En 641 (21e année de l'hégire), Amrou el Assri s'empare de l'Égypte. La même année, Okba pénètre dans la Pentapole, où le christianisme était florissant. Cette première fois, l'atteinte fut légère; mais, en 648, une nouvelle expédition arabe marcha sur la Pentapole, et les chrétiens furent tués ou chassés. Un petit nombre apostasièrent; la plupart, restés fidèles, gagnèrent l'Italie ou la Grèce; quelques-uns se réfugièrent à Carthage. Ce dernier refuge ne devait les protéger que peu de temps. Aussitôt après la prise de Tripoli (648), Abdallah ben Saad s'avance vers le sud de la Byzacène, et soumet la ville de Tacape (Gabès). Maître de ce port important, il y établit le centre d'une première occupation. Après s'être fortifié sur la côte, Abdallah ben Saad se dirigea contre Suffetula (aujourd'hui Sbitla), ville située dans l'ouest de la Byzacène. Il voulait s'assurer de la conquête de toute cette province avant d'attaquer Carthage. Le patrice Grégoire, gouverneur de la Byzacène, se porta à la rencontre du conquérant arabe. Il fut battu et se retira à Hadrumète (Sousse). Abdallah soumit à la loi de l'islam tout le pays conquis : la persécution des mahométans succéda à la persécution des Vandales.

Le pouvoir central, placé à Byzance, était trop loin des provinces menacées; aussi laissa-t-il achever par les Arabes l'œuvre de destruction religieuse commencée, depuis près de cent ans, par les tribus maures de l'intérieur. Un certain Djenaha reçut le gouvernement de la partie de la Byzacène conquise, et Abdallah retourna en Égypte.

Le christianisme se réfugia dans les villes du littoral,

principalement à Carthage. De 648 à 662, il jouit d'une tranquillité relative ; mais, en 662, Okba, barbier du Prophète, envahit la partie de la Byzacène restée intacte, pénétra jusqu'à la ville moderne de Kaïrouan, et rentra peu après en Égypte. Cette campagne ne fut, à proprement parler, qu'une immense razzia, pendant laquelle les chrétiens furent refoulés vers le nord, convertis de force ou massacrés. Okba ne marqua son passage par aucune conquête durable. Le souvenir de ce barbier conquérant est encore vivant chez les populations musulmanes de la Tunisie. Elles lui élevèrent, dès le commencement de la conquête et après sa mort, une mosquée à Kaïrouan même. C'est là que son corps est enterré. Aujourd'hui Kaïrouan est une ville sainte d'où les chrétiens sont exclus; les musulmans y tolèrent à peine la présence de quelques juifs.

Quatre ans plus tard (666), Mohavia ben Khodeïdj el Kendi pénètre à son tour en Byzacène et franchit bientôt la limite marquée par les conquêtes de ses prédécesseurs. Hadrumète est prise par Abdallah ben Zoheïr ; de son côté, Abdul Maleck ben Mervan, lieutenant de Mohavia, s'empare d'une ville que les historiens arabes appellent Djeloula et que je serais tenté d'assimiler à la Mehedia. Cette fois comme toujours, les troupes byzantines n'opposent qu'une faible résistance ; elles fuient devant le cimeterre, et aucun secours n'est envoyé ni d'Italie ni de Constantinople. L'année 666 marque la conquête définitive de la province d'Afrique. Le Coran est partout imposé aux populations chrétiennes, parmi lesquelles la peur et l'intérêt occasionnent de trop nombreuses défections. La première ardeur de prosélytisme et de carnage passée, les Arabes comprirent que, s'ils ne voulaient pas pos-

séder des provinces dépeuplées, il convenait d'y tolérer la présence des chrétiens. Aux maîtres nouveaux il fallait bien des harems et des esclaves. Là est tout le secret de la tolérance mahométane, si souvent vantée par des gens qui ne connaissent ni l'Orient, ni le fanatisme méprisant des sectateurs du Coran.

En 668, Okba ben Nafé pousse la conquête arabe jusqu'au nord de la Zeugitane. Il occupe l'île de Gerba, et Hippo-Zaritos (Byzerte) tombe en son pouvoir. En 671, le calife d'Afrique fait, de la ville de Kaïrouan, la capitale de la nouvelle province musulmane. Les chrétiens sont peu à peu chassés des villes du littoral et refoulés vers le nord-est, où ils conservent encore quelques possessions. Dinar Aboul Mohadjem, successeur d'Okba, conquiert, en 672, la presqu'île du cap Bon *(Hermœum promontorium)*. Battus partout, les chrétiens n'ont plus de refuge qu'à Carthage même : la Byzacène, la Zeugitane et une partie de la Numidie sont acquises aux musulmans, qui pressent les « Nazaréens » entre eux et la mer. La lutte dura encore seize années, pendant lesquelles Carthage reçut quelques renforts ; les fortifications furent réparées, des vivres furent amenés dans la place, et l'on se prépara à soutenir un suprême assaut contre le croissant. En 698, Hassan ben el Noman s'avança sous les murs de la ville et commença le siége du dernier boulevard du christianisme dans l'Afrique septentrionale. La résistance fut longue, mais inutile. Précédé par le fer et par le feu, Hassan fit son entrée à Carthage. Il poussa son cheval dans la grande basilique et en prit possession au nom du Prophète. Par là, il mettait le sceau à la domination musulmane. Les Arabes avaient employé cinquante ans à conquérir l'ancien terri-

toire punique, de Gabès à Carthage, et de Byzerte au cap Bon.

Le monde occidental assista impassible à la chute de Carthage ; il en sera de même pour la chute de Byzance. Et pourtant, à ces deux époques fatales, les chrétiens auraient pu facilement venir en aide à leurs frères ; en succombant, ces derniers découvraient une partie de l'Europe : c'était la livrer d'avance aux armées musulmanes. On n'aperçut pas alors les terribles conséquences de la prise de Carthage.

Les Arabes convertirent en mosquées un grand nombre d'églises ; celles qu'ils n'occupèrent pas furent détruites en haine de Jésus-Christ. Le fanatisme musulman s'attacha, dans tout le pays, à faire disparaître les signes apparents de la foi. Les croix et les symboles chrétiens furent détruits ; les inscriptions martelées, et les statues brisées. Les conquérants poursuivirent cette œuvre de destruction durant plusieurs siècles ; aussi, à consulter les rares ruines éparses en Tunisie, on serait tenté de croire que le christianisme n'a pas existé dans le pays compris entre Carthage et Gabès.

Un proverbe indigène dit : « Tout ce qui devient arabe est ruine. » En effet, à partir de 698, la population chrétienne diminue rapidement. Dans cette contrée, où l'on comptait, sous les Romains, près de 18 millions d'habitants et 80 villes, il existe aujourd'hui à peine 1,500,000 habitants et 7 ou 8 villes sans importance.

Après la chute de Carthage, le massacre des chrétiens rebelles à l'islam recommença. Beaucoup d'entre eux émigrèrent; les autres furent réduits en esclavage ou laissés libres de professer un culte pour lequel les conquérants affectèrent, après coup, une certaine tolérance.

Carthage tombée, les Arabes occupèrent la position de Tunis et y établirent le centre de leur domination dans le nord de l'Afrique. Ils abandonnèrent la ville de saint Cyprien à la destruction lente des siècles. L'œuvre, commencée par les armes des conquérants, fut continuée par la pioche des démolisseurs. Aujourd'hui il ne reste rien de Carthage ; on ne voit plus aucune trace de monuments. Tunis, La Goulette, La Marsa, Sidi Bou Saïd ont été construits simultanément avec les pierres de la capitale chrétienne de l'Afrique.

Je bornerai là mes indications sur la conquête musulmane. Laissant les Arabes passer en Sicile (732) et étendre leur domination vers la Mauritanie, je rechercherai quel fut le sort des chrétiens restés sous le joug des vainqueurs de la Byzacène et de la Zeugitane.

Entre la destruction de Carthage par Hassan (698) et l'expédition de saint Louis contre Tunis, sous le règne du roi maure Abou Abdallah Mohammed el Mostanser (1270), il s'écoule environ six cents ans. Pendant cette longue période, l'histoire des chrétiens indigènes demeure couverte d'un voile à peu près impénétrable.

Les ariens de l'Afrique, derniers restes de l'occupation vandale, se fondirent avec les musulmans envahisseurs et devinrent la souche de la race actuelle. La même alliance fut conclue en Bosnie, en 1483, entre les Turcs conquérants et les Bosniaques manichéens. Ces hérétiques, dont la croyance offrait avec le mahométisme des points de contact nombreux, avaient imaginé une religion où le monothéisme n'excluait pas le dualisme du bien et du mal.

CHAPITRE II

DOMINATION ARABE

698-1270

Les *Annales de la Propagation de la Foi* ont attiré, en 1867, l'attention du monde chrétien sur la terre des martyrs africains[1]. Cette trop courte étude n'a été suivie d'aucune publication sur l'Église de Carthage pendant la domination arabe. L'histoire du christianisme en Afrique au moyen âge n'a pas encore été écrite. Faute de documents suffisants, il est fort difficile de combler cette lacune. Aussi, ne puis-je donner qu'une esquisse rapide d'un passé resté jusqu'ici dans l'ombre.

Les Histoires de l'Église ne fournissent presque pas de documents sur la période comprise entre 666 et 1073 ; les historiens arabes que j'ai pu consulter en fournissent moins

1 *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XXXIX, p. 267-289 et 345-358.

encore. Pendant que les dynasties musulmanes et les compétiteurs au pouvoir se succèdent, le sort des chrétiens reste indifférent à tous, et aucun auteur n'en parle.

Sous la domination des Aghlabites, le patrice Constantin, nommé par l'empereur d'Orient au gouvernement de la Sicile, envoya un de ses lieutenants, nommé Phima, tenter une attaque sur la côte d'Afrique (827). Après avoir pillé et ravagé la contrée, Phima fut obligé de reprendre la mer. C'est la première entreprise dirigée par Byzance, depuis la chute de Carthage, contre la domination musulmane. Les chrétiens n'en reçurent aucun secours. Mais, peu après, les Arabes, pour se venger, débarquèrent en Sicile et s'emparèrent de cette île.

Le règne de Ziadet Allah en Tunisie (841) fut une ère de paix. Un de ses successeurs, Abou Isaac Ibrahim, transporta de Kaïrouan à Tunis la capitale du royaume (894). Placés plus près de la mer, les princes arabes de Tunisie augmentent leur flotte et inaugurent l'ère des pirateries si funestes principalement aux chrétiens d'Italie.

En 908, la dynastie des Aghlabites fut violemment remplacée par celle des Fatymites. Celle-ci confia le gouvernement de la Tunisie à la famille des Zeyrites.

Sous le règne de Temym, fils de El Moër, il est fait mention, en 1054, d'un évêque de Carthage appelé Thomas. Cyriacus paraît lui avoir succédé en 1076 ; à partir de cette date, l'histoire n'a conservé le nom d'aucun autre évêque en Tunisie. Ce court renseignement indique que, même à cette époque de troubles, les chrétiens n'avaient pas disparu et qu'ils jouissaient d'une certaine liberté religieuse. On put espérer un moment (1088) que les Normands, victorieux en

Sicile et unis aux Grecs, tenteraient une descente sur Tunis; mais Temym acheta la paix.

En 1117, Roger, comte de Sicile, attaque sans succès le roi de Tunis, par Gabès. En 1125, les Normands prennent l'île de Gerba, et, en 1148, Roger, devenu roi de Sicile, s'empare de Sfax, de Sousse et de la Mehedia. Il se trouva, par suite d'autres conquêtes, maître du littoral tunisien depuis le cap Bon jusqu'à Gabès. Sur ces entrefaites, Abd el Moumi-nin, chef de la dynastie des Almohades, quitta le Maroc avec une nombreuse armée et vint au secours du roi Hassan, que les troupes de Roger serraient de près. Les chrétiens furent rejetés en Sicile (1160) ; la dynastie des Zeyrites fut dépossédée, et Abd el Mouminin prit le pouvoir.

En 1172, le roi de Sicile conclut un traité de paix avec le lieutenant almohade à Tunis, et il est permis de croire qu'il y stipula certaines clauses favorables aux chrétiens. C'est, du reste, un sujet auquel je consacrerai un des chapitres de cet Essai. Omar Abou-Hafs, chef de la dynastie des Hafsides, supplanta les Almohades en Tunisie; ses successeurs prirent le titre de roi qu'ils conservèrent jusqu'en 1535.

CHAPITRE III

CROISADE DE SAINT LOUIS

1270

Mohammed el Mostanser Billah, un des successeurs d'Omar Abou Hafs, monta sur le trône en 1249. Les historiens prétendent qu'il voulut se faire chrétien, et ils pensent que c'est à son instigation que saint Louis débarqua, en 1270, sur la plage de Carthage. « Il y avait eu, disent Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis, échange d'ambassadeurs entre le roi de France et le roi de Tunis. Les envoyés du prince arabe avaient fait connaître au monarque français que leur maître désirait vivement recevoir le baptême, si une occasion honnête lui en était offerte et s'il était à l'abri des suites du mécontentement que sa conversion ferait naître parmi ses sujets[1]. »

Je connais les musulmans ; j'ai vécu au milieu d'eux, pen-

[1] *Les Saints de l'Algérie*, par Victor Béraud. — Valence, 1857; p. 129.

dant quinze ans, en Asie, en Afrique et en Europe, et je doute que Mohammed el Mostanser Billah ait eu réellement le désir d'embrasser la religion chrétienne. Ou saint Louis fut trompé par de faux rapports ou Mostanser chercha à l'attirer dans un piége.

J'emprunte à l'*Histoire de France* de M. Guizot la page consacrée à la dernière croisade entreprise par le saint roi.

« Toutes les objections, tous les avertissements, toutes les inquiétudes échouèrent devant l'idée fixe et la pieuse passion de Louis ; il partit de Paris le 16 mars 1270, presque déjà malade, mais l'âme contente et probablement seul sans trouble au milieu de ses compagnons. C'était de nouveau à Aigues-Mortes qu'il allait s'embarquer ; tout était encore obscur et incertain dans le plan de l'expédition. Irait-on d'abord en Égypte ou en Palestine, ou à Constantinople ou à Tunis ? On avait négocié à ce sujet avec les Vénitiens et les Génois, sans que rien fût conclu ni assuré. On allait au hasard, se confiant dans la Providence et oubliant qu'elle ne dispense pas l'homme de la prévoyance.

« Arrivé à Aigues-Mortes vers le milieu de mai, Louis n'y trouva rien de réuni, ni de prêt, ni les croisés, ni les vaisseaux; tout se faisait lentement, incomplétement et en grand désordre. Le 2 juillet 1270 enfin, on mit à la voile, sans que personne sût, sans que le roi dît à personne où l'on allait. Ce fut seulement en Sardaigne, après quatre jours de relâche à Cagliari, que Louis annonça aux principaux de la croisade, réunis à bord de son vaisseau *le Montjoie*, qu'il se dirigeait sur Tunis et que là commencerait leur œuvre chrétienne. Le roi de Tunis (comme on l'appelait alors) Mohammed Mostanser avait parlé depuis quelque

temps de son désir de se faire chrétien, s'il pouvait être efficacement protégé contre les séditions de ses sujets. Louis accueillit avec transport la perspective des conversions musulmanes : « — Ah ! s'écria-t-il, si je pouvais voir que « je fusse le compère et le parrain d'un si grand filleul ! »

« Mais, le 17 juillet, lorsque la flotte arriva devant Tunis, l'amiral Florent de Varennes, probablement sans ordre du roi et avec l'irréflexion qui éclatait à chaque pas dans l'entreprise, prit immédiatement possession du port et de quelques navires tunisiens comme d'une conquête, et il fit dire au roi « qu'il n'y avait plus qu'à le soutenir, que le « débarquement de l'armée pouvait s'opérer en toute sécu- « rité. »

« Au bout de quinze jours, après quelques combats entre les croisés et les Tunisiens..., les renforts promis à Louis par son frère Charles d'Anjou, roi de Sicile, n'étaient pas arrivés; les vivres manquaient ; les ardeurs de l'été d'Afrique exerçaient leurs ravages dans l'armée avec tant de rapidité, que bientôt on n'eut plus le temps d'ensevelir les morts : on les jetait pêle-mêle dans le fossé qui entourait le camp, et l'air en était infecté.

« Le 3 août, Louis fut atteint de la fièvre épidémique et obligé de garder le lit sous sa tente. Il demanda des nouvelles de son fils Jean Tristan, comte de Nevers, tombé malade avant lui. On lui avait caché la mort du jeune prince qui venait d'expirer sur le vaisseau, où on l'avait transporté dans l'espoir que l'air de la mer lui serait salutaire. C'était, avec la princesse Isabelle, mariée à Thibaud le Jeune, roi de Navarre, l'enfant chéri de Louis. Il joignit les mains en apprenant sa perte et chercha en silence dans

la prière quelque soulagement à sa douleur. Son mal empirait ; il fit appeler son successeur, le prince Philippe, tira de son livre d'Heures des instructions qu'il avait écrites pour lui, de sa main, en français, et les lui remit en l'exhortant à les observer scrupuleusement. Il donna également à sa fille Isabelle, qui était en larmes au pied de son lit, et à son gendre, le roi de Navarre, des écrits qui leur étaient destinés, et il chargea, en outre, Isabelle d'en remettre un autre à sa plus jeune sœur, la princesse Agnès, fiancée du duc de Bourgogne : « — Très-chère fille, dit-il, penses-y « bien ; beaucoup de gens se sont endormis en folle pensée « de péché et le matin ne se sont trouvés en vie. » Comme il venait de satisfaire à ses préoccupations paternelles, on lui annonça, le 24 août, que des envoyés de l'empereur Michel Paléologue avaient débarqué au cap de Carthage, chargés par leur maître de lui demander son intervention auprès de son frère Charles, roi de Sicile, pour le détourner de faire la guerre à l'empire grec naguère rétabli. Louis recueillit ses forces pour les recevoir, dans sa tente, en présence de quelques-uns de ses conseillers, inquiets de la fatigue qu'il s'imposait : « — Je vous promets, si je vis, dit-il « aux envoyés, de concourir, autant que je le pourrai, à ce « que votre maître réclame de moi ; en attendant, je vous « exhorte à avoir patience et bon courage. » Ce fut son dernier acte politique et son dernier souci en affaires du monde. Il ne fut plus occupé que d'effusions pieuses, qui se portaient tantôt sur les espérances de son âme, tantôt sur les intérêts chrétiens qui lui avaient été si chers toute sa vie. Il répétait, à voix basse, ses oraisons accoutumées ; on l'entendait murmurer ces paroles inquiètes : « — Beau sire Dieu, aie merci

« de ce peuple qui demeure ici et le ramène en son pays ! « Qu'il ne tombe pas en la main de ses ennemis et qu'il ne « soit pas contraint à renier ton nom. » Et, en même temps qu'il exprimait ainsi un triste retour de sa pensée sur la situation où il laissait son armée et son peuple, il s'écriait de temps en temps en se soulevant sur son lit : « — Jérusalem ! « Jérusalem ! nous irons à Jérusalem ! » Dans la nuit du 24 au 25 août, il cessa de parler, tout en continuant de se montrer plein de possession de son intelligence ; il voulut recevoir l'extrême onction à bas de son lit, étendu sur un sac grossier, couvert de cendres, avec la croix devant lui ; et, le lundi 25 août 1270, à trois heures du soir, il s'éteignit paisiblement en prononçant ces dernières paroles : « — Père, à « l'exemple du divin Maître, je remets mon esprit en tes « mains[1]. »

L'emplacement sur lequel saint Louis a rendu son âme à Dieu n'a été précisé par aucun historien. On sait seulement qu'il débarqua sur la plage de Carthage et que, aussitôt après, ses troupes prirent le « chastel de Carthage ». J'ai étudié soigneusement le terrain, et j'ai tout lieu de croire que le *Montjoie* vint aborder en face des ruines du théâtre, tout près des citernes du bord de la mer. Joinville dit en effet que l'armée souffrit d'abord de la soif, mais que, une citerne voisine ayant été prise, il y eut à boire pour tout le monde. Alors, comme à présent, il n'y avait pas d'autre réservoir d'eau que les citernes du bord de la mer, celles de la Malka étant beaucoup plus dans l'intérieur. C'est donc entre les citernes et la maison moderne de Mustapha Ben Ismaïl que les croisés

[1] *Histoire de France*, par M. Guizot ; t. II. p. 445 et suiv. — Paris, Hachette.

abordèrent. Un débarquement à La Goulette ou à Sidi Bou Saïd les eût mis, à gauche, sur une étroite langue de terre dangereuse à parcourir, et, à droite, au pied de hauteurs escarpées. Quant au château dont parle Guillaume de Nangis, il devait être sur la colline où jadis était le temple de Junon Astarté, ou bien sur la colline de Byrsa. En effet, les croisés ne purent se borner à occuper le rivage ; ils durent s'établir sur la large colline courant parallèlement à la mer et dont les points extrêmes étaient Byrsa, à gauche, et les hauteurs dominant La Marsa, à droite. De cette position, ils apercevaient Tunis, et pouvaient surveiller, dans la plaine qui s'étend sur le côté droit du lac, les mouvements ennemis. Enfin, de cette élévation, ils étaient à même de préparer, au besoin, la défense, l'attaque ou la retraite sur la flotte.

Aussitôt après la mort de Louis IX, les Arabes attaquèrent les croisés. Ceux-ci, étant descendus de la colline de Byrsa, battirent les infidèles et forcèrent le roi de Tunis à demander la paix. Elle lui fut accordée sans difficulté par Philippe le Hardi, et, le 18 octobre 1270, la flotte chrétienne mit à la voile pour la France. Le corps de saint Louis fut ramené et déposé dans la basilique de Saint-Denis ; sa tête fut placée à la Sainte-Chapelle. Les nombreux miracles, opérés par l'intercession du pieux roi, engagèrent le pape Boniface VIII à le canoniser en 1297 . L'Église fête, le 25 août, la commémoration du plus saint et du plus grand roi de France.

CHAPITRE IV

TRAITÉS ET RAPPORTS DE LA CHRÉTIENTÉ AVEC TUNIS

1073-1535

Pendant la croisade de saint Louis, il est peu parlé des chrétiens indigènes de la Barbarie, bien qu'ils fussent relativement nombreux. Les historiens arabes disent que Mohammed el Mostanser possédait dans son armée une légion chrétienne ; ils assurent même qu'il avait une garde personnelle exclusivement composée de chrétiens, ce souverain musulman ayant plus confiance en eux qu'en ses autres sujets. La tradition veut que le quartier de Bab Abd Allah, à Tunis, ait été alors le centre des chrétiens de la province.

Le siége épiscopal de Carthage ne semble pas avoir été occupé après 1076 ; cependant les Maures tolérèrent la profession du christianisme. Deux raisons les engageaient à cette tolérance : d'abord, la nécessité de conserver les chrétiens pour avoir des esclaves et des serviteurs de bas emploi, ensuite, un mépris insouciant pour les religions étrangères.

Cependant, le nombre des chrétiens indigènes diminuant de jour en jour à cause de l'état abject où ils étaient tenus, les Maures eurent l'idée d'aller, en Sicile et en Italie, capturer d'autres chrétiens. La course des pirates tunisiens ayant pris un grand développement, beaucoup de chrétiens furent réduits en esclavage ; quelques-uns apostasièrent, la plupart préférèrent souffrir pour conserver intacte la foi de Jésus-Christ. Du reste, même au commencement de la conquête, les musulmans ne se montrèrent pas absolus touchant les conversions à l'islamisme. Ils ont toujours toléré la présence des chrétiens et des juifs, ne s'inquiétant d'eux que pour les pressurer et les tourmenter. Jamais les sectateurs du Coran n'ont décrété de proscription générale, mais ils ont fréquemment immolé des victimes à leur fanatisme. Aux grands moyens, ils ont préféré les vexations journalières, les avanies, les meurtres partiels, etc. ; le nombre des confesseurs de la foi n'en a pas été moins considérable.

Rien ne révèle mieux l'existence des chrétiens en Tunisie, de 1073 à 1535, que les nombreux tourments endurés par eux. Je vais essayer de soulever le voile qui couvre cette période, en m'aidant des chroniqueurs arabes, des annales de l'Église de Tunis et des traités conclus jusqu'au XVIe siècle par les puissances chrétiennes avec les rois tunisiens.

I. — Dès le XIIe siècle, la piraterie peuple Tunis d'esclaves chrétiens. On voit alors les corsaires parcourir toute la Méditerranée, pénétrer au fond de l'Adriatique, et, passant les colonnes d'Hercule, aller, jusqu'en Islande, à la recherche d'une proie chrétienne.

La Sicile fut la première à souffrir de cette chasse sur mer; elle fut aussi la première à conclure un traité avec

la régence. Profitant des embarras intérieurs de Tunis, Roger, roi de Sicile, occupa la ville de Mehedia, située sur la côte orientale (1148) ; mais il dut l'abandonner devant des forces supérieures.

En 1180, son successeur Guillaume le Bon conclut avec Youssef, roi de Tunis, un premier traité dans lequel il n'est cependant pas fait mention des chrétiens indigènes.

Le traité signé en 1231, entre l'empereur Frédéric II, roi de Sicile, et un prince de la dynastie des Hafsites stipule « le libre échange de part et d'autre des esclaves, hommes, femmes, qui persisteraient dans leur croyance religieuse première, c'est-à-dire les prisonniers qui, en Afrique, resteraient dans le christianisme, et ceux qui, en Sicile ou ailleurs, conserveraient la foi musulmane. — Les marchands de Sicile, de Calabre et d'Apulie devaient être à l'abri, en Afrique, des vexations et exactions qu'y subissaient d'habitude les voyageurs chrétiens. Réciprocité en faveur des marchands musulmans d'Afrique dans les domaines de l'Empereur [1]. »

De 1470 à 1479, les rois de Sicile stipulent avec Tunis diverses conventions de même nature. Depuis cette époque jusqu'à l'expédition de Charles-Quint, on ne trouve plus aucune trace de relations politiques entre les deux pays.

Les autres puissances chrétiennes, telles que Venise, l'Aragon, Majorque, Pise, etc., suivirent l'exemple de la Sicile, et se lièrent avec la Tunisie par divers traités, afin de protéger, en Barbarie, la religion ainsi que le commerce maritime.

Le traité conclu, en 1270, entre « Jaeme, rey d'Arago, de

[1] *Annales tunisiennes*, par A. Rousseau ; p. 424.

Malorcha e de Valencia, comte de Barcelona e d'Urgel, senyor de Monpelier, e el noble Miramomeni Aboabdille, rey de Tuniz, » dit expressément que les sujets aragonais pourront jouir de toute sécurité dans leurs *fondouks* (caravansérails) de Tunis, y réciter leurs prières et enterrer leurs morts. Et, chose plus explicite, il est stipulé que les sujets aragonais seront traités et respectés, dans les États tunisiens, à l'égal des autres marchands chrétiens, qui y sont fixés, comme par le passé et sans nouveaux droits. Ce paragraphe vise évidemment les chrétiens étrangers et indigènes, par l'entremise desquels les rois barbaresques entamèrent les premières négociations avec les princes chrétiens.

En 1278 et en 1285, les parties contractantes confirment les dispositions du traité de 1270. J'arrive à la convention de 1313, contre-signée par plusieurs témoins chrétiens indigènes et passée entre le roi de Majorque et le roi de Tunis. La sécurité des gens de Majorque établis à Tunis y est garantie avec le droit d'avoir un fondouk et un consul, c'est-à-dire un protecteur des intérêts matériels et religieux. La copie de cet acte a été collationnée par un notaire aragonais et chrétien, Bernardo de Pulcrovicino, résidant alors à Tunis. En 1323, ces stipulations furent confirmées par un nouveau traité.

Les Florentins obtinrent, en 1252, les mêmes priviléges que les Siciliens et les Aragonais.

La république de Gênes, dont le commerce était alors très-étendu, songea à protéger l'existence des chrétiens en Tunisie par des stipulations signées en 1230, en 1250 et en 1272. « Bien que les Génois se fussent associés à l'expédition de saint Louis contre Tunis, puisqu'ils mirent à la disposition des croisés plusieurs de leurs navires, il ne semble pas que

leurs rapports commerciaux avec les États du prince tunisien aient été rompus, ni même qu'ils en aient souffert [1]. » Loin de là, la république génoise obtint, entre autres priviléges, que les ventes faites dans les États tunisiens par des Génois à « d'autres chrétiens » seraient exemptes de tous droits et que les chrétiens naviguant sous la protection du pavillon génois participeraient aux mêmes avantages. Les chrétiens indigènes purent dès lors éviter les avanies et les exactions musulmanes.

Quant aux Pisans, ils s'établirent à Tunis et dans l'île de Tabarque dès le XIIe siècle. L'histoire a conservé le souvenir de sept conventions signées par eux avec les rois de Tunis. La convention de 1230 leur assura notamment la faculté de construire, en Tunisie, des églises et des cimetières ; la dernière, celle de 1398, ne fut qu'un résumé des priviléges octroyés précédemment.

Venise a traité quatre fois avec Tunis : en 1251, en 1271, en 1317 et en 1320. Le traité de 1251, aujourd'hui déposé dans les archives de Venise, garantit la possession des fondouks, l'établissement d'un consulat, etc. ; il se tait sur les droits religieux, mais il en est question évidemment à l'article des fondouks dans lesquels les chrétiens des autres nations étaient autorisés à pratiquer librement leur religion.

La trêve de dix ans, signée en octobre 1270 par Philippe III le Hardi, successeur de saint Louis, et le roi de Tunis, El Mostanser, contenait un article particulier aux chrétiens de Tunisie.

Art. III. — Il sera libre aux moines et prêtres chrétiens de

[1] *Annales tunisiennes*, p. 419-420.

s'établir dans les États du Commandeur des croyants ; on leur accordera un lieu où ils pourront bâtir des maisons, construire des chapelles et enterrer les morts ; il sera permis aux moines et prêtres de prêcher dans l'enceinte des églises, de réciter à haute voix les prières ; en un mot, de servir Dieu conformément à leurs rites et de faire tout ce qu'ils feraient dans leur propre pays.

Voilà ce que le successeur de saint Louis put obtenir pour faire respecter la religion chrétienne en Tunisie. A aucun des États de la chrétienté il n'avait été encore accordé des priviléges aussi étendus et aussi explicites.

« En outre, ce traité fut déclaré commun à Baudouin II, empereur de Constantinople, à Alphonse, comte de Toulouse, à Guy, comte de Flandre, à Henry, comte de Luxembourg, et à tous les comtes, barons et chevaliers présents [1]. »

II. — Dès le XIIIe siècle, les Ordres religieux joignent leurs efforts à ceux des princes chrétiens pour le triomphe de la foi en Tunisie. L'Ordre des Trinitaires est créé, en 1198, par saint Jean de Matha [2] et par saint Félix de Valois, pour la délivrance des chrétiens captifs chez les infidèles. En 1232, saint Pierre Nolasque [3] fonde l'Ordre de Notre-Dame de la Merci. Ces deux Ordres ont joué un grand rôle pour le rachat des esclaves captifs à Tunis, et c'est à eux surtout que l'on doit la conservation du christianisme dans ces contrées. De 1193

1 *Tunis*, par le Dr L. Franck. Collection de l'*Univers pittoresque*, de Firmin Didot, Paris, 1842.

2 Jean de Matha naquit à Faucon en Provence. Sa vocation lui fut révélée par l'apparition d'un ange lui montrant deux captifs, l'un chrétien, l'autre maure. Le pape Innocent III approuva la constitution de l'Ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs et donna à Jean de Matha le titre de supérieur général de l'Ordre.

3 Saint Pierre Nolasque naquit en 1189, dans le Lauraguais, près de Carcassonne. L'Église l'honore le 31 janvier.

à 1787, les Trinitaires rachetèrent, sur les côtes de Barbarie, 900,000 esclaves ; et les Pères de la Merci, 300,000. Le prix d'un esclave étant en moyenne de 6,000 francs, c'est donc, pour le rachat de 1,200,000 esclaves, 7 milliards 200 millions de francs que l'Europe chrétienne a consacrés, pendant plus de cinq siècles, à la délivrance des malheureux tombés entre les mains des corsaires barbaresques.

Dans deux voyages accomplis en 1202 et en 1210, saint Jean de Matha racheta 230 prisonniers qu'il ramena triomphalement de Tunis à Rome. Deux fois, il envoya à Tunis son compagnon Jean l'Anglais, qui délivra 334 esclaves.

Parfois les Pères de la Merci prenaient les fers des esclaves qu'ils ne pouvaient racheter. Voici une partie du serment prononcé par ces Religieux à leur prise d'habit : « ... *Et in Sarracenorum potestate in pignus, si necesse fuerit ad redemptionem Christi fidelium, detentus manebo.* Je jure de rester esclave entre les mains des Sarrasins comme otage, si cela est nécessaire à la rédemption des fidèles du Christ. »

En 1219, saint François d'Assise envoya à Tunis quelques-uns de ses Religieux pour assister les chrétiens. « Ce furent, dit le chroniqueur, des pèlerins qui ne fondèrent aucun établissement. »

L'année 1247 marque l'assassinat d'un Religieux français nommé le P. Pierre de Saint-Denis ; on ignore à quel Ordre il appartenait.

Tous les rédempteurs d'esclaves chrétiens, venus à Tunis en 1249, furent volés, tués et jetés à la mer.

En 1253, le P. Thibaut était sur le point de partir avec 129 esclaves délivrés, lorsqu'il fut fait prisonnier et brûlé vif ; les chrétiens qu'il avait rachetés furent remis en esclavage.

L'état lamentable de cette province attira l'attention du pape Alexandre IV, qui enjoignit, par sa lettre du 27 juin 1256, au supérieur général des Dominicains d'envoyer des missionnaires à Tunis. Cette mission porta promptement des fruits. On lit, en effet, dans une lettre du même pape (15 juillet 1260) adressée à saint Raimond de Pennafort, que les Dominicains envoyés à Tunis convertirent même des musulmans. Les chroniques dominicaines portent à 10,000 le nombre des infidèles qui reçurent alors le baptême.

Peu après, le roi de Tunis témoigna le désir d'embrasser la foi chrétienne. Comme je l'ai exposé plus haut, c'est l'expression de ce désir qui aurait déterminé saint Louis à entreprendre la croisade pendant laquelle il mourut en face de Tunis (1270). Le rédacteur des annales de l'Église de Tunis, M. Pélissier de Reynaud[1], et un historien arabe sont d'accord pour constater que, à cette époque, le nombre des chrétiens était considérable ; tout prouve que la communauté chrétienne indigène survécut aux persécutions; les traités conclus avec Tunis, ainsi que l'œuvre des Pères de la Merci et des Trinitaires, en sont les preuves les plus convaincantes.

Quelques années après la croisade de saint Louis, le martyrologe s'ouvre de nouveau. En 1284, Pierre du Chemin, Religieux de la Merci, est massacré; en 1315, les PP. Othon, Jacques et Adolphe, revenant de Tunis avec 320 esclaves, sont repris par les pirates, conduits à Constantinople et empalés. Deux ans plus tard, le P. Alexandre est brûlé vif à Tunis, pendant que le P. Arthaud et 30 autres Pères de la Merci y meurent de faim.

[1] *Description historique et géographique de la Régence de Tunis.*

Le Vénérable Raymond Lulle, né à Majorque (1235), vint à Tunis en 1311, après trente ans d'étude de la langue arabe et de préparation à l'évangélisation des Maures. « Résolu à essayer ce qu'il pouvait étant seul, pour parvenir à cette fin, il assembla les plus savants musulmans et leur dit : « — Je suis bien instruit des preuves de la religion « chrétienne, et je suis venu auprès de vous pour entendre « les preuves de l'islamisme, afin de l'embrasser si je trouve « vos raisons plus fortes que les miennes. » Les musulmans lui ayant apporté les preuves de leur religion, il y répondit facilement et ajouta : « — Tout homme sage doit « suivre la croyance qui attribue à Dieu plus de bonté, de « puissance, de gloire et de perfection et qui met entre la « cause première et son effet plus d'accord et de conve- « nance [1]. »

Un siècle durant, le silence se fait sur les vicissitudes du christianisme en Tunisie. Il faut arriver au milieu du xve siècle pour reprendre le cours de ce récit.

Saint Laurent Compani, vingt-unième supérieur général de la Merci, venu en Tunisie vers 1450, est, peu après son arrivée, saisi et jeté dans les fers. Il y languit seize années avec le P. Bozet, commandeur de Toulouse, et il mourut en 1479. De son vivant, il fit plusieurs miracles : il rendit la vue à un aveugle et délivra d'un démon la fille du roi de Tunis. Le *Bullarium Ordinis B. M. V. de Mercede* (Barcinonæ, 1692) contient le récit complet de la vie et des œuvres de Laurent Compani. D'après ce document, le saint missionnaire aurait été envoyé deux fois en ambassade par le

1 *Les Saints de l'Algérie.*

roi de Tunis auprès d'Alphonse V, roi de Naples et d'Aragon. Les miracles de saint Laurent Compani convertirent à la foi chrétienne le roi de Tunis et toute sa famille. Il est difficile de révoquer en doute ce fait avancé par de graves auteurs ; les écrivains arabes sont naturellement muets à ce sujet. Il convient donc d'accepter cette affirmation sans la discuter, tout en déplorant qu'un exemple parti de si haut soit resté stérile. Deux fois les souverains de Tunis ou désirèrent se convertir ou abjurèrent ; cependant, excepté les 10,000 musulmans baptisés par les Dominicains, le reste du peuple continua de professer les erreurs de Mahomet.

Voilà ce que l'Église a tenté, jusqu'à la conquête de Charles-Quint, pour le rachat des chrétiens et pour la glorification de Notre-Seigneur parmi les infidèles. Grâce aux efforts combinés des princes et des Religieux (Trinitaires, Dominicains, Pères de la Merci, etc.), l'existence des chrétiens en Tunisie fut sauvegardée autant que possible ; quelques églises et chapelles furent construites ; de pieux exemples furent donnés. Mais, hélas ! qu'est-ce que cet état languissant comparé avec la splendeur de l'Église de Carthage du v[e] au vii[e] siècle ? Du moins le flambeau de la foi ne s'est jamais éteint en Tunisie, et il est permis d'entrevoir des jours prochains où il brillera d'un éclat nouveau. La création des Ordres de la T.-S. Trinité et de N.-D. de la Merci fut une faveur spéciale de Dieu qui suscita de nombreux défenseurs de l'Église militante ; la conquête de Charles-Quint mit le sceau matériel aux victoires morales des missionnaires.

On a pas idée aujourd'hui des souffrances qu'enduraient à Tunis les chrétiens captifs.

« Les prisonniers se divisaient en deux classes : la première

comprenait le capitaine et les officiers du bâtiment capturé, avec leurs femmes et leurs enfants; cette première classe était soumise à un travail moins dur que celui des simples matelots, qu'on vendait publiquement au plus offrant. Les enfants étaient presque tous envoyés au palais du dey ou aux maisons des premières familles, et les femmes servaient les dames maures ou entraient dans les harems.Mais les plus malheureux étaient ceux qu'on employait aux travaux publics. Ils étaient nourris de pain grossier, de gruau, d'huile rance et de quelques olives; il n'y avait que les plus adroits qui pouvaient, par leur industrie, en travaillant pour leur compte après le coucher du soleil, se procurer quelquefois une meilleure nourriture et un peu de vin. L'État leur accordait pour tout vêtement une chemise, une tunique de laine à longues manches et un manteau... Chaque bagne formait un vaste édifice distribué en cellules basses et sombres, qui contenaient chacune de quinze à seize esclaves. Une natte pour quelques-uns et la terre humide pour le plus grand nombre leur servait de lit... C'était là qu'étaient tenus les esclaves appartenant à l'État... Les esclaves des particuliers étaient généralement assez bien traités, surtout ceux que l'on présumait rachetables... La vente des esclaves se faisait dans un bazar appelé *Bezestan* (en persan, acheter, lieu où l'on achète). La valeur vénale dépendait de l'âge, de la fortune, de la santé, etc. Le rachat s'accomplissait de trois manières. Il y avait d'abord la rédemption publique : c'était celle qui se faisait aux dépens de l'État auquel appartenaient les esclaves. Il y avait ensuite le rachat par l'entremise des Religieux de la Merci; et enfin le rachat direct, effectué par les parents du captif. La rançon une fois payée, on exigeait diverses

redevances supplémentaires qui doublaient le prix convenu [1]. »

L'Europe a, pendant des siècles, enduré à ses portes ce triste état de choses ; longtemps elle a été impuissante à réprimer la course de la Tunisie. Jusqu'au XVIe siècle, elle ne sut se défendre que par quelques traités insuffisants ; et, sans le zèle des missionnaires, les Arabes auraient, dans cette longue et obscure période (1073-1535), effacé en Afrique le nom de chrétien.

[1] Extrait de l'*Histoire de l'Algérie*, par Galibert. — Voir le chapitre intitulé *Piraterie.*

CHAPITRE V

DES CONQUÊTES DE CHARLES-QUINT A LA CAPTIVITÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL

1535-1605

Les deux derniers descendants des Beni-Hafs, Rechid et Mouley Hassan, en appelant tour à tour l'intervention des Turcs et des Espagnols, mirent fin à leur dynastie qui avait gouverné la Tunisie pendant trois siècles (1228-1525).

Charles-Quint répondit à l'appel de Mouley Hassan détrôné par la milice barbaresque, et, pour agir plus efficacement, il s'associa l'Ordre de Malte, le Saint-Siége, le Portugal et les Flandres. Il espérait ruiner la puissance des Régences et délivrer les milliers de chrétiens qui gémissaient dans l'esclavage à Tunis.

Cependant Barberousse (Kheir ed Din), amiral du sultan Soliman II, avait pénétré précédemment dans Tunis par surprise et à la faveur du nom de Rechid, le second compétiteur. Dès qu'il apprit les immenses préparatifs de la chrétienté, il fortifia La Goulette, le lac et Tunis, fit proclamer

la guerre sainte, et excita le fanatisme turc contre les « adorateurs de la croix ». En pareille circonstance, les musulmans déploient l'étendard du Prophète. Ce drapeau est aujourd'hui déposé à la grande mosquée de Constantinople. Naguère, nous avons vu les mahométans promener, à travers la Turquie d'Europe, la tunique de Mahomet afin de ranimer le zèle de leurs soldats contre les Serbes et les Monténégrins.

Charles-Quint arriva à La Goulette au mois de juin 1535, avec une flotte de 400 voiles, qui portait de 30,000 à 35,000 hommes commandés par six généraux éprouvés. Les historiens espagnols disent que l'empereur débarqua sur la plage de Carthage, entre les citernes du bord de la mer et la maison actuelle du dey Sidi Mohammed Er Sadok. De là, il s'avança par la Tœnia, et occupa La Goulette devant laquelle il avait laissé une partie de ses vaisseaux.

Cette même terre, où saint Louis avait planté sa tente en 1270 et où il mourut, voyait donc, après plus de deux siècles et demi, d'autres soldats chrétiens accourir, sous les ordres d'un puissant empereur, à la délivrance des chrétiens esclaves. Cette fois, Dieu permit que le succès le plus complet couronnât la nouvelle croisade spécialement dirigée contre Tunis.

Le 14 juillet, La Goulette fut prise. Peu de jours après, Tunis tombait au pouvoir des Espagnols, grâce à une diversion des chrétiens esclaves qui brisèrent leurs fers et s'emparèrent de la citadelle. Mouley Hassan fut replacé sur le trône, et, le 6 août 1535, il signa à La Goulette avec Charles-Quint un traité portant en substance les points suivants :

En outre, ledit roy de Thunes a traicté et convenu, traicte et convient pour luy, ses hoirs et successeurs, roys dudit royaulme

de Thunes, que doresenavant à jamois ne se pourront captiver, ne se detenir en servitude audit royaulme, comme ny pour cause que ce soit, chrestiens quelconques, hommes, femmes, ny enfants, tant de l'Empire romain, nations et pays en estant et deppendances, que des royaulmes, pays et subjetz patrimoniaulx que tient ledit S[r] Empereur et tiendra par cy-après, tant des Espaignes, Naples, Secille, que d'autres ysles et aussi de tous les pays de la basse Allemaigne et Bourgoigne, et ceulx de la maison d'Austrice tenuz par le roi des Romains, frère de Sa Majesté Impériale.

... Item, que icelluy Roy de Thunes permettra, et aussi ses hoirs et successeurs, (à) tous les chrétiens doiresenavant et à tousjours vivre, résider et converser en et par tout ledit royaulme de Thunes, en sa foi chrestienne, paisiblement et sans moleste, ny empêchement quelconque, directement ne indirectement; et que les églises d'iceux chrestiens, tant de religieulx que autres y estans, demeurent et soyent entretenues sans contredict ni destourbier, et en puissent lesdits chrestiens faire, et edifficr et construyre d'autres, quand bon leur semblera et selon leurs devocions ès lieux et quartiers où ilz auront leurs maisons et demeurances.

Jamais triomphe n'avait été si complet pour le catholicisme : il semblait n'avoir désormais plus rien à craindre du retour des pirates et des souverains barbaresques. L'auteur des annales de l'Église de Tunis dit, à cette occasion, que le roi d'Espagne trouva et délivra plus de 200,000 chrétiens esclaves. Quoi qu'il en soit de ce nombre, que de pieux écrivains ont peut-être exagéré en bonne intention, tous les chrétiens résidant en Tunisie furent rendus à la liberté. Pendant quarante années (1535-1574), ils purent s'établir où ils voulurent, pratiquer leur religion, élever des églises, des cloîtres, etc.

La paix conclue, Charles-Quint s'assura des forteresses de La Goulette et de Tunis, laissa des troupes en quantité suf-

fisante pour la garde de ces places (1,000 hommes et 12 galères), et regagna la Sicile.

Après son départ, les villes de Kaïrouan et de Sousse ne tardèrent pas à se soulever contre Mouley Hassan, dont l'autorité rétablie par les chrétiens semblait méprisable aux musulmans. Averti de ce soulèvement, le vice-roi de Sicile envoya en Afrique le marquis de Terranova (1537). Celui-ci aborda devant Sousse, mais, ayant rencontré des forces supérieures aux siennes, il rentra à Trapani sans avoir rien pu tenter.

Deux ans après (1539), André Doria, amiral génois au service de l'Espagne, vint avec ses vaisseaux le long des côtes tunisiennes; il réduisit Sousse, Sfax et Monastir, où il plaça une garnison espagnole. Plus tard, ces villes furent tour à tour prises et reprises par les musulmans et par les Espagnols. Ces derniers, soutenant toujours Mouley Hassan, et, conduits par lui, essayèrent sans succès de prendre Kaïrouan, la ville sainte. Après cet échec, Mouley Hassan passa en Europe pour y chercher des renforts; mais, à son retour en Tunisie, il fut pris et aveuglé par son fils Mouley[1] Hamed, usurpateur du trône.

Mouley Hamed fut lui-même saisi par 1,500 Espagnols envoyés de Naples, et il dut céder le pouvoir à son oncle Mouley Abd el Maleck. Celui-ci régna trente-six jours et fut remplacé par son fils Mouley Mohammed. Mais Mouley Hamed, réfugié dans l'intérieur de la Régence, réunit un parti considérable composé de tous les mécontents; il prit Monastir, et, ayant grossi le nombre de ses partisans, il mar-

[1] Mouley, ou mieux Moula, en arabe, signifie maître, seigneur.

cha sur Tunis. Mouley Mohammed en fut chassé et alla se réfugier à La Goulette sous la protection des canons espagnols.

Cependant peu à peu les musulmans augmentèrent en force. En 1551, Charles-Quint, effrayé de l'autorité prise sur la côte orientale de la Tunisie par un corsaire appelé Dragut[1], envoya une flotte contre lui. La principale place de Dragut, La Mehedia, fut prise, livrée au pillage et confiée à 2,500 Espagnols et à don Alvar. Malheureusement, deux ans après, Charles-Quint abandonna cette place, laissant les chrétiens de la côte orientale de la Tunisie privés de toute protection.

Mouley Hamed, remis sur le trône par les Espagnols, ne tarda pas à être attaqué et battu par Ali pacha, gouverneur d'Alger. Il se réfugia de nouveau à La Goulette pendant qu'Ali pacha prenait Tunis. Ce gouverneur ottoman y rétablit l'autorité de la Porte, y laissa une garnison turque, réputée suffisante, et rentra à Alger (1570).

Trois années durant, les Arabes et les chrétiens combattirent côte à côte pour expulser les Turcs. Leurs efforts furent vains. Philippe II envoya d'Espagne en Tunisie (1573) son frère naturel don Juan d'Autriche avec une flotte et 20,000 hommes. Les Turcs effrayés quittèrent Tunis ; don Juan s'en empara, y mit 4,000 hommes de troupes, et proclama roi de Tunis Mouley Mohammed, qui s'était montré plus docile que son frère Mouley Hamed.

Le sultan Sélim II, inquiet, à son tour, des progrès des Espagnols, dirigea contre eux, en 1574, une flotte comman-

[1] Originaire d'Anatolie, d'abord lieutenant de Barberousse, puis amiral de la flotte du sultan Sélim. Il fut tué au siége de Malte en 1566.

dée par Sinan pacha. Sinan parut avec ses vaisseaux, d'abord devant Tabarque et La Galipia ; il battit les garnisons espagnoles qui défendaient ces places, et mouilla à La Goulette. Il enleva cette position au prix de grands sacrifices ; Tunis elle-même succomba (3 septembre), malgré l'héroïque défense des chrétiens commandés par le gouverneur espagnol Cerballon. Presque tous les prisonniers non musulmans furent massacrés ; les historiens parlent de 3,000 chrétiens indigènes et de 7,000 soldats espagnols égorgés par les Turcs. 300 captifs à peine furent réservés pour l'esclavage et allèrent repeupler les bagnes si heureusement détruits en 1535.

Sinan pacha ayant rétabli la domination musulmane, tout le fruit de quarante années de luttes contre le croissant fut perdu en un instant. L'esclavage recommença, et plus dur, s'il était possible, qu'auparavant. Le traité imposé par Charles-Quint vainqueur devint lettre morte, la religion chrétienne se trouva sans appui ; l'on vit de nouveau les chrétiens tourmentés et mis en vente comme un vil bétail. L'Espagne ne vengea pas sa défaite et ne fit rien pour soustraire les chrétiens au joug musulman. Sinan pacha laissa à Tunis une garnison de 4,000 hommes qu'il plaça sous l'autorité de 40 deys ; puis il donna le pouvoir suprême à un pacha et rentra à Constantinople avec un grand nombre d'esclaves chrétiens.

Après les défaites des Espagnols, si le christianisme ne disparut pas de la Tunisie, il fut du moins obligé de se cacher et de vivre clandestinement à l'abri d'une tolérance intéressée et vénale. La piraterie reprit son libre essor ; les côtes de Sicile, d'Italie, de Provence, etc., furent de nouveau écumées par les forbans tunisiens ; les bagnes se remplirent et l'esclavage fut aggravé.

En 1590, les musulmans, s'étant divisés en deux partis, se massacrèrent mutuellement. Le silence de l'histoire autorise à penser que les chrétiens esclaves ne furent pas atteints.

Au milieu de ces bouleversements intérieurs, l'autorité gouvernementale passa du pacha à l'un des quarante deys.

Le premier dey élu, Ibrahim Rodessli, régna deux ans, puis se retira à La Mecque (1592). Son successeur Moussa suivit son exemple (1593). Sous le règne du troisième dey élu, Othman, bon nombre de Maures, chassés d'Espagne, se réfugièrent à Tunis, où ils apportèrent des sentiments de haine violente contre les chrétiens.

La peste et la famine marquèrent les années 1604 et 1605. Se représente-t-on les souffrances alors endurées par les chrétiens, mourant de faim sous l'étreinte du mal contagieux et privés des secours de la religion? Cependant l'Europe chrétienne ne les oubliait point.

« Au mois d'août 1605, cinq galères de Malte, qui croisaient devant Tunis, se perdirent sur l'île de Zimbre, à 20 kilomètres du cap Bon. Les chevaliers qui les montaient, après avoir froidement envisagé les périls de leur situation, songèrent à se prémunir contre ceux qui ne manqueraient pas de les menacer aussitôt que le gouvernement local aurait avis de leur naufrage. Ils retirèrent donc tout ce qu'ils purent des coques de leurs navires, et se retranchèrent sur la partie la plus élevée de l'île. Quelques pièces de canon, portées à force de bras sur le sommet du grand Zimbre, ajoutèrent à la sécurité qu'ils puisaient dans leur propre courage. C'est dans cette attitude qu'ils attendirent l'ennemi.

« Bientôt les Tunisiens vinrent en foule assaillir cette poignée de chrétiens. L'attaque fut vive; mais la défense fut

plus vigoureuse encore, et 300 musulmans payèrent leur témérité de la vie. Cependant la position des chevaliers était fort critique ; aucun avis de leur naufrage n'était parvenu à Malte ; nulle embarcation ne leur restait pour aller dans un port réclamer des secours; et, circonstance plus fâcheuse encore, les vivres allaient leur manquer. Un événement providentiel les sauva au moment où ils désespéraient de sortir de cet îlot stérile. Un navire de commerce, forcé par l'état de la mer de chercher un abri sous le vent de la petite île, vint jeter l'ancre à 5 ou 6 milles de la côte et crut reconnaître, aux signaux qui lui furent faits, qu'on réclamait son assistance. Sur le champ, le capitaine se décida à changer de mouillage et à se rapprocher de l'îlot. Instruit de la nature du service qu'on attendait de lui, il mit ses embarcations à la mer et recueillit à bord tous ceux des chevaliers et des soldats qui purent s'y jeter à la hâte. Aussitôt il reprit la bordée du large et alla débarquer son monde à Palerme.

« Les Tunisiens, furieux de voir échapper une proie qu'ils croyaient déjà tenir, n'en furent que plus résolus à se saisir des malheureux qui n'avaient pas eu le temps de gagner le navire étranger. Une petite division, chargée de troupes tunisiennes, vint mouiller devant Zimbre le lendemain du départ de ce bâtiment. Le débarquement s'opéra cette fois sans difficulté, et le peu de chrétiens qui n'avaient pu suivre leurs frères furent faits prisonniers [1]. »

Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, auquel on doit le récit précédent, aborda à Tunis la même année (1605) avec un envoyé du Grand Seigneur, pour

[1] *Relation du voyage de M. de Brèves en Terre Sainte et dans les États Barbaresques*, par Jacques de Castel; Paris, 1630.

y faire reconnaître l'exécution du traité conclu (1604) entre Henri IV et le sultan.

Voici les clauses principales de ce traité :

... Le gouvernement et les officiers de Sa Majesté en Provence entendent aussi que tous les sujets de Sa Majesté qui sont esclaves et retenus par force audit royaume de Tunis, leur soient envoyés et délivrés en même temps, sans restreindre ladite restitution et délivrance à ceux qui ont été pris en juste cause, et aussi les capitaines.

Que le semblable soit fait pour les marchandises, navires et autres prises faites par les corsaires dudit royaume de Tunis sur les sujets du roy, tant provençaux que des autres provinces de France et spécialement depuis la mort d'Osman dey.

Il y avait trente ans que les chrétiens esclaves en Tunisie n'avaient reçu aucun allégement, aucun secours des puissances européennes. Henri IV, attentif à protéger le catholicisme qu'il venait d'embrasser, répondit aux vœux les plus ardents du pape Paul V en entamant avec la Porte des négociations relatives aux chrétiens esclaves en Barbarie. Le 25 juin 1605, le traité, conclu entre le vainqueur d'Ivry et le sultan, fut lu, au divan de Tunis, en présence de Savary de Brèves, du consul Honorat Carnier, de l'agha des Janissaires, du représentant du sultan, envoyé de Constantinople, et d'Othman, dey de Tunis. Après des négociations nombreuses et difficiles, de Brèves, qui courut parfois des dangers sérieux, parvint à faire accepter le traité. En conséquence, il brisa les fers des esclaves chrétiens de Tunis, et il partit, avec eux, de La Goulette, le 29 août 1605.

Malheureusement l'expulsion des Morisques d'Espagne (1610) rendit bientôt illusoire le traité de 1604 ; la piraterie

reprit son cours et le nombre des esclaves devint plus grand que jamais.

Dieu réservait à saint Vincent de Paul de combattre l'esclavage plus victorieusement par la charité que les rois n'avaient pu le faire par leurs armes.



Saint Vincent de Paúl

CHAPITRE VI

CAPTIVITÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL

1605-1607

Saint Vincent de Paul a écrit la relation de sa captivité à Tunis. Malgré sa défense formelle, l'on a conservé ce précieux document. J'en donne ici les parties les plus notables. Elle est écrite d'Avignon, le 24 juillet 1607, à M. de Commet, avocat au présidial d'Acqs (aujourd'hui Dax)[1].

« ... Estant sur le poinct de partir (de Marseille) par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'estois logé de m'embarquer avec luy jusques à Narbonne, veu la faveur du temps qui estoit ; ce que je fis pour plustôt y estre et pour espargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais estre et tout perdre. Le vent nous feust aussi favorable qu'il faloyt pour nous rendre ce jour à Narbonne qui estoyt faire cinquante

1 C'était de Commet le jeune, frère de l'avocat qui avait été le premier protecteur de saint Vincent de Paul. — *Saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard ; t. I, p. 42-43. Paris, 1860.

lieues, si Dieu n'eust permis que trois brigantins turcqs, qui costoyoient le goulfe de Leon pour atraper les barques qui venoyent de Beaucaire, où il y avoyt foire, que l'on estime estre des plus belles de la chrestienté, ne nous eussent donnez la chasse et attaquez si vivement que, deux ou trois des nostres estant tuez et tout le reste blessés et mesme moy qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contrainctz de nous rendre à ces felons (et pires que tigres). Les premiers esclats de la rage desquelz furent de hacher nostre pilote en (cent) mille pièces, pour avoir perdeu un des principalz des leurs, outre quatre ou cinq forsatz que les nostres leur tuèrent. Ce faict, nous enchaînèrent, après nous avoir grossièrement pensez, poursuivirent leur poincte, faisant mille voleries, donnant néanmoingt liberté à ceux qui se rendoyent sans combattre, après les avoir volez ; et, enfin, chargez de marchandise, au bout de sept ou huict jours, prindrene la route de Barbarie, tanière et spélongue de voleurs sans adveu du Grand Turcq, où, estant arrivez, ils nous exposèrent en vente avec procès-verbal de notre capture, qu'ilz disoyent avoir esté faicte dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions esté délivrez par le consul que le roy tient de là pour rendre libre le commerce aux François. Leur procedeure à nostre vente feust qu'après qu'ils nous eurent despouillez tout nudz, ils nous baillèrent à chascun une paire de brayes, un hocqueton de lin avec une bonete, nous promenèrent par la ville de Thunis, où ils estoyent veneuz pour nous vendre. Nous ayant faict faire cincq ou six tours par la ville la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, affin que les marchands vinsent voir qui pouvoyt manger et qui

non, pour monstrer que nos playes n'estoient point mortelles. Ce fait, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vindrent visiter tout de mesme que l'on faict à l'achat d'un cheval ou d'un beuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos costes, sondant nos playes, et nous faisant cheminer le pas, troter et courir, puis tenir des fardeaux, et puis luter pour voir la force d'un chacun et mile autres sortes de brutalitez.

« Je feus vendeu à un pescheur, qui feust contrainct se deffaire bientost de moy, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pescheur à un vieillard medecin spagirique[1], souverain tireur de quintescences, homme fort humain et traictable; lequel, à ce qu'il me disoyt, avoyt travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale (et en vain quant à la pierre, mais fort seurement à autres sortes de transmutations des métaux. En foy de quoy, je luy ay veu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, le metre en petites lamines, et puis metre un lit de quelque poudre, dans un creuset ou vase à fondre des orfèvres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent estre deveneu or; et plus souvent encore congeler ou fixer l'argent vif en fin argent, qu'il vendoyt pour donner aux pauvres. Mon occupation estoyt de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoy, Dieu mercy, je n'avois plus de peine que de plaisir). Il m'aimoyt fort et se plaisoyt fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loy, à laquelle il faisoyt tous ses efforts de m'atirer, me prometant force richesses et tout son sçavoir. Dieu opera tousiours en moy une

[1] *Spagirique, spagirie*, du grec σπάω, extraire, ancien nom de la chimie.

croyance de délivrance par les assidues prières que je luy faisois et à la vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je croy fermement avoir esté délivré.

« ... Je feus donc avec ce vieillard despuis le mois de septembre 1605, jusqu'au mois d'aoust prochain, qu'il fust pris et mené au Grand Sultan pour travailler pour luy ; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à son nepveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parcequ'il ouyt dire comme monsieur de Breve, ambassadeur pour le roy en Turquie, venoyt avec bonnes et expresses patentes du Grand Turcq, pour recouvrer les esclaves chrestiens. Un renegat de Nice en Savoye, ennemy de nature, m'acheta et m'emmena en son temat, ainsi s'apelle le bien que l'on tient comme metayer du Grand Seigneur : car le peuple n'a rien ; tout est au sultan. Le temat de cestuy-cy estoyt dans la montagne, où le pays est extremement chaud et desert. L'une des trois fames qu'il avoyt, comme grecque chrestienne, mais schismatique (avoyt un bel esprit et m'affectionnoyt fort, et plus à la fin, une naturellement) turque, qui servit d'instrument à la miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie, le remettre au giron de l'Église et me délivrer de son esclavage. Curieuse qu'elle estoyt de sçavoir nostre façon de vivre, elle me venoyt voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babilone me fist commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babilonis*, et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses, en quoy elle print autant de plaisir que la merveille

en feust grande. Elle ne manqua point de dire à son mari le soir qu'il avoye heu tort de quiter sa religion, qu'elle estimoyt extremement bonne pour un recit que je lui avoys faict de nostre Dieu, et quelques louanges que je luy avoys chanté en sa présence, en quoy, disoyt-elle, elle avoyt eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyoyt poinct que le paradis de ses pères et celui qu'elle esperoyt un jour fut si glorieux, ni accompagné de tant de joye que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoyt quelque merveille. Cestre autre Caïphe ou asnesse de Balaam fict par ses discours que son mari me dit le lendemain, qu'il ne tenoyt qu'a commodité que nous ne nous sauvissions en France, mais qu'il y donneroyt tel remede dans peu de temps que Dieu y seroyt loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretinst dans ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendismes le vingt huictième de juing à Aiguesmortes et, tôt après, en Avignon, où monseigneur le vice-légat receut publiquement le renegat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs... [1] »

La captivité de saint Vincent de Paul dura près de deux ans (du 26 ou 27 juillet 1605 au 28 juin 1607). Saint Vincent parla à peine une ou deux fois de son esclavage en Tunisie. Il le taisait avec autant de soin que d'humilité; mais il n'oublia jamais les souffrances endurées par les chrétiens esclaves. Sa pensée constante fut de secourir ces infortunés. Dans le chapitre suivant, on verra comment il intéressa à leur sort la charité chrétienne et le roi de France.

[1] *Saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard ; t. I, p. 36-41.

CHAPITRE VII

LES CAPUCINS PALERMITAINS, GÉNOIS ET ROMAINS. — LES MISSIONNAIRES DE SAINT VINCENT DE PAUL

1624-1667

La mission politique de Savary de Brèves et la captivité de saint Vincent de Paul ont marqué, en Tunisie, une ère nouvelle pour le catholicisme.

Pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, la France avait pris peu de part à la répression de la piraterie barbaresque. François Ier, emporté par sa lutte ardente contre Charles-Quint, avait fait alliance avec le sultan, laissant ainsi à son rival la gloire d'intervenir par les armes en faveur des chrétiens de Tunis. Henri IV et Louis XIII se préoccupèrent de la douloureuse situation des chrétiens ; nous avons parlé du traité conclu entre Henri IV et le dey Kara Othman (1604). Les Trinitaires et les Religieux de la Merci, d'autre part, n'avaient cessé, depuis leur fondation, de racheter ou de secourir les captifs ; cependant leur intervention en Tunisie ne fut jamais que temporaire.

« On peut dire que, jusqu'à saint Vincent de Paul, il n'y avait rien de fixe et d'organisé dans le service religieux de la Barbarie... A saint Vincent de Paul appartient l'initiative de l'érection d'un vicariat apostolique qui mit les choses dans un état normal[1]. » Saint Vincent de Paul, dont l'action fut considérable sur le gouvernement du roi, caressa longtemps le désir de voir les puissances chrétiennes se liguer pour aller châtier les Barbaresques et délivrer d'un seul coup les chrétiens captifs. Ses vœux ne devaient être en partie exaucés que deux siècles plus tard. Toutefois, avec le XVIIe siècle, apparurent en Tunisie deux éléments nouveaux qui contribuèrent à faire refleurir le christianisme ; je veux dire la sollicitude des rois de France pour le sort des chrétiens, et la mission créée par saint Vincent de Paul. Ces éléments, tous les deux exclusivement français, se sont prêté un mutuel appui. L'apostolat des fils de saint Vincent de Paul a été aussi efficace, pour la protection et le rachat des captifs, que l'ont été les diverses escadres royales envoyées sur les côtes tunisiennes.

Avant d'aller plus loin, je dois dire quelques mots des établissements des Capucins palermitains, génois et romains à Tabarque et à Tunis.

Dès 1624, le pape Urbain VIII envoya des Capucins à Tunis. Sous le nom de « procureurs des esclaves », ces Religieux devaient assister les chrétiens captifs dans les bagnes et porter les secours de la religion aux chrétiens indigènes, aux besoins desquels on n'avait pas pu jusqu'alors pourvoir régulièrement.

Ces Capucins, originaires de la province de Palerme

1 *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 253.

(Sicile), eurent pour premier supérieur le P. Ange, de Conigliano. « Ils furent, dit M. Rousseau, les véritables fondateurs de l'Église actuelle de Tunis. » Des historiens attribuent la venue des Capucins en Tunisie aux sentiments favorables exprimés à Urbain VIII par Mourad, renégat chrétien, originaire de l'île de Corse, devenu le personnage le plus important de la Régence. Un auteur sicilien rapporte au contraire, que, sur la demande du prince Philibert, vice-roi de Sicile, Vulpio, archevêque de Sardaigne, obtint d'Urbain VIII le bref (20 avril 1624) *Ex omnibus charitatis officiis*, autorisant l'envoi de Capucins palermitains à Tunis. Les deux versions sont conciliables, Mourad bey ayant pu faire connaître au pape, par le vice-roi de Sicile, les bonnes dispositions dont il était animé envers les chrétiens. Il ne paraît pas cependant que la population musulmane ait beaucoup partagé les sentiments de Mourad bey. L'année suivante, 1625, un Maltais, du nom de Jean Fontet, fut pris par les pirates de La Goulette : il eut la langue coupée, les jambes et les bras rompus, fut traîné à travers Tunis, attaché à la queue d'un cheval et enfin brûlé vif pour avoir courageusement protesté contre les blasphèmes des musulmans.

En même temps que les Capucins inauguraient leur mission, les rédempteurs d'esclaves continuaient la leur. En 1638 et en 1641, les Trinitaires rachetèrent 76 esclaves. Le P. Pietro Dan, auteur d'une *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires* [1], rapporte que, vers cette époque, on comptait à Tunis 7,000 esclaves et 4,150 renégats, parmi lesquels 700 femmes.

En 1636, les Capucins de Palerme furent remplacés par des

[1] Paris, 1649.

Capucins de la province de Gênes. Ces Religieux établirent leur résidence dans l'île de Tabarque, située à 152 kil. N. O. de Tunis, dans le voisinage de La Calle [1]. Une autre version veut que les Capucins de Gênes n'aient pas remplacé immédiatement les Capucins de Palerme établis à Tunis. Cette assertion s'appuie sur le décret pontifical d'autorisation, lequel portait que les Capucins génois administreraient seulement l'île de Tabarque et qu'ils n'empièteraient point sur la terre ferme déjà concédée aux Capucins siciliens.

Tabarque appartenait, en 1636, à la famille princière des Lomellini, originaire de Gênes. Voici comment cette île était tombée en des mains chrétiennes. Les Gênois ayant pris, en 1540, sur les côtes de la Corse, le fameux pirate Dragut, le roi de Tunis leur donna Tabarque en échange du prisonnier. Les Lomellini, auxquels cette île était spécialement concédée, y installèrent d'abord une pêcherie de corail.

Le premier supérieur des Capucins génois s'appelait le P. Alexandre. Il reçut le titre de préfet pour indiquer le caractère permanent de la mission. Les Trinitaires et les Religieux de la Merci faisaient seulement des apparitions irrégulières en Tunisie, et s'en retournaient en Europe avec les esclaves délivrés.

Les Capucins génois établis à Tabarque furent remplacés, en 1652, par des Capucins de la province romaine. Le supérieur de ces nouveaux missionnaires reçut le titre de provicaire apostolique, titre que ses successeurs ont porté jusqu'en 1841. Le premier provicaire fut le P. Charles d'Ancone.

Cependant, l'attention des chevaliers de Malte ne cessait

[1] *Annales tunisiennes*, p. 48.

d'être dirigée vers Tunis. Le 24 août 1640, leurs galères se présentèrent devant La Goulette, incendièrent plusieurs navires et emmenèrent cinq gros bâtiments de la flotte tunisienne.

Enfin, la sollicitude de saint Vincent de Paul n'était pas moins vive pour ces contrées où il avait enduré l'esclavage. De retour en France, il songea constamment à secourir les chrétiens captifs; son vœu le plus ardent était de pouvoir envoyer en Tunisie des prêtres missionnaires pour fonder des établissements religieux, racheter les esclaves et célébrer régulièrement les saints mystères. Mais « c'était une œuvre d'exécution difficile, les Turcs ne pouvant souffrir la présence d'un prêtre chrétien qu'à l'état d'esclave ou de tributaire de leur cupidité. Vincent se rappela que les traités entre la France et le Grand Seigneur autorisaient nos rois à entretenir, dans toutes les villes maritimes dépendantes de la Porte, quelques-uns de leurs sujets à titre de consuls et ces consuls eux-mêmes à recevoir un chapelain pour leur usage personnel et le service religieux de leur maison [1]. » En conséquence, Vincent s'entendit avec Lange de Martin, alors consul de France à Tunis, et il y envoya (1645), en qualité de chapelain, Louis Guérin, prêtre du diocèse de Bayeux. Le P. François Francillon accompagnait ce dernier. Grâce à l'appui pécuniaire que lui donna la duchesse d'Aiguillon, Vincent put ainsi voir s'accomplir un de ses désirs les plus chers [2].

1 *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 254-255.

2 Un peu plus tard, par contrat du 20 mai 1647, la duchesse d'Aiguillon fit don à saint Vincent de 40,500 livres, dont le revenu devait servir « à entretenir des Religieux à Tunis, à Alger et autres lieux de Barbarie où il y a des chrétiens détenus esclaves et leur y faire faire les fonctions de ladite mission auxdits esclaves, leur administrer les saints sacrements, et employer le surplus, si aucun y a, en aumônes auxdits pauvres esclaves. »

A peine débarqué à Tunis, Guérin se donna tout entier aux esclaves. Il établit publiquement dans les bagnes le culte catholique ; il ramena à Dieu un grand nombre de renégats ; il obtint pour les prêtres esclaves la permission de dire la messe ; il put même, assisté des captifs, porter en procession le corps de Notre-Seigneur. Jamais, depuis la chute de l'Église de Carthage, le catholicisme n'avait eu de si beaux jours. Saint Vincent, qui savait admirablement discerner les hommes, avait dit en parlant de Guérin : « — Je n'ai connu personne au monde en qui l'opération de Dieu parût davantage et qui eût plus de grâce à annoncer les vérités de l'Évangile. » En effet, le pieux missionnaire fit tant par la prédication et par l'exemple, qu'il inspira même à des jeunes gens la force de supporter le martyre. Rappellerai-je le courage chrétien de cet adolescent qui mourut sous le bâton plutôt que de céder à des sollicitations honteuses ? Parlerai-je de cet enfant protestant, enlevé sur les côtes d'Angleterre, conduit à Tunis, et qui, converti au catholicisme, souffrit le martyre sans renier sa foi nouvelle ?

Guérin étendit sa prédication hors de la ville, et parcourut certaines parties de la Régence pour annoncer la parole de Dieu à d'autres malheureux chrétiens. Un des fils du dey Hadj Mohammed, appelé Chéruby, fut converti par Guérin. Aussitôt après sa conversion, ce prince s'enfuit en Espagne ; il y reçut le baptême, et le roi Philippe IV lui donna un bel apanage. Dans une traversée qu'il faisait pour aller à Rome trouver le Saint-Père, il fut pris par des corsaires et ramené à Tunis. Il y conserva toujours dans son cœur la foi chrétienne et se montra compatissant à ses nouveaux coreligionnaires.

Ne pouvant plus suffire à tant de travaux, Guérin demanda

au dey Hadj Mohammed l'autorisation de faire venir un aide : « — Fais-en venir deux ou trois, » répondit le dey. Guérin s'adressa donc à saint Vincent de Paul.

Le missionnaire choisi pour seconder Guérin fut Jean Le Vacher, prêtre né à Écouen (1619) et illustre à jamais par le supplice inusité que les Algériens lui firent subir en 1683. A son arrivée à Tunis (22 novembre 1647), il y trouva la peste.

Guérin et Le Vacher se multiplièrent auprès des chrétiens, et tous deux furent atteints par le mal pestilentiel. Après un long et glorieux apostolat, Guérin succomba. Le Vacher recouvra la santé et continua l'œuvre de son prédécesseur. Lange de Martin, consul de France, suivit de près Guérin (1648). Le Vacher, resté seul, fut provisoirement chargé de la mission et du consulat.

Cependant la duchesse d'Aiguillon, informée de tout le bien que faisait Jean Le Vacher, obtint du roi d'acheter les deux consulats de Tunis. Ces charges étaient alors vénales. La duchesse les offrit à Vincent qui les accepta, Mme d'Aiguillon ayant agi à son insu. Il voyait en cela, disait-il, une preuve de la volonté de la Providence. Le dey Hadj Mohammed n'ayant pas voulu d'autre consul que Le Vacher, Vincent conféra à ce dernier la charge de consul (1648). A la sollicitation de Vincent, Le Vacher reçut, en outre, du Saint-Père le titre de vicaire apostolique. Le supérieur de la mission des Capucins, qui avait le titre de provicaire, fut soumis à sa juridiction.

En 1652, Le Vacher bénit dans un bagne une chapelle sous le vocable de Sainte-Croix, et la chapelle du consulat de France sous celui de Saint-Louis. Ce furent les deux premiers autels relevés en Tunisie depuis la prise de Carthage par Hassan (698). La chapelle de Sainte-Croix a disparu ; la

chapelle de Saint-Louis a servi jusqu'en 1860, époque à laquelle le consulat fut transféré du fondouk français à la Marine.

Le Vacher, sentant que le poids des affaires était trop lourd pour un seul homme, demanda à être relevé de ses fonctions de consul. Saint Vincent de Paul y consentit, et choisit pour lui succéder Martin Husson, avocat au parlement de Paris. Le nouveau consul arriva à Tunis vers la fin de 1653.

Le vicaire apostolique consacra dès lors tous ses soins aux esclaves et aux chrétiens. Un jour il fut brusquement exilé de Tunis par un caprice du dey. Il se retira à Bizerte où il convertit nombre de renégats. Un mois après, à la prière de Husson, le dey le rappela. En 1656, la fureur du prince se tourna contre Husson ; celui-ci fut chassé de la Régence, et Jean Le Vacher dut reprendre le consulat dont il géra les intérêts pendant dix ans.

Le 25 novembre 1665, le duc de Beaufort, grand amiral de France, qui venait de battre une escadre algérienne dans les eaux de La Goulette, renouvela les traités précédemment conclus avec le gouvernement de Tunis. Une disposition du nouveau traité stipulait la mise en liberté de tous les esclaves français détenus dans les bagnes [1]. Ce fut le consul de France

[1] Extrait du traité de 1665. — « Art. 2. — Que tous les esclaves français, qui sont dans la ville de Tunis et toute l'étendue et domination d'icelui royaume, de quelque qualité et condition qu'ils soient, sans en exempter aucuns; comme aussi tous les esclaves janissaires seulement qui se trouveront être du royaume de Tunis, seront mis en liberté de part et d'autre et rendus de bonne foi. — Art. 15. — Que le consul français résidant dans la ville de Tunis sera honoré et respecté, et aura la prééminence sur tous les autres consuls, et continuera d'avoir dans sa maison un lieu auquel lui et les sujets de sa majesté très-chrétienne puissent exercer librement leur religion, sans que personne leur puisse dire ni faire aucun empêchement, tort ou injure, soit par paroles ou voies de faits; et pourra ledit consul avoir et entretenir chez lui un prêtre tel qu'il lui plaira, pour desservir sa chapelle, sans que le dey ou divan l'en puissent empêcher. »

qui servit d'intermédiaire entre le dey et le duc de Beaufort.

Ce nouveau service n'empêcha point Le Vacher d'être en butte à la jalousie des négociants de Marseille qui lui enlevèrent son consulat et le firent donner à un sieur Durand. L'intrus ne tarda point à s'apercevoir que cet emploi, loin de rapporter de l'argent, n'avait cessé d'être pour la mission une charge des plus onéreuses. « Jean Le Vacher, dit M. l'abbé Maynard, fut non seulement le dernier consul, mais le dernier missionnaire de la Compagnie en résidence à Tunis. »

A son départ, Le Vacher confia la mission à deux Capucins rachetés par lui. Ce sont, pourrait-on dire, les ancêtres des Capucins actuels. Ces deux Religieux formèrent bientôt après, avec l'autorisation du Saint-Siége (1667), une préfecture apostolique qui resta dépendante du diocèse d'Alger jusqu'en 1842.

CHAPITRE VIII

LES CAPUCINS ITALI NS

1667-1842

Le traité de 1665 fut renouvelé par le maréchal d'Estrées, le 30 août 1685. Il contenait une clause nouvelle fort importante pour les chrétiens de la Tunisie, en plaçant les missionnaires, quelle que fût leur nationalité, sous la protection immédiate du roi de France. Voici cette clause :

Art. 19. — Les Pères Capucins, et autres Religieux missionsionnaires à Tunis, de quelque nation qu'ils puissent être, seront désormais traités et tenus comme propres sujets de l'empereur de France, qui les prend en sa protection, et en cette qualité ne pourront être inquiétés ni en leurs personnes, ni en leurs biens, ni en leur chapelle, comme propres et véritables sujets de l'empereur de France.

En 1685, le P. Vincent, préfet des Capucins italiens, établit un missionnaire au Cap Nègre, où la *Compagnie des*

concessions d'Afrique[1] venait d'ouvrir un comptoir. Cette Société, prenant de l'extension, créa des factoreries à Bizerte, à Porto Farina et à Capo Rosso. Peu après, le provicaire apostolique fonda une résidence dans chacune de ces trois stations pour y administrer les catholiques. Capo Rosso, aujourd'hui abandonné, était situé entre La Calle (Algérie) et l'île de Tabarque. Porto Farina (en arabe, Rah el Melah), placé entre Utique et Carthage, a encore aujourd'hui un missionnaire Capucin.

Cette même année, 1685, des Trinitaires se rendirent de Flandre en Tunisie pour le rachat des esclaves. Ils en délivrèrent un grand nombre.

La seconde moitié du XVII[e] siècle fut constamment troublée par des séditions de palais, des révoltes militaires et des guerres avec les Algériens. Le pouvoir souvent contesté des deys fut plus d'une fois impuissant à protéger efficacement les chrétiens, qui durent en grande partie leur salut à la présence d'escadres françaises en croisière devant La Goulette et le long des côtes tunisiennes.

Je ne trouve, vers cette époque, aucun renseignement sur les catholiques des villes du littoral. A propos du voyage de Le Vacher, en 1653, il est parlé incidemment des chrétiens du Bardo et de Bizerte. Il devait exister des chrétiens à Sousse et à Monastir, mais il ne paraît pas qu'il y eût alors des missionnaires dans ces deux villes. En 1694, la victoire ayant conduit les Algériens dans Tunis, les vainqueurs envahirent les bagnes et profanèrent la chapelle de Sainte-Croix.

1 La *Compagnie des concessions d'Afrique*, fondée dès 1561 au Bastion de France, transporta plus tard son siége à La Calle, et changea, en 1741, son nom en celui de *Compagnie royale d'Afrique*.

Une peste terrible sévit en 1705. Deux missionnaires, les PP. Parfait et Joseph-Marie, succombèrent l'un après l'autre, victimes de leur charité pour les pestiférés. Dans la ville de Tunis, il mourait plus de 700 personnes par jour.

L'avénement, en 1705, de Hussein ben Ali, fondateur d'une nouvelle dynastie, aujourd'hui encore en possession du pouvoir, mit fin aux troubles politiques de la Régence. Hussein était fils d'un renégat grec. Il s'enrôla fort jeune dans la milice et parvint en peu de temps aux plus hauts grades. Mettant habilement à profit la défaite du dey de Tunis Ibrahim el Chérif, que les Algériens avaient réduit, il réussit à se faire nommer bey [1]. Il sut s'attacher les différents partis, et il leur fit accepter que la dignité beylicale serait désormais héréditaire dans sa famille. Ainsi fut close cette funeste série de révolutions de sérail et de luttes intestines, pendant laquelle l'existence des chrétiens était sans cesse mise en péril. Par un traité, conclu en 1710, Hussein ben Ali, permit aux Trinitaires de Castille de fonder à Tunis un hôpital destiné aux esclaves chrétiens. Les Capucins italiens avaient déjà fondé dans les bagnes divers hospices.

Profitant des bonnes dispositions d'Hussein ben Ali, le cardinal de la Trémouille obtint (1715), par l'intermédiaire de la Propagande, l'autorisation de terminer la chapelle du

1 Depuis la domination turque en Tunisie, c'est-à-dire depuis la prise de Tunis en 1574, par Sinan pacha, lieutenant du sultan Sélim, le chef de la régence a porté successivement les titres de pacha (1574-1590), de dey (1590-1705), et de bey (1705-1878).

Sinan pacha avait, comme nous l'avons vu, laissé à Tunis 4,000 hommes de troupes, divisés en 40 sections ayant chacune un chef qui portait le nom de dey, sous la direction générale d'un pacha. En 1590, un des 40 deys fut élevé à la dignité de chef de l'État, et le pacha n'occupa plus que le deuxième rang. Les beys, chefs militaires, finirent par renverser à leur profit le pouvoir des deys, et, à partir de 1705, le titre de bey désigna le premier chef de l'État.

Bardo. On comptait alors quatre chapelles à Tunis : Saint-Louis, Sainte-Croix, Sainte-Trinité, Saint-François. On ignore aujourd'hui l'emplacement de ces deux derniers sanctuaires.

Depuis le départ de Le Vacher (1667), les Capucins italiens desservaient à Tunis la chapelle du consulat, et ils habitaient dans le fondouk voisin (aujourd'hui appelé fondouk français). En 1724, ils durent quitter ce logis et aller habiter dans le bagne de Sainte-Croix, situé presque en face du consulat. C'est actuellement la douane intérieure de Tunis.

Le préfet apostolique, François, de Modène, avait créé à Bizerte, en 1720, une paroisse ayant juridiction sur celle de Porto Farina ; mais le manque de ressources força, dès 1724, les Capucins à abandonner de nouveau cette mission. Elle fut reprise par eux quelque temps après, la Propagande leur ayant envoyé un subside.

Les moyens d'existence de la mission étaient précaires; ils consistaient presque uniquement dans les aumônes venues d'Europe. A ces aumônes se joignait un droit fixe, perçu sur les vins vendus dans les tavernes chrétiennes. Ce droit avait été librement consenti par les taverniers auxquels les missionnaires prêtaient un pressoir. La gêne devenant de plus en plus grande, les Capucins entreprirent un voyage en Europe (1736) pour recueillir des aumônes.

Informé que la famille Lomellini allait céder Tabarque à la *Compagnie des concessions d'Afrique*, le bey Ali pacha dirigea des forces contre cette île dont il s'empara aisément (1740). La majeure partie de la population chrétienne, composée de près de 1,500 personnes, fut emmenée en esclavage au Bardo. Les habitants qui réussirent à s'échapper, — ils étaient près de cinq cents, — se réfugièrent à La Calle, et

ensuite dans l'île de Saint Pierre, en Sardaigne. Les chrétiens, conduits au Bardo, furent longtemps employés à creuser un large fossé circulaire et à réparer les murs de cette petite ville.

L'année 1741 fut marquée par l'exil de tous les chrétiens génois que le bey chassa de la Régence sans aucune forme de procès, à la suite de la rupture de ses relations avec Gênes.

Après la prise de Tabarque, Ali pacha fit détruire l'établissement français du Cap Nègre dont la population fut conduite à Tunis, non comme esclave, mais comme prisonnière de guerre. Pour la première fois, les Maures firent cette différence, qui est à noter. Louis XV envoya aussitôt quelques navires croiser devant la côte tunisienne (1742). Le capitaine d'un de ces navires, M. de Saurins, essaya de reprendre Tabarque ; mais l'entreprise échoua, et il fut emmené en captivité au Bardo avec 500 soldats. Le 19 novembre de cette même année 1742, la paix fut conclue entre Tunis et la France, par M. François Fort, de Marseille, écuyer, commissaire du roi. Outre le règlement des affaires commerciales, de larges immunités religieuses furent reconnues en faveur des chrétiens et des missionnaires.

Dix ans plus tard, en 1752, une sédition éclata contre Ali pacha. Pour récompenser ses troupes de leur fidélité à le défendre, le bey leur abandonna le pillage des maisons chrétiennes et juives. Le sac dura cinq jours. Les maisons particulières furent dévalisées, et les chapelles profanées ; le couvent des Capucins fut dépouillé, et le consulat de France assiégé. Les mêmes horreurs se reproduisirent, au mois de septembre 1756, pendant une dernière révolte qui coûta la vie à Ali pacha.

A l'avénement d'Ali bey, le 12 février 1759, les chrétiens purent respirer de nouveau. Une escadre française, venue à La Goulette au mois de juillet 1762 et commandée par M. de Bompart, contribua à assurer leur sécurité.

Vers la fin du XVIIIe siècle, le nombre des esclaves chrétiens diminua considérablement. Il n'y avait, en 1780, guère plus de 2,000 captifs, tandis que, en 1638, l'on en comptait 7,000.

Je citerai, pour mémoire, les traités de 1768, 1770, 1781, 1782, etc.; traités exclusivement commerciaux, qui eurent cependant une influence indirecte sur le sort des chrétiens. Le traité, conclu le 23 février 1802, par M. de Voize, consul général, au nom de la République française, portait que « tout individu d'un pays qui, par conquête ou par traité, aura été réuni aux États de la République française et qui se trouverait captif dans le royaume de Tunis, sera mis en liberté sur la première réquisition du Commissaire de la République (art. 8). » Cette clause ne reçut son exécution qu'avec beaucoup de difficulté.

Ici se place un fait aussi curieux qu'intéressant, dont j'emprunte le récit à l'auteur des *Annales tunisiennes*. « Sur les énergiques représentations de M. de Voize, Hamouda pacha fut contraint, au mois d'avril 1804, de défendre à ses raïs d'inquiéter la marine et les côtes romaines que le premier consul entendait placer désormais sous sa protection immédiate. Cette décision fut prise à la suite d'une circonstance aussi grave que bizarre. Un Suédois, au service du pape, s'était présenté un jour au bey et lui avait fait la singulière proposition de lui livrer le successeur de saint Pierre et tous ses cardinaux; il suffisait pour cela, disait-il, d'opérer une descente sur les côtes de la Romagne, et il s'offrait de diriger

lui-même l'expédition. Une fois que le débarquement des troupes aurait été effectué sur un point du littoral, qu'il désignait, il se chargeait de faire enlever le pape et le sacré-collége presque en entier, à l'aide d'un puissant parti dont il disposait à Rome. En même temps que M. de Voize protestait énergiquement et avec succès contre un projet aussi odieux, il se hâtait de le faire connaître au cardinal Fesch, afin que le Saint-Père se tînt au besoin sur ses gardes[1]. »

En 1812, lady Bentinck, femme de lord William Bentinck, qui commandait en Sicile les troupes anglaises formant le corps d'occupation, et un Religieux de l'Ordre de la Rédemption des captifs, ayant accompagné à Tunis une escadre anglaise, obtinrent la liberté gratuite de 64 esclaves ; 394 autres reçurent la liberté moyennant une rançon de 1,875 francs par tête. Il restait encore dans les bagnes environ 500 captifs.

Trois ans plus tard, en 1815, les Trinitaires de Castille abandonnèrent leur mission de Tunis, l'œuvre de la rédemption des captifs ne leur donnant pour ainsi dire plus d'occupation. En effet, l'année suivante, 1816, l'Angleterre, la France et les autres puissances, unissant leurs efforts, obtinrent de Mahmoud bey l'abolition de l'esclavage des chrétiens.

Le succès des armes françaises et la prise d'Alger eurent un grand retentissement à Tunis. La France en profita pour conclure, le 8 août 1830, avec Hussein bey un traité abolissant absolument l'esclavage. Un article additionnel et secret du traité concédait à perpétuité un emplacement sur les ruines de Carthage pour y élever un sanctuaire au plus chrétien et au plus grand de nos rois.

[1] *Annales tunisiennes*, p. 249.

La conquête de l'Algérie eut pour première conséquence d'augmenter à Tunis le nombre des chrétiens ; et le gouvernement beylical n'a cessé de leur montrer des sentiments très-favorables.

Les Capucins ressentirent bientôt les effets de cet heureux changement. En 1833, le bey leur donna, d'abord à loyer, puis à titre gracieux, l'hôpital des Trinitaires abandonné en 1815. Cet établissement est situé dans la rue Sidi Mordjani. Il contient présentement le couvent des Capucins et l'église. La statistique religieuse de la Régence, en 1834, donnait les chiffres suivants :

Tunis : 6,000 catholiques, 300 grecs schismatiques, 100 protestants ;— Bardo, 150 catholiques ; — La Goulette, 500 ; — Sousse, 250 ; — Monastir, 50 ; — Mehedia, 60 ; — Sfax et Gerba, 600 ; — Bizerte. 60 ; — En tout, 8,070 chrétiens.

La paroisse de La Goulette, créée en 1769, fut régulièrement pourvue d'un prêtre Capucin en 1836. Un autre missionnaire fut envoyé, la même année, à Sousse, où, quelques mois après, un hospice était fondé. Les années 1835 et 1836 font époque dans l'histoire religieuse de la Tunisie par la fondation des deux églises de Tunis et de La Goulette.

En 1840, les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition (de Marseille) s'établirent à Tunis, à la sollicitation du provicaire apostolique. Bientôt après, elles fondèrent une autre maison à Sousse. Sfax à son tour fut pourvu d'une église (1841), en même temps qu'une chapelle s'élevait, sur les ruines de Carthage, à la mémoire de saint Louis.



Mgr Sutter, évêque de Rosalia *in partibus* et vicaire apostolique de Tunis

CHAPITRE IX

VICARIAT APOSTOLIQUE

1842-1878

Par un bref du 21 mars 1843, le pape Grégoire XVI éleva la préfecture de Tunis à la dignité de vicariat apostolique. Le R. P. Fidèle Sutter, natif de Ferrare et provincial des Capucins de Bologne, fut nommé vicaire apostolique avec le titre d'évêque de Rosalia *in partibus*.

En témoignage de son bon vouloir, le bey Ahmed adjoignit, en 1845, au couvent des Capucins, l'ancien consulat d'Espagne dont il fit don à la mission. De plus, il accorda un vaste terrain pour agrandir le cimetière de Saint-Antoine, concédé par Ali bey en 1773.

Mgr Sutter a érigé successivement en paroisses : Gerba (1847), Mehedia (1848), Bizerte (1851) [1], Porto Farina (1853), Monastir (1862).

1 Le R. P. Jérémie, de Giletta, curé de Bizerte, ayant été assassiné, en 1858, par deux Siciliens, la paroisse demeura, près de douze ans, sans pasteur. Le 3 octobre 1870, le R. P. Alexandre, de Varazze, arriva à Bizerte et s'occupa de la construc-

D'après une statistique, dressée en 1867, la Régence de Tunis avait 15,055 catholiques; en 1834, elle n'en comptait que 7,800; c'est donc une augmentation du double en trente ans. Présentement (1878), la Régence contient 1,000,000 de musulmans, 35,000 juifs, 300 grecs, 50 protestants et 16,287 catholiques. Ces catholiques se répartissent comme il suit :

Tunis.	12,000
La Goulette.	1,030
Sousse.	750
Sfax.	948
Mehedia.	230
Bizerte.	149
Porto-Farina.	118
Monastir.	220
Gerba.	320
Solimano	38
Nébel.	80
Gallippia	35
Hammamet.	82
Ras Gibel.	25
Toubourba.	12
Divers.	250
	16,287

Les missionnaires Capucins, employés dans le vicariat apostolique de Tunis, sont au nombre de 17, non compris 8 Frères convers. Neuf de ces missionnaires résident à Tunis; les huit autres desservent les huit stations de La Goulette, Sousse, Sfax, Mehedia, Bizerte, Porto-Farina, Monastir et Gerba.

Outre le couvent des Capucins, l'évêché et neuf églises construites dans la province, il existe, à Tunis et sur le littoral, des établissements dirigés par 30 Religieuses de Saint-

tion d'une église. Le prince Sid el Min concéda gratuitement un terrain à cet effet. L'église, ouverte le 19 mars 1874, jour de la fête de saint Joseph, à qui elle est dédiée, fut bénite solennellement, le 18 juin suivant, par Mgr Sutter.

Joseph de l'Apparition (de Marseille) et par 12 Frères des Écoles chrétiennes.

Ces derniers, appelés par Mgr Sutter en 1855, ont, à Tunis, deux écoles, dont l'une gratuite, comprenant ensemble 450 élèves chrétiens, musulmans ou israélites. Ils ont aussi à La Goulette une école de 100 élèves.

La maison des Frères à Tunis leur a été donnée par le bey actuel Mohammed es Sadok, qui saisit toutes les occasions de témoigner sa sympathie pour les œuvres de la mission catholique. Cette maison, qu'ils occupaient depuis seize ans, appartenait à un riche israélite qui avait toujours refusé de percevoir le loyer. A sa mort, les héritiers exprimèrent l'intention de percevoir, à l'avenir, non seulement un prix de location, mais encore d'exiger l'arriéré dû depuis l'installation des Frères dans la maison.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, M. le vicomte de Vallat, alors consul général et chargé d'affaires de France à Tunis, et, sur le conseil du premier ministre, le général Kérédine, le bey trancha la difficulté de la façon la plus généreuse. Il acheta la maison et en fit don aux Frères [1].

Les Religieuses de Saint-Joseph desservent, à Tunis, un

1 Voici l'acte de donation :

Mission et consulat général de France à Tunis.

LOUANGE A DIEU L'UNIQUE

De l'esclave de Dieu très élevé, de celui qui met en lui les soins de sa destinée, le Mouchir Mohammed es-Sadok, Pacha-Bey, possesseur du royaume de Tunis, à tous ceux qui les présentes verront, peuple et grands.

Nous avons fait don de la maison connue sous le nom de maison de Raimondo, sise au Souk Bramlia, en dedans de la porte de la Marine, dans notre ville capitale de Tunis. Cette maison est ainsi limitée : elle est élevée d'un étage sur des boutiques et des magasins donnant présentement au sud, en partie sur la rue, la porte n'occupant qu'une partie de la façade, car le reste est occupé par les boutiques de Cardoso; à l'est, se trouve d'abord la maison du Maltais Farougia, puis une rue

hôpital entretenu par la charité du bey et des Européens. il est destiné aux malades pauvres de la ville et aux marins de toute nation, de passage à Tunis. Les mêmes Religieuses ont un dispensaire où elles donnent des consultations et des médicaments. Quelques-unes visitent les malades dans la ville et aux environs. Elles desservent un autre hôpital à La Goulette, depuis 1855, et un troisième à Sfax. A Tunis et à la Goulette, elles ont aussi deux petits orphelinats. Elles tiennent des écoles gratuites et des écoles payantes à Tunis, à La Goulette, à Sfax et à Sousse. Le nombre total de leurs élèves dépasse 500.

ouverte; au nord, la maison susdite du dit Farougia, puis une autre rue; à l'ouest, d'abord la maison du Grec Basile, et ensuite une maison appartenant aux prêtres de l'Église catholique dans la capitale.

Nous avons fait don de ladite maison de Raimondo, afin qu'elle soit affectée aux moines connus sous le nom de Frères des Écoles chrétiennes pour l'enseignement des enfants, avec condition que cet immeuble sera consacré aux Frères des Écoles susdites, et particulièrement pour leurs élèves, sans aucune autre destination.

Qu'il soit ainsi.

Écrit le premier jour du commencement de Moharrem, le sacré, ouvrant les mois de l'an 1291 (mil deux cent quatre-vingt-onze).

Tunis, le 22 février 1874.

Pour traduction certifiée conforme :

Le premier drogman du Consulat général de France,

E. DE SAINTE-MARIE.



Carthage. — Chapelle de Saint-Louis.

CHAPITRE X

LA CHAPELLE DE SAINT-LOUIS A CARTHAGE

Le 8 août 1830, le roi Charles X, dont la déchéance n'était pas encore connue à Tunis, contracta avec la Régence, par les soins de son consul général et chargé d'affaires, M. Matthieu de Lesseps, un traité en huit articles. Un article additionnel et secret, portant la même date, contenait la disposition suivante :

Louanges à Dieu l'unique, auquel retourne toute chose !

Nous cédons à perpétuité à Sa Majesté le Roi de France un emplacement, dans la Maalka, suffisant pour ériger un monument religieux en l'honneur de Louis IX, à l'endroit où ce prince est mort. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter ce monument consacré par l'Empereur de France à la mémoire de l'un de ses plus illustres aïeux.

Salut de la part du Serviteur de Dieu, Hussein-Pacha-Bey. Que le Très-Haut lui soit favorable ! *Amen.*

Le 17 de sefer de l'année 1246.

Fait au Bardo, le 8 août 1830.

Le consul général chargé des affaires du Roi,
M. LESSEPS.

Hussein bey ne pouvait faire à Charles X un don plus exceptionnel, car on n'avait vu encore aucun prince musulman aliéner volontairement même une parcelle de son territoire en faveur d'un prince chrétien.

Le consul général de France reçut, en outre, la faculté de déterminer l'emplacement et de prendre autant de terrain qu'il le jugerait nécessaire. M. Matthieu de Lesseps chargea de cette mission son fils, M. Jules de Lesseps. Celui-ci, après avoir attentivement examiné les ruines de Carthage, décida que la chapelle serait construite sur Byrsa même, au centre de l'acropole punique, sur le temple d'Esculape (Eschmoun). Le roi Louis-Philippe donna son approbation à ce projet, et M. Germain, architecte, fut chargé de l'érection du monument.

Diverses raisons avaient déterminé le choix de l'emplacement. Joinville rapporte que le roi de France, ayant débarqué sur la plage de Carthage, établit un camp contre un castel arabe situé sur une colline qui dominait la mer. L'acropole est encore le seul point des environs qui réponde bien à cette description. C'est donc là que Louis IX a dû expirer. On s'en convaincra en étudiant, comme je l'ai fait sur place, la topographie du terrain compris entre la mer et Tunis. Louis IX, battu et rejeté des murs de cette ville, ne pouvait, avant de reprendre la mer, faire autre chose que se placer sur une éminence pour assister à l'embarquement des troupes et pour surveiller l'ennemi du côté du lac. A son arrivée, le roi de France avait débarqué à peu près au même point, c'est-à-dire entre les citernes du bord de la mer et la maison de l'ancien premier ministre Sidi Mustapha.

La chapelle fut commencée en 1841, et consacrée le 25 août 1845, par Mgr Sutter.

Les dessins ci-joints donneront une idée suffisante de l'architecture du monument auquel on a voulu donner l'apparence d'un riche marabout arabe. Une croix, la seule debout en Tunisie, surmonte l'édifice. Sur la porte du sanctuaire du « grand marabout chrétien », comme disent les Arabes, on lit l'inscription suivante :

LOUIS-PHILIPPE PREMIER ROI DES FRANÇAIS
A ÉRIGÉ CE MONUMENT
EN L'AN 1841
SUR LA PLACE OU EXPIRA LE ROI SAINT LOUIS SON AIEUL

Les découpures sur plâtre, qui ornent le plafond de la chapelle et le maître-autel, rappellent les travaux de l'Alhambra. Au fond du sanctuaire, une magnifique statue de marbre noir représente le saint roi en costume fleurdelisé, avec le sceptre et la couronne. La statue est de M. Seurre. Elle a été transportée, de la mer sur la colline de Byrsa, à force de bras, par les soldats musulmans du bey.

« A la place même où s'élève l'autel du saint roi, la fable a placé le bûcher de Didon. C'est là aussi que, cinq siècles avant notre ère, régnaient les maîtres de l'Afrique, de la Sicile, de la Sardaigne, des îles de la Méditerranée, de l'Espagne ; Magon le Grand, Amilcar. C'est de là que partaient, avec Hannon, ces expéditions audacieuses qui découvraient les côtes de l'Océan, les îles Britanniques, l'Islande, et même cette Amérique que le monde ancien devait perdre et que Colomb devait retrouver un jour. C'est là que Régulus devait, selon la belle parole de Bossuet, se rendre plus illustre par sa prison que par ses victoires. C'est de là que part Annibal pour

balancer un moment la fortune de Rome et revenir assister à la ruine de sa patrie. C'est là qu'apparaissent, tour à tour en vainqueurs et en fugitifs, les deux Scipions, Marius, César, Caton, et plus tard Genséric avec ses Vandales, et Bélisaire, et enfin les farouches khalifes qui étendent pour des siècles sur tant de ruines le voile sanglant de l'oubli. Et, au milieu de ces sombres figures, les douces images de Cyprien, de Félicité, de Perpétue, d'Augustin, de Monique, cette autre mère d'un autre roi qui ne monta pas il est vrai sur un trône, mais qui n'en règne pas moins depuis des siècles sur les esprits et sur les cœurs [1]. »

Ceux qui liront cet essai, en se reportant à la gravure ci-jointe, spécialement dessinée pour les *Missions catholiques*, verront combien est pauvre et nue cette chapelle du plus grand roi dont la France se glorifie, et combien elle est peu digne de sa destination.

Autour de la chapelle s'étend un bosquet clos de murs. En avant, vers le sud, on a construit un large corps de bâtiment réservé aux aumôniers. A droite et à gauche, l'architecte a ménagé deux petits péristyles où sont encastrés des fragments de pierres antiques trouvées dans les fondations. Parmi les inscriptions, ainsi conservées, je rappellerai l'inscription chrétienne publiée dans la première partie de cet Essai [2]. Il existe aussi quatre inscriptions romaines et profanes que je mentionne seulement pour mémoire. Au pied de la chapelle, vers le nord-est, est un petit cimetière qui garde les dépouilles des marins français morts en rade de La Goulette, et d'autres

1 Mgr Lavigerie, *Saint Louis et son tombeau.* Paris, E. Belin, 1875.
2 Voir p. 19.



Carthage — Intérieur de la chapelle de Saint-Louis.



Fr. Laurent — R. P. Roger, supérieur — R. P. Delattre — Fr. Fleuret

Tunis. — Missionnaires d'Alger desservant la chapelle Saint-Louis et groupe d'enfants arabes. (Voir p. 133.)

Français de résidence en Tunisie. Çà et là, dans le jardin, gisent des débris antiques. On remarque encore une piscine en mosaïque qu'on a laissé se détériorer.

La chapelle de Saint-Louis est sous la dépendance du consulat général de France à Tunis et sous la juridiction ecclésiastique du vicaire apostolique de Tunis. Depuis 1875, elle est desservie par des Religieux que Mgr Lavigerie a détachés de la mission du Sahara et du Soudan. Jusqu'à ce jour, l'emplacement sur lequel saint Louis est mort n'était gardé par aucun prêtre ; il était même rare que, le 25 août, on y dît une messe commémorative. Mgr Lavigerie a eu le mérite et le bonheur, en plaçant des missionnaires à la chapelle de Saint-Louis, de renouer, après des siècles d'interruption, la chaîne mystique de cette belle Église de Carthage.

Un jour peut-être sera-t-il donné à l'éminent prélat de réaliser un de ses vœux les plus chers, en rapportant à Carthage une notable partie des reliques de saint Louis.

En attendant, Mgr Lavigerie prépare la reconstruction monumentale de la chapelle de Saint-Louis. Une correspondance, adressée de Tunis, le 27 juillet 1877, à la *Gazette du Midi*, a donné, sur ce projet, d'intéressants détails. Voici quelques extraits de cette correspondance.

Le roi Charles X avait obtenu, en 1830, quelques jours après la prise d'Alger, du gouvernement tunisien, un emplacement sur lequel est mort, en 1270, notre grand roi saint Louis avec les représentants les plus illustres de la noblesse française, qui succombèrent comme lui frappés par la peste. Ces précieux souvenirs avaient été complétement abandonnés ; il appartenait à la monarchie légitime de les resussciter et de les consacrer par un monument

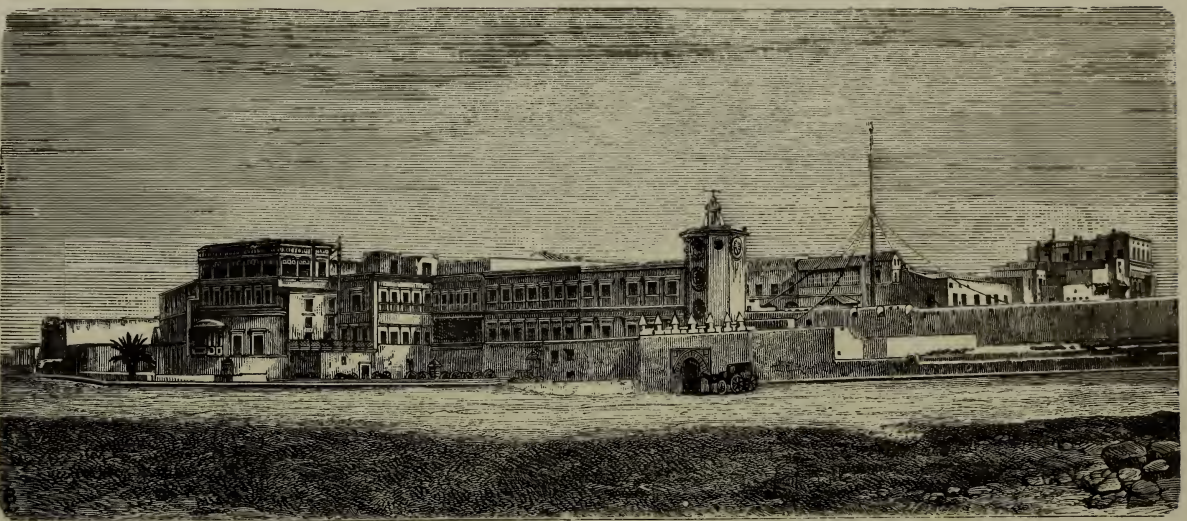
digne d'eux : c'est ce qu'entreprit Charles X. Mais il tomba avant d'avoir pu achever son œuvre. Après bien des lenteurs, le gouvernement de Juillet, réalisant cette pensée, fit élever, sur le terrain cédé par le Bey, une chapelle dédiée à saint Louis, avec les constructions nécessaires à l'habitation d'un aumônier et d'un gardien.

Ce coin de terre entouré de murs est encore vraiment la France au milieu de ces contrées barbares : le drapeau français y flotte comme dans notre propre pays ; malheureusement cette œuvre de réparation a été exécutée dans des proportions tellement mesquines que tous les voyageurs qui la visitent, et les Français surtout, en sont péniblement frappés. M. Victor Guérin, chargé d'une mission officielle en Tunisie il y a quelques années, s'est fait, auprès de notre gouvernement, l'éloquent interprète de ces sentiments de pudeur nationale, en demandant que la chapelle du saint roi ne restât pas abandonnée comme elle l'était alors, et surtout qu'elle fût construite dans des dimensions moins indignes de sa destination doublement sacrée.

C'est à ces vœux chrétiens et patriotiques que Mgr Lavigerie a bien voulu répondre ; il a commencé par obtenir du gouvernement que le service religieux de la chapelle fût confié aux missionnaires récemment fondés par lui à Alger ; il a entrepris ensuite de construire à la place de la chapelle, actuelle qui contient à peine quinze personnes, une église monumentale sur les murs de laquelle seraient rappelés les noms des familles françaises dont les ancêtres trouvèrent une mort sainte et glorieuse dans ces lieux mêmes, il y a plus de huit siècles.

Déjà, grâce à la générosité des plus grandes familles de France, à la tête desquelles Mgr le comte de Chambord et les princes de sa maison ont daigné s'inscrire, une partie des fonds nécessaires pour réaliser cette entreprise a été souscrite. C'est pour régler les derniers détails de l'*Œuvre de Saint-Louis*, telle que je viens de l'exposer, que Mgr l'archevêque d'Alger, qui en a été le promoteur, est venu à Tunis : tout a été, me dit-on, définitivement réglé, et l'on espère que les constructions pourront commencer bientôt. Ce sera un bonheur, même au point de vue matériel, car, avec

l'affreuse misère qui règne ici cette année, le travail que ces constructions vont donner aux ouvriers sera un bienfait véritable. Du reste, Mgr l'archevêque d'Alger a rencontré dans le gouvernement du bey les dispositions les plus favorables, et vous savez sans doute qu'il a été nommé grand'croix de l'ordre tunisien et décoré par le bey en personne devant la foule des musulmans. Pendant tout le temps de son séjour à Saint-Louis, l'archevêque n'a cessé d'être entouré d'une multitude de pauvres indigènes qui venaient réclamer les aumônes du « grand marabout d'Alger », dont ils avaient entendu raconter les bienfaits vis-à-vis de leurs corelígionnaires de l'Algérie.



TUNISIE. — Vue générale du Bardo. (D'après une photographie de M. Catalanotti.)

CHAPITRE XI

TUNIS ET LE BARDO

Tunis est situé sur une colline, à l'extrémité sud-ouest du lac et à 12 kilom. au sud de Carthage. Sous la domination carthaginoise, cette ville n'était qu'un village, illustré par la guerre des mercenaires qui y avaient placé leur centre d'opérations. Pendant la première guerre punique, Régulus s'empara de ce point, d'où il découvrait les mouvements de l'ennemi autour de Carthage. Scipion l'Africain y établit son camp. Tunis doit sa grandeur actuelle à la conquête arabe, qui y construisit un arsenal maritime, y abrita ses flottes et en fit, après Kaïrouan, la capitale de la Tunisie musulmane.

La partie inférieure de la ville est dominée par la Casbah, forteresse que les Espagnols réparèrent (1535-1540). Du haut de la Casbah, on aperçoit la mer, le lac de Tunis, La Goulette et la montagne où la tradition veut que Régulus ait subi son supplice. Au pied de la citadelle, aujourd'hui inutile, s'étendent de nombreux bazars, les plus remarquables de l'Orient, après ceux de Constantinople et d'Alexandrie. Les riches

musulmans habitent tout autour de ces vastes magasins où l'on trouve pêle-mêle les produits de l'intérieur de l'Afrique et les marchandises de l'Europe. Les bas quartiers de Tunis sont habités, à droite, par les israélites et à gauche par les chrétiens, à qui les musulmans ont abandonné la partie la plus malsaine de leur ville.

A côté de la Casbah, le bey a un palais, *Dar el Bey* (maison du bey), de style mauresque, fort admiré des étrangers. Il a été bâti par Hamoudah pacha (1782-1814) il y a environ soixante-dix ans.

Des anciens remparts au lac, il existe une promenade que l'on appelle la Marine. Longue de 5 kilom., elle est bordée de charmantes constructions européennes. Non loin de là, se trouve la station du chemin de fer de Tunis à La Goulette.

La ville haute renferme de nombreuses mosquées à doubles minarets carrés.

La plus belle et la plus vaste, dit M. Victor Guérin, s'appelle Djama-ez-Zitoun (la mosquée de l'olivier). Elle est entourée d'un mur élevé qui dérobe aux yeux des infidèles l'architecture orientale et la forme même de ce temple. Comme, en Tunisie, les mosquées sont absolument interdites aux chrétiens, je n'ai pu y pénétrer; mais j'ai appris que ce monument était orné de nombreuses colonnes, enlevées la plupart à des édifices antiques. Il est entretenu au moyen de legs pieux, connus sous le nom de bahous, et renferme dans ses dépendances une école ou médrécé, à laquelle sont attachés une trentaine de professeurs, et que fréquentent plusieurs centaines d'étudiants. Un minaret, qui ne manque ni de hardiesse ni d'élégance, surmonte cet édifice.

Après la Djama-ez-Zitoun, la Djama-Sahab-el-Taba (la mosquée du maître du cachet), ainsi appelée parce qu'elle a été bâtie par le célèbre Yousouf Sahab-el-Taba, c'est-à-dire chancelier d'Hamoudah pacha, passe pour l'une des plus riches et des plus remar-

quables. Le ministre auquel elle doit son nom et sa fondation fit venir à grand frais, pour la construire et pour la décorer, de beaux blocs, soit en pierre soit en marbre, et de superbes colonnes arrachées aux ruines de plusieurs villes antiques de l'intérieur ou tirées des carrières de l'Italie.

La mosquée Sidi-Mahrès mérite aussi l'attention dans le faubourg Bab-es-Souïka. Elle est couronnée de plusieurs coupoles qui environnent sa grande coupole centrale. Le saint qui y est enterré et dont elle porte le nom est considéré par les Tunisiens comme l'un de leurs principaux patrons. Aussi cette mosquée est-elle réputée inviolable. C'est un lieu d'asile pour les créanciers et pour les débiteurs.

Je n'oublierai pas non plus de mentionner la Djama-Djedid (la mosquée neuve), élevée par le bey Ahmed dans le faubourg Bab-el-Djezira[1].

Tunis renferme près de 120,000 habitants, dont environ 35,000 étrangers. Un aqueduc, construit en l'an 135 par l'empereur Adrien et restauré il y a quelques années, alimente la ville d'une eau excellente. Le gaz, le télégraphe, les glacières, etc., ont ôté à Tunis une grande partie de son cachet oriental ; néanmoins, c'est une ville intéressante à visiter.

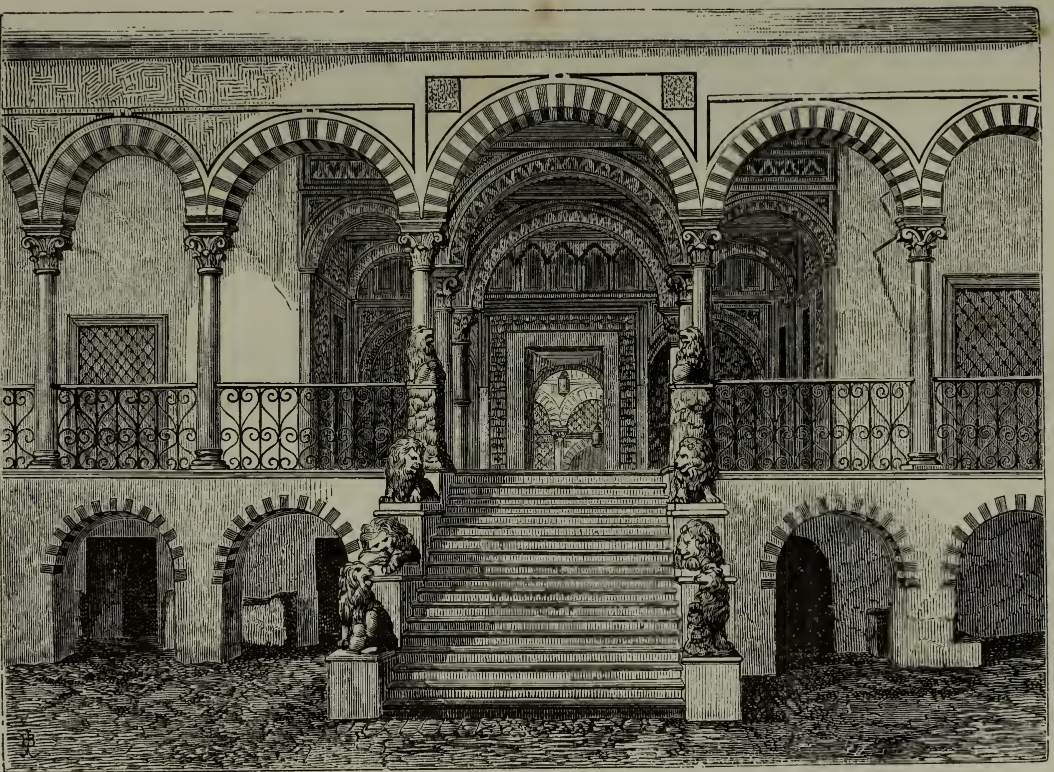
Le Bardo, résidence officielle du bey, est situé à 3 kilom. au nord-ouest de Tunis. La population, presque toute dépendante du palais, se compose de 800 à 900 personnes. Quelques familles chrétiennes, originaires de Tabarque, y vivent encore. Le Bardo est entouré d'un large fossé et de murailles élevées. On aperçoit cependant du dehors les hautes constructions du palais.

Cet édifice n'a aucun style ; c'est un mélange heurté d'architecture arabe et d'architecture italienne. On pénètre dans

[1] *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, t. I, p. 25-26.

la ville par une large porte surmontée d'une tour à horloge. C'est à travers un bazar étroit et sous une voûte immense que l'on arrive à la cour extérieure du palais. Un long couloir, peuplé de solliciteurs, de plaideurs, de gardes et de fonctionnaires, conduit à l'escalier des Lions, dont nous donnons la gravure. Il est surmonté de gracieux arceaux et précède la cour d'honneur. Cette cour, ornée, au milieu, d'une fontaine et d'un bassin, est entourée de colonnes de marbre blanc et d'arceaux légers découpés dans le plâtre. Quelques-unes de ces colonnes portent encore, avec le millésime, les noms des esclaves du siècle dernier. Un corridor et un escalier, l'un et l'autre fort sombres, donnent accès à la salle du Trône dont les proportions sont gigantesques. Cette salle contient un mélange criard de meubles disparates, de pendules, de verreries, etc., et un beau portrait du roi Louis-Philippe en tapisserie des Gobelins. Des consoles, des candélabres, des pendules sans valeur artistique abondent dans toutes les pièces; c'est d'autant plus regrettable, que le palais renferme de beaux travaux exécutés par les indigènes, des plafonds sculptés et dorés, de merveilleux ouvrages en plâtre, etc.

Le bey ne passe guère à Tunis qu'une ou deux journées par an. Il va au Bardo chaque matin pour donner des audiences et rendre la justice. Le reste du temps, il vit dans sa résidence particulière de Kasseur Saïd, située en face du Bardo.



TUNIS. — Vue intérieure du Bardo. (D'après une photographie de M. Catalanotti.)

APPENDICE

I

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES DEYS DE TUNIS [1]

1.	Ibrahim	1590
2.	Moussa	1592
3.	Kara Othman	1593
4.	Youssouf	1610
5.	Ousta Morad	1637
6.	Ahmed Khodja	1640
7.	Hadj Mohammed Laz	1647
8.	Hadj Moustafa Laz	1653
9.	Hadj Moustafa Karakuz	1665
10.	Hadj Mohammed Hadj Oghli, déposé à cause de sa folie.	1667
11.	Hadj Chaban Khodja, déposé	1669
12.	Hadj Mohammed Mentecholi, déposé	1672

[1] Ce tableau et le tableau suivant sont tirés des *Annales tunisiennes*, par Alphonse Rousseau.

13. Hadj Ali Laz, déposé. 1673
14. Hadj Mohammed Djemal, déposé. 1673
15. Hadj Mohammed Bichara, déposé. 1676
16. Hadj Mohammed Djemal, pour la deuxième fois. — Abdication. 1677
17. Ouzoun Ahmed ne règne que trois jours et est étranglé. 1677
18. Mohammed Tabak, déposé. 1677
19. Ahmed Chelebi, déposé. 1682
20. Hadj Baktache Khodja. 1686
21. Ali el Raïs, abdication. 1688
22. Ibrahim Khodja, déposé. 1694
23. Mohammed Khodja Ier, déposé après trois jours de règne. 1694
24. Mohammed Tabar, déposé. 1694
25. Yakoub, déposé à cause de son grand âge. 1695
26. Hadj Mohammed Khodja II, déposé. 1695
27. Dali Mohammed, déposé. 1699
28. Kaouadj Mohammed, déposé. 1701
29. Kara Moustafa. 1702
30. Ibrahim el Chérif, bey et dey. 1702

II

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE AUJOURD'HUI RÉGNANTE A TUNIS

BEN ALI TURKI, lieutenant du bey Ibrahim el Chérif, natif de l'île de Candie. Il arriva à Tunis sous le gouvernement du bey Morad, et y mourut en 1691. Il eut deux fils.

I. HUSSEIN BEY. — Élu le 10 juillet 1705, à la suite de la bataille perdue par Ibrahim Bey contre les Algériens, non

loin du Kef. — Avec lui commença une dynastie qui s'est succédé jusqu'à nos jours sur le trône de Tunis, en vertu du principe d'hérédité. — En 1735, il perd une bataille qui lui est livrée par les Algériens soutenant les prétentions de son neveu Ali pacha. — Il abandonne Tunis et se retire dans l'intérieur. — Mort en 1740. — Ses deux fils, Mohammed bey et Ali bey, se réfugient à Alger, et sollicitent, à leur tour, l'appui de cette régence pour ressaisir le pouvoir usurpé par leur cousin Ali pacha.

MOHAMMED BEY. — Ce prince n'a pas régné. Il partage pendant longtemps la fortune de son frère ; mais celui-ci, craignant ses intrigues, et surtout l'ambition de son fils Ali, qui s'était réfugié à Alger, le fait arrêter et détenir au Bardo, où il resta enfermé jusqu'à l'avénement au pouvoir d'Ali pacha, son fils.

II. ALI PACHA. — Élu en septembre 1735, grâce à l'appui des armées algériennes, qui, ayant passé les frontières, défirent les troupes de Hussein bey et l'obligèrent à abandonner Tunis. — En 1754, la guerre éclate de nouveau entre Tunis et Alger ; cette dernière régence soutient, cette fois, les droits du fils de Hussein bey contre celui-là même qu'elle avait aidé à s'asseoir sur le trône de Tunis. — Au mois d'août 1756, les Algériens remportent une éclatante victoire, qui coûta la vie et le pouvoir à Ali pacha. — Il laissa plusieurs enfants qui ne régnèrent jamais.

III. MOHAMMED BEY. — Élu le jour de la mort de son cousin Ali pacha, en 1756. — Mort en février 1759. — Son fils étant trop jeune pour régner, le pouvoir passa à son frère Ali bey.

IV. ALI BEY. — Élu à la suite de la mort de son frère, en 1759. — Mort en mars 1782. Il eut deux fils, qui régnèrent après lui :

V. HAMOUDA PACHA. — Élu après la mort d'Ali bey, son

père, en 1782. — Mort, sans laisser d'enfants, en 1814. — Le pouvoir passa à son frère Othman.

VI. OTHMAN BEY. — Élu le lendemain de la mort de son frère. — Mort assassiné, trois mois après, le 21 décembre 1814, à la suite d'une révolution de palais. Ses deux fils, Sidi Salah et Sidi Ali, eurent la tête tranchée. Le jour même de cette catastrophe, la femme d'Othman bey mit au monde un fils, qui seul survécut à son malheureux père. Ce jeune prince, nommé Mohammed, est resté enfermé dans une des dépendances du palais du Bardo, jusqu'au 3 juin 1855, jour où il a été rendu à la liberté, après quarante et un ans de détention, par ordre du bey Mohammed, qui inaugura son règne par ce grand acte de justice.

VII. MAHMOUD BEY. — Élu le jour même de la fin tragique de son cousin Sidi Othman-Bey, en décembre 1814. Mort en mars 1824. Il eut deux fils, qui régnèrent après lui : Hussein et Moustafa.

VIII. HUSSEIN BEY. — Élu le jour même de la mort de son père, en 1824. Mort le 20 mai 1835, laissant après lui de nombreux enfants.

IX. MOUSTAFA BEY. — Élu à la mort de son frère. Mort en octobre 1837. Il eut son fils pour successeur.

X. AHMED BEY. — Élu le lendemain de la mort de son père, en 1837. Mort, sans laisser d'enfants, le 30 mai 1855.

XI. MOHAMMED BEY. — Élu le lendemain de la mort de son cousin Ahmed bey. Mort le 22 septembre 1859.

XII. MOHAMMED ES SADAK BEY. — Aujourd'hui régnant. Né en 1813. Élu le 23 septembre 1859, le lendemain de la mort de son frère.

SIDI ALI. — Prince héritier, né en 1817, frère cadet du bey actuel.

III

LISTE DES CONSULS DE FRANCE QUI SE SONT SUCCÉDÉ A TUNIS

Cette liste a été dressée d'après les indications fournies par les anciens registres de la chancellerie de Tunis et par l'*Annuaire diplomatique*. Les dates, mises en regard des noms, ne sont pas toujours celles de la nomination des consuls, mais indiquent l'époque des gestions consulaires.

1583. Anthoisne Borrelli, vice-consul.
1588. Nicolas Borrelli, consul.
1592. Nicolas Terosme, vice-consul.
1592. Philippo Pena, consul.
1597. Antoine Lonico, consul.
1603. Anthoine Bérenger, vice-consul.
1605. Honorat Carnier, consul.
1607. Hugues Changet, vice-consul.
1612. Thomas Martin, consul.
1615. Hercule Tamagui, vice-consul.
1619. Claudio Senert, vice-consul.
1623. Pierre Bourelli, consul.
1625. Jean-Baptiste Maure, consul.
1628. Lange de Martin, consul.
1640. Estienne Maure, consul.
1643. Lange de Martin,

pour la deuxième fois consul; il mourut, à Tunis, vers le milieu de l'année 1648, désignant pour son successeur provisoire, et à la demande du Dey régnant, le P. Jean Le Vacher, qui fut nommé consul titulaire à la fin de cette même année.

1648. Jean Le Vacher, consul,

Prêtre missionnaire. C'est le même qui, plus tard, en 1684, consul de France à Alger, à l'époque où cette régence était en guerre avec

la France et au moment où l'escadre de l'amiral Duquesne bombardait la ville, mourut attaché à la bouche d'un canon, par ordre du Dey. Les titres qu'il prenait, à Tunis, dans les actes officiels, étaient ceux-ci : Prêtre de la Mission, Missionnaire et Vicaire apostolique, Grand-Vicaire en l'archevêché de Carthage en Afrique, et Consul pour la nation française en la ville et royaume de Tunis. Sa gestion consulaire se prolongea jusqu'en l'année 1667.

1653. Martin Husson, consul.

1656. Jean Le Vacher, consul pour la seconde fois.

1666. Durand, consul.

1667. Jean Ambrozin, consul.

1674. Charles de Gratian, conseiller du roi, consul.

Nommé consul pour trois années, le 3 août 1674. Renommé pour trois nouvelles années, le 30 juin 1677. Pendant une assez longue absence qu'il fit en France, il confia la gestion du consulat à un sieur Antoine Michel, avec le titre de vice-consul. Cette gérance du consulat se prolongea jusqu'en 1681.

1681. Estienne P., Sr Ducoudray, conseiller du roi, consul.

1684. Claude Le Maire, conseiller du roi, consul.

1685. Antoine Michel, conseiller du roi, consul.

Ordonnance du 9 février 1685. C'est le même M. Michel qui fut envoyé, au le commencement du xviiie siècle, en Perse, avec le titre d'envoyé extraordinaire de France.

1690. Auger Sorhainde, consul.

Ordonnance du 8 avril 1690.

1712. M. Michel, consul.

Ordonnance du 8 juillet 1711.

1718. Joseph Bayle, conseiller du roi, consul.

Il succède à M. Michel, qui passe en la même qualité à Tripoli.

1724. Pierre-Jean Pignon, conseiller du roi, consul.

Ordonnance du 22 décembre 1723, en remplacement de M. Bayle, admis à la retraite.

1729. Boyer de Saint-Gervais, consul.

Ordonnance du 7 septembre 1729, en remplacement de M. Pignon, appelé au poste du Caire.

1734. M. Gautier, consul.

Ordonnance du 4 mars 1734, en remplacement de M. Roger de Saint-Gervais, admis à la retraite.

1743. M. Fort, consul.

Ordonnance du 19 avril 1743. En remplacement de M. Gautier, nommé à Tripoli de Barbarie.

1754. M. J.-B.-J. Michel du Grou de Sulauze, consul.

Ordonnance du 22 avril 1754. En remplacement de M. Fort, admis à la retraite.

1763. Estienne-Lazare-Barthélemy de Saizieu, consul.

Ancien secrétaire du duc de Praslin. Ordonnance du 29 novembre 1762. En remplacement de M. de Sulauze, admis à la retraite.

1778. De Voize, vice-consul, gérant le consulat.

1779. J.-B. Du Rocher, consul général.

Ordonnance du roi du 28 janvier 1779. En remplacement de M. de Saizieu, admis à la retraite.

1787. De Chateauneuf, consul général.

Ordonnance du 3 septembre 1786. En remplacement de M. Du Rocher, nommé au Maroc.

1791. Guy de Villeneuve, vice-consul, gérant le consulat général.

1792. De Voize, consul général et chargé d'affaires.

Ordonnance du 24 juin 1792. En remplacement de M. de Chateauneuf, nommé résident de France à Genève.

M. de Voize fut rappelé par arrêt du Directoire exécutif, daté du 23 nivose an IV (11 janvier 1796).

La gestion du consulat général est confiée provisoirement au citoyen Guiraud, premier député de la nation, sur la désignation qui en est faite par le citoyen Herculais, chargé d'une mission spéciale du gouvernement en Barbarie.

1796. Beaussier, consul général et chargé d'affaires de la République française près le bey de Tunis.

Arrêté du Directoire exécutif du 7 pluviôse an IV (28 janvier 1796). M. Beaussier, qui était vice-consul à Saïda, en Syrie, arriva à Tunis en septembre 1796.

1797. De Voize, consul général et chargé d'affaires de la République française près le bey de Tunis.

Réintégré dans son poste, après pleine justification, par arrêté du Directoire exécutif du 22 thermidor an V (10 août 1797).

1809. Billon, vice-consul, gérant le consulat général.
1814. Sielves, chancelier, gérant le consulat général.

M. Billon cessa sa gestion au mois d'août 1814, et remit le service à M. Sielves, nouveau gérant désigné.

1815. De Voize, consul général et chargé d'affaires du roi près le bey de Tunis.

Ordonnance du 20 mai 1814. Son retour a lieu au mois de septembre 1815.

1819. M. Mallivoire, vice-consul, gérant le consulat général.
1824. Constantin Guys, consul général et chargé d'affaires du roi à Tunis.

Ordonnance du 5 décembre 1821.

1827. Mathieu de Lesseps, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis.
1832. Alexandre Deval, consul, gérant le consulat général.

Décision ministérielle du 29 septembre 1832.

1836. Schwebel, consul général et chargé d'affaires du roi.

Ordonnance du 15 juin 1836.

1838. De Lagau, consul général et chargé d'affaires du roi.

Ordonnance du juillet 1838.
Gestion confiée, à plusieurs époques, à MM. Duchenoud, secrétaire-interprète du roi, Delaporte, élève-consul, et Alphonse Rousseau, premier drogman.

1848. MarcescHau, consul général et chargé d'affaires de la République.

Arrêté ministériel du 14 avril 1848.

1849. Baron de Théis, consul général et chargé d'affaires présidentiel.

Décret présidentiel du 22 mars 1849.
Gestion confiée à M. Laplace, élève-consul.

1852. Léon Béclard, consul général et chargé d'affaires.
1855. Gestion confiée à M. Alphonse Rousseau, premier drogman.
1855. Léon Roches, consul général et chargé d'affaires.

Décret du 13 juin 1855.

1864. Duchesne de Bellecourt, consul général et chargé d'affaires.
1867. De Botmilian, consul général et chargé d'affaires.
1873. De Vallat, consul général et chargé d'affaires.
1875. Roustan, consul général et chargé d'affaires.

IV

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRÉFETS APOSTOLIQUES DE TUNIS

DEPUIS L'ORIGINE DE LA MISSION JUSQU'A SON ÉRECTION EN VICARIAT (1624-1843)

Cette liste a été détachée d'une notice rédigée par le R. P. Anselme des Arcs, secrétaire général de Mgr Sutter, vicaire apostolique de Tunis.

1624. P. Ange, de Conigliano.
1630. P. Louis, de Palerme.
1638. P. Alexandre, de Gênes.
1647. P. Joseph, de Gênes.
1648. P. Zacharie, de Finale.
1649. P. François, de Vintimille.
1651. Jean Le Vacher, prêtre de la Mission.

1672. P. Charles, d'Ancône.
1685. P. Vincent, de Frascati.
1693. P. Benoit, de Fossano.
1698. P. Basile, de Turin.
1702. P. Michel-Ange, de Palestrine.
1708. P. Donat, de Cantaloupe.
1712. P. Gabriel, de Montechi.
1716. P. Joachim, d'Amatrice.
1719. P. François, de Modène.
1723. P. Jérôme, de Pontremoli.
1724. P. Theodore, de Pavie.
1730. P. Clément, de Rome.
1738. P. Antonin, de Novellara.
1744. P. Charles-Félix, d'Affovi.
1747. P. Louis, d'Aversa.
1750. P. Étienne-Antoine, de Gênes.
1755. P. Alexandre, de Bologne.
1761. P. Jérôme, d'Alcame.
1765. P. Gaétan, de Livigne.
1766. P. Pierre-Paul, de Cadore.
1768. P. Santi, de Lizzano.
1772. P. Sébastien, de Cortone.
1782. P. Clément, de Montalbode.
1792. P. Charles, de Pianfei.
1797. P. Fortunat, de Fabriano.
1797. P. Venance, de Camerino.
1802. P. Septime, de Montalbode.
1807. P. Alexandre, de Massignan.
1815. P. Michel-Ange, de Partana.
1819. P. Alexandre, de Massignan (pour la seconde fois).
1832. P. Louis, de Marsala.
1837. P. Louis, de Taggia.
1841. P. Pierre-Paul.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

GRAVURES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

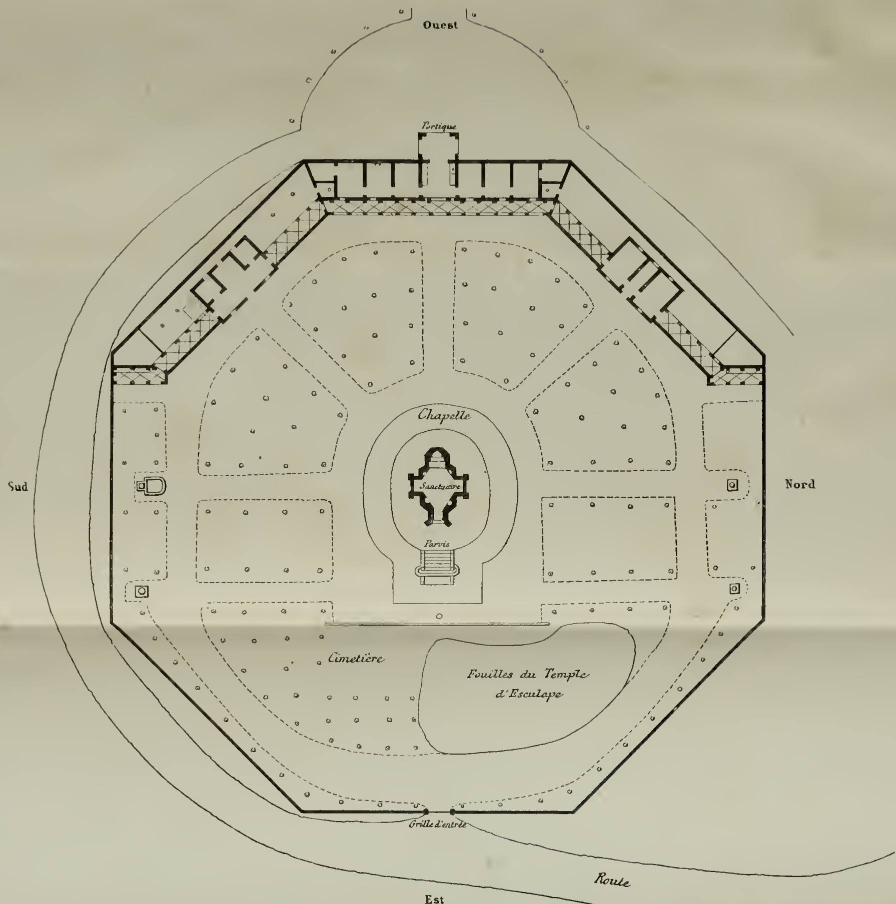

CARTE
DE LA TUNISIE ANCIENNE
dressée d'après les recherches de
Mr E. DE SAINTE MARIE
par Ph. Caillat
1876
Métropoles
Evêchés
Divers
Voies principales
Voies secondaires
Hippo Zaritos
Golfe d'Hippo Zaritos
Candidum prom.
Apollonium prom.
Hermeum prom.
Utica
Castra Cornelia
Oppidum Materense
Theudales
Tabraca
Sinus Carthag.
CARTHAGO
Tuburbo
Tunethum
Ades
Misua
Carpi
Clypea
Maxula Colonia
Curubis
Neapolis
Putput
Vaga
Fl. Bagrada
Afrique (propre)
Bissica Lucana
Tibursicumbure
Tugga
Fl. Calada
Uthina
Tuburbo Majus
Zeugitanus Mons
Zuccara
Furnos
Mustis
Sicca Veneria
Zama
Assuras
Tugga
HADRUMETUM
Ruspina
Leptis parva
Thapsus
Thysdrus
Ammonis prom.
Thala
Suffibus
Theveste
Sufetula
Scilium
Adgemella
Région des emporia
Taphrura
Thenæ
Circina
I.
Capsa
ANSES
MAKHLIES
Fl. Triton
Lac Triton
Schott Faraoun
Tacape
I. Meninx
SYRTIS MINOR
LOTOPHAGES
ZEUGITANA
BYZACIUM
NUMIDIA
6°
7°
8°
9°
37°
36°
35°
34°
33°

SEBKHA
(Saline)
Plaine
Jardins
et
Vignes
Soukara
Chemin de Tunis
Jardins, vignes et oliviers
Chemin de Tunis
Puits
Chemin
Tunis
Qamart
Cap Qamart
EL
MERSA
Sidi Daoud
Malqa
SIDI BOU SAÏD
Cap Carthage
Douar el Schat
Aqueduc moderne
EL BAHEIRA
(Lac de Tunis)
Arsenal
LA GOULETTE
GOLFE DE TUNIS

Gravé chez L. Wuhrer, R. Gay-Lussac, 52.

Paris_Imp Dufrénoy

CARTHAGE — Plan du terrain et des ruines, levé et dessiné en 1831 par Falbe (Voir p. 6)



Plan de la chapelle de Saint-Louis et de ses dépendances, a Carthage. (Voir p. 129.)

La surface renfermée par le mur d'enceinte est de 8,517 m. 30.

La partie du plateau de Byrsa, qui est cultivée par les gardiens, autour de cette enceinte, représente une surface de 2 hect. 35 ares 94 cent.

La surface totale du terrain occupé est donc de 3 h. 21 a. 11 cent.

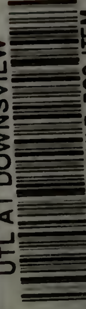
La surface renfermee par le mur d'enceinte se décompose ainsi :

228 m. 11 pour l'emplacement de la chapelle. . . .	plate-forme ou parvis		242 m. 08
	escaliers.		16 m. 03
931 m. 82 pour le massif de construction renfermant les dépendances et logements	galeries couvertes particulières		149 m. 48
	cours intérieures particulières.		251 m. 40
	écuries et hangars.		52 m. 00
	habitations voûtées.		268 m. 67
	portique et vestibules publics		74 m. 90
	galeries couvertes publiques		138 m. 37
3,801 m. emplacement occupé par.	les fouilles du temple d'Esculape.		507 m. 00
	le cimetière.		507 m. 00
	les plantations.	contre l'enceinte.	812 m. 00
		autour de la chapelle	1,975 m. 00
3,553 m. 37 restent libres pour les chemins de circulation.			

L'enceinte est plantée de 164 grands arbres.

La valeur des constructions, chapelle et parvis non compris, est de 75,000 fr. La chapelle peut être estimée à 100,000 fr.




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 25 01 04 020 4